



Le Québec se donnera-t-il bientôt un grand organisme de recherche scientifique ?

QUEBEC — Le gouvernement du Québec va-t-il accorder des crédits substantiels à la recherche scientifique ? Et suscitera-t-il éventuellement la création d'une sorte de "Centre national de la recherche scientifique," en liaison avec l'enseignement supérieur et la grande industrie ? Pas dans l'immédiat sans doute, mais très probablement dans une année ou deux.

Le gouvernement est en tout cas saisi de ce problème et paraît disposé à mettre en oeuvre, le moment venu, un programme considérable dans ce domaine. Selon des sources généralement bien informées, le ministère de la jeunesse aurait soulevé cette question voici quelques semaines et aurait même présenté au cabinet un projet de programme mis au point par des spécialistes. L'accueil du cabinet aurait été très favorable et il y aurait eu quasi-unanimité sur l'intérêt et la nécessité d'un tel projet.

Adoption reportée

Cependant, le cabinet aurait finalement hésité devant l'ampleur des crédits requis et surtout devant l'ampleur de la tâche à accomplir. Mais le principe du projet a été retenu et on peut penser que le ministère de la jeunesse pourra revenir à la charge avec succès dans un an, deux au plus tard.

Le projet, arrêté par les spécialistes du ministère et certains autres experts, serait très original, tout en s'inspirant du célèbre Conseil national de la recherche scientifique de France. Un État moderne, et surtout s'il entreprend dans tous les secteurs des innovations et des réformes comme celles dont le Québec est et sera le théâtre, ne saurait, sans nuire gravement à son expansion, s'abstenir de posséder un grand organisme de recherches, à la fois théoriques et appliquées.

Liaison avec les universités

La plupart des États modernes l'ont reconnu qui ont ajouté aux recherches poursuivies dans les universités et dans l'industrie, un organisme central et souvent puissant de recherches scientifiques. Cela suppose la création d'un grand nombre de laboratoires puissamment équipés, des centres d'expérimentation et, naturellement, le regroupement d'un grand nombre de scientifiques.

On croit comprendre que le projet du ministère de la jeunesse (dans beaucoup de pays, les centres de recherches scientifiques relèvent de l'éducation nationale) prévoit une étroite liaison avec les universités, notamment avec leurs facultés de sciences et instituts apparentés. La coopération de certains groupes, comme l'Acfas, serait également prévue. Certains laboratoires existant seraient intégrés au nouveau CNRS québécois, dont les crédits seraient au début de quelques millions de dollars et atteindraient assez rapidement les dizaines de millions. L'enseignement supérieur et technique y gagnerait autant que la recherche proprement dite.

JURIDICTION AU NOUVEAU-QUÉBEC

Québec devra d'abord prouver qu'il y va de l'intérêt des Indiens

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Le gouvernement du Québec ne recouvrera ses droits sur l'administration des affaires de la population indienne et esquimaude du Nouveau-Québec que lorsqu'il aura démontré à la satisfaction du pouvoir central qu'il y va de l'intérêt des Indiens et des Esquimaux d'opérer ce transfert de juridiction, a fait savoir, hier, le ministre de la citoyenneté et de l'immigration, M. Guy Favreau.

Interrogé en Chambre par le député conservateur de Joliette, L'Assomption-Montcalm, M. L. Joseph Pigeon, le ministre, qui est chargé de conduire les négociations sur ce sujet avec les autorités de la province de Québec, a de nouveau nié que le fédéral ait cherché à différer la tenue d'une nouvelle rencontre entre ses représentants et ceux de Québec.

Il s'est étonné contre M. Eric Gourdau, chef de la division des Affaires du Nord au ministère québécois des Richesses Naturelles, qui, à la suite de son ministère, a reproché aux responsables fédéraux de ne pas procéder avec assez de diligence, dans le règlement de cette question.

M. Favreau a d'abord marqué son étonnement qu'en l'absence du ministre René Lévesque, "ce fonctionnaire (M. Gourdau) prenne sur lui de parler au nom du gouvernement à l'adresse de deux ministres fédéraux." L'autre ministre du gouvernement québécois impliqué dans ces négociations est M. Arthur Laing, ministre des Affaires du Nord et des Ressources naturelles.

"J'ignorais que M. René Lévesque avait délégué ses pouvoirs à M. Gourdau, a dit M. Favreau. Il ne m'a pas prévenu non plus que les pourparlers devaient se dérouler entre deux ministres fédéraux et un fonctionnaire provincial."

COUR SUPREME: 1935

Le ministre a rappelé que Québec avait lui-même cédé ses droits sur l'administration nordique en 1935. Donnant gain de cause à la province, la Cour suprême du Canada avait alors statué que ces responsabilités appartenaient à l'État fédéral.

La cause a été inscrite en 1935 et le jugement a été prononcé en 1939. "Le gouvernement fédéral exerce donc son autorité sur les Indiens et les Esquimaux du Nouveau-Québec depuis 44 ans, a dit M. Favreau. Soudainement, Québec décide de reprendre ses responsabilités. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet, mais je me contenterai de dire ceci: Avant que le gouvernement fédéral ou avant que le ministre des Affaires du Nord et moi-même ne recommandions au gouvernement fédéral de rétroceder à Québec ses responsabilités sur les affaires indiennes et esquimaudes,

La Gaspésie sert de région-pilote pour la planification scolaire

Par Evelyn GAGNON

Une session spéciale fin septembre ?

QUEBEC (Par E.G.) — La Législature provinciale tiendra une session dès la fin du mois de septembre ou le début d'octobre.

Les deux dernières sessions ont débuté au mois de janvier. Mais cette année, le gouvernement convoquerait les députés peu après la rentrée pour leur soumettre notamment le projet de loi créant un ministère de l'éducation et de la jeunesse et un conseil supérieur de l'éducation.

Au cours de sa conférence de presse d'hier, le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, a souligné le fait que l'échéance du 1er septembre fixée par le premier ministre M. Lesage pour suggérer des changements de modalité au Bill 60 indique clairement la détermination du gouvernement à procéder sans délai supplémentaire à doter le Québec de structures adaptées à nos besoins actuels et à nos perspectives d'avenir.

Voir à la page 2 : Une session

Mise en tutelle de 5 syndicats de marins : projet de loi à l'automne

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a fait savoir hier qu'il mettra en tutelle cinq syndicats maritimes, dont le Syndicat international des gens de mer du Canada, dans le but d'enrayer les illégalités et la corruption chez les syndicats de marins.

Les députés ont été informés que le projet de loi devant autoriser cette mesure sera présenté aux Communes à la reprise de la session, à l'automne.

La mesure propose de confier à trois commissaires la direction des syndicats maritimes, qui groupent 21.000 marins, mécaniciens et employés de pont sur les navires, les bacs traversiers et les remorqueurs sur les Grands lacs et sur les deux côtes du pays.

Les trois commissaires auraient pour tâche principale de redresser le syndicat des gens de mer de Montréal, fort de 15.000 membres, qu'une commission royale d'enquête a dénoncé comme étant un foyer de corruption, d'illégalités et une menace à l'économie du pays.

Renvoi de Banks
Selon les recommandations contenues dans le rapport du juge T. G. Norris, qui a été

Voir à la page 2 : Mise en

LE COMITÉ DES CITOYENS ET LES DÉTENUÉS F.L.Q.

Piquetage suspendu et une visite promise à Bordeaux

A la suite d'une entrevue avec le shérif Caisse, le Comité des citoyens pour la justice politique a décidé de suspendre le piquetage fait tous les soirs devant la prison de Bordeaux dans le but d'obtenir de meilleures conditions de détention pour les présumés membres du FLQ.

Au cours de cette entrevue, il a été convenu que les autorités permettraient à trois délégués du Comité des Citoyens, Me Gaétan Robert, avocat, Michel Chartrand, imprimeur et Bernard Smith, instituteur, de se rendre dès lundi vérifier à la prison de Bordeaux les conditions de détention des présumés membres du FLQ.

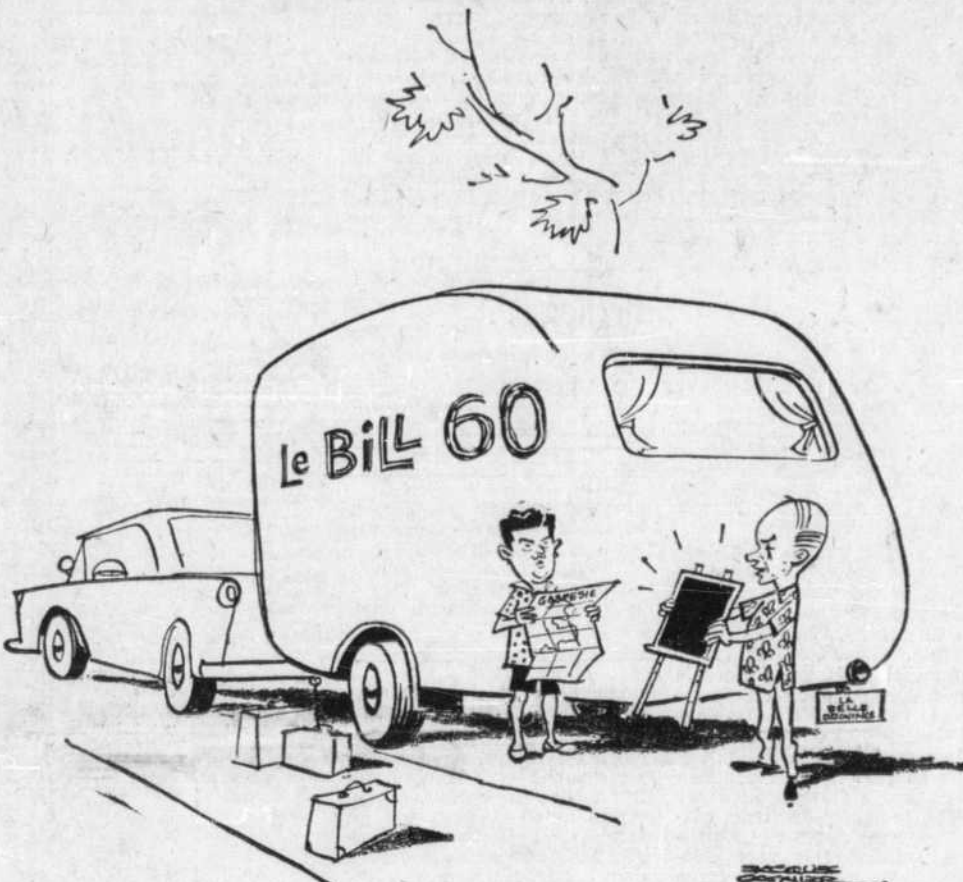
Depuis lundi, des centaines de manifestants ont fait le piquetage devant la prison.

Il est notoirement connu que le fait que les détenus sont soumis au régime de réclusion complète, 24 heures par jour en cellule, ils sont privés de la sortie extérieure. Certains seraient gardés dans un donjon.

Le Comité des Citoyens s'oppose de plus à ce que, avant le procès, on affaiblisse ainsi moralement, physiquement et psychologiquement les détenus toujours présumés innocents selon la loi. Le Comité réclame donc un retour aux conditions de détention qui ont existé du 13 au 21 juin.

Le mystère qui a plané jusqu'ici autour du tracé de l'autoroute est-ouest projetée dans l'île de Montréal, comme tronçon officiel de la route Trans-Canada, au lieu du boulevard Métropolitain, s'éclaircit.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif est parti d'urgence hier pour Québec où il confèrera avec le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, au sujet de la section montréalaise de la route Trans-Canada, d'est en ouest,



C'est mon petit tableau, Gérin... et surtout, n'oubliez pas les statistiques!

Kennedy: la Chine est en voie de devenir la plus grave menace à la paix mondiale

ONU: les Africains réclament : boycottage de l'Afrique du Sud

NATIONS-UNIES, N.Y. — Que sortira-t-il du débat sur l'Union sud-africaine au Conseil de sécurité et, plus précisément, du débat sur la politique de ségrégation raciale pratiquée dans ce pays ? Ouvert mardi, le débat risque de conduire à une impasse si les délégations des pays africains persistent à exiger des sanctions radicales contre le gouvernement de Pretoria.

Selon des sources généralement bien informées, les diplomates africains prépareraient actuellement un projet de résolution réclamant l'instauration ou l'application par tous les pays membres de l'ONU d'un "boycottage" diplomatique et économique complet envers l'Union sud-africaine ainsi que l'interdiction complète de l'envoi d'armements à ce pays. Les 32 États indépendants d'Afrique estimeraient que par la seule mesure il serait

Interrogé sur l'évolution générale des rapports Est-Ouest, le président a notamment déclaré qu'il ne prévoit pas de conférence "au sommet" dans un proche avenir et qu'il ne croit d'ailleurs pas que pareille conférence serait utile présentement. "A moins qu'une soudaine et grave crise ne rende désirable une rencontre entre le premier ministre soviétique et moi-même, je crois que la meilleure procédure consiste encore comme nous l'avons fait dans la question des essais nucléaires à confier à de hauts fonctionnaires et à des spécialistes le soin

de mener des négociations sérieuses sur quelques objets précis". M. Kennedy a exprimé l'espoir que ces relations s'amélioreraient.

Voir à la page 2: Kennedy: la Chine est

WASHINGTON — "La Chine représentera peut-être dans quelques années, soit vers la fin de la présente décennie, la menace la plus grave à la paix mondiale que l'humanité ait connue depuis la fin de la dernière guerre mondiale... La position présente de la Chine dans la politique internationale, son agresseur évidente, son orientation idéologique, sont proprement menaçantes". Voilà ce qu'a déclaré hier le président Kennedy au cours d'une importante conférence de presse.

Le président a ajouté que la Chine comptait une population d'environ 700 millions d'habitants qui s'accroît de 14 à 15 millions chaque année. C'est, de plus, un "État de type stalinien" entouré de pays qui sont tous, à l'exception de l'Inde, moins étendus et moins peuplés et qui sont aux prises souvent avec de graves problèmes intérieurs. La Chine est évidemment "belliciste" a dit le président: qu'elle se dote d'armes nucléaires et elle pourrait bien, avec son fanatisme, provoquer une catastrophe.

Et le président Kennedy de répéter: "Pour moi, la Chine représente actuellement la plus grande menace dans le monde". Il a précisé que cette conviction lui vient bien plus de l'attitude, des thèses, des déclarations des dirigeants chinois que des incidents récents à la frontière des deux Corées ou des rumeurs de concentrations de troupes chinoises à la frontière de l'Inde.

Le chef de la Maison Blanche a été amené d'autre part à aborder de nouveau la question du récent accord tripartite sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires, traité qui doit être officiellement signé lundi prochain à Moscou. Il a exprimé sa conviction que le Sénat ratifiera le traité et a affirmé que ce nouvel accord est important en lui-même et plus encore par les possibilités qu'il ouvre, celle notamment (si fragile soit encore cet espoir) d'une réelle détente internationale.

Pas de "sommet" pour l'instant
Interrogé sur l'évolution générale des rapports Est-Ouest, le président a notamment déclaré qu'il ne prévoit pas de conférence "au sommet" dans un proche avenir et qu'il ne croit d'ailleurs pas que pareille conférence serait utile présentement. "A moins qu'une soudaine et grave crise ne rende désirable une rencontre entre le premier ministre soviétique et moi-même, je crois que la meilleure procédure consiste encore comme nous l'avons fait dans la question des essais nucléaires à confier à de hauts fonctionnaires et à des spécialistes le soin

de mener des négociations sérieuses sur quelques objets précis". M. Kennedy a exprimé l'espoir que ces relations s'amélioreraient.

Interrogé sur l'évolution générale des rapports Est-Ouest, le président a notamment déclaré qu'il ne prévoit pas de conférence "au sommet" dans un proche avenir et qu'il ne croit d'ailleurs pas que pareille conférence serait utile présentement. "A moins qu'une soudaine et grave crise ne rende désirable une rencontre entre le premier ministre soviétique et moi-même, je crois que la meilleure procédure consiste encore comme nous l'avons fait dans la question des essais nucléaires à confier à de hauts fonctionnaires et à des spécialistes le soin

de mener des négociations sérieuses sur quelques objets précis". M. Kennedy a exprimé l'espoir que ces relations s'amélioreraient.

Interrogé sur l'évolution générale des rapports Est-Ouest, le président a notamment déclaré qu'il ne prévoit pas de conférence "au sommet" dans un proche avenir et qu'il ne croit d'ailleurs pas que pareille conférence serait utile présentement. "A moins qu'une soudaine et grave crise ne rende désirable une rencontre entre le premier ministre soviétique et moi-même, je crois que la meilleure procédure consiste encore comme nous l'avons fait dans la question des essais nucléaires à confier à de hauts fonctionnaires et à des spécialistes le soin

de mener des négociations sérieuses sur quelques objets précis". M. Kennedy a exprimé l'espoir que ces relations s'amélioreraient.

Voir à la page 2: L'autoroute

LE CONSEIL SUPÉRIEUR

G.-Lajoie demande la participation des étudiants et universitaires...

QUEBEC (DNC) — Le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, a invité hier les professeurs et les recteurs d'universités, ainsi que les associations d'étudiants et de jeunesse d'envergure provinciale, à participer à la nomination des premiers membres du Conseil supérieur de l'éducation.

En annonçant cette nouvelle, M. Gérin-Lajoie a ajouté qu'il participera personnellement à la réunion du 13 août, convoquée conjointement par l'Association d'éducation du Québec et l'Institut canadien d'éducation des adultes, à laquelle doivent participer des représentants de tous les corps intermédiaires qui ont été invités à participer à la nomination des premiers membres du Conseil.

Comme les universités du Québec, de même que leurs professeurs, ne sont pas constitués en associations provinciales, M. Gérin-Lajoie les a invités à étudier leur mode de participation aux réunions préparatoires à la nomination des

Voir à la page 2: G.-Lajoie

ÉLECTION DANS

N.D.G.: 25 SEPT.

Remaniement du cabinet, dans une huitaine !

QUEBEC (Par E.G.) — L'élection partielle dans le comté provincial de Notre-Dame-de-Grâce aura lieu le 25 septembre. Le siège est devenu vacant en mai dernier, par suite du décès du ministre du revenu, M. Paul Earl.

Les libéraux ont déjà choisi leur candidat dans ce comté: ce sera M. Eric Kierans, qui occupera jusqu'à maintenant la présidence de la Bourse canadienne et de la Bourse de Montréal.

Une rumeur persistante à Québec veut que non seulement M. Lesage nommera M. Kierans au cabinet, mais qu'il n'attendra pas la tenue de l'élection partielle pour ce faire.

On s'attend à ce que le premier ministre procède à un remaniement de son cabinet très bientôt, et peut-être dès la prochaine semaine, après son retour de la conférence interprovinciale à Halifax.

On a affirmé que M. Kierans succéderait à M. Paul Earl au ministère du revenu. Par ailleurs, des sources informées soutiennent que M. Lesage songerait à nommer M. Kierans plutôt au ministère des affaires fédérales-provinciales, quoique dans le contexte actuel, M. Lesage pourrait venir à conserver ce portefeuille.

De plus, il est acquis que M. Lesage ne tardera plus à relever M. Lapalme de ses fonctions de procureur général, celui-ci ayant exprimé à maintes reprises le désir de se consacrer uniquement au ministère des affaires culturelles. Il serait probablement remplacé, au poste de procureur général, par l'actuel ministre du travail, M. René Hamel. Non seulement les longs états de service de M. Hamel dans le parti libéral font de lui un candidat tout désigné à ce poste prestigieux, mais au surplus, le fait que le mouvement ouvrier de la province soit loin d'être satisfait de lui comme ministre du travail pourrait inciter le premier ministre à lui chercher un successeur.

Voir à la page 2: Election

Le Vatican se durcit devant le communisme

Le marxisme et son expression politique, le communisme, sont foncièrement mauvais. Ils ne peuvent être acceptés par la chrétienté pas plus que par une humanité libre et consciente d'elle-même.

C'est le pivot d'une invitation faite par la Radio du Vatican à se méfier du communisme. "La diminution de la tension entre l'Est et l'Ouest, a dit le porte-parole du Vatican, ne saurait justifier une attitude conciliante à l'égard

du marxisme et du communisme. Le jugement et l'attitude des hommes libres, des catholiques, surtout, ne peut et ne doit pas changer envers le communisme".

Cette mise au point du Vatican n'écartera pas les initiatives et les ententes de paix. Mais il y a un danger: "Le communisme dispose de tactiques pour semer le doute et amoindrir la résistance instinctive de tous les hommes libres".

Québec hausse les salaires de ses ingénieurs forestiers

QUEBEC (DNC) — Le ministre des terres et forêts, M. Lucien Cliche, a annoncé hier que le gouvernement a décidé d'accorder d'importantes hausses de traitement aux ingénieurs forestiers qui sont à son emploi. En même temps, M. Cliche a invité les jeunes diplômés des écoles secondaires à s'inscrire en très grand nombre à la faculté d'arpentage et de génie forestier de l'université Laval.

Les professions d'arpenteur et d'ingénieur forestier, a déclaré M. Cliche, offrent des perspectives d'avenir particulièrement attrayantes. "Ces professions, a-t-il dit, prennent chez nous une importance particulière en raison du rôle prépondérant que jouent la forêt et l'étendue du domaine territorial dans l'avenir économique du Québec. D'autre part, le gouvernement entend mettre l'accent sur les solutions à apporter aux divers problèmes de planification et d'aménagement forestiers".

On se souvient que LE DEVOIR faisait état, mercredi, de la pénurie d'ingénieurs forestiers dans la province, et d'une baisse constante dans le nombre d'inscriptions à la faculté d'arpentage et de génie forestier de l'université Laval, la seule école du genre dans le Québec et une des quatre seules au pays.

Les salaires des ingénieurs forestiers à l'emploi de la province étaient jusqu'à maintenant de \$4.200 au départ, le maximum étant de \$8.800. La nouvelle échelle de traitement, qui touche quelque 125 ingénieurs forestiers, prévoit un salaire de \$5.000 par année pour les débutants, et le maximum sera de \$10.400 par année.

Entre \$5.000 et \$6.800, le salaire augmente de \$250 par année, et à partir de \$6.800, l'augmentation annuelle est de \$300. Grâce à cette augmentation, les ingénieurs forestiers recevront désormais le même traitement que le gouvernement accorde aux ingénieurs professionnels et aux arpenteurs.

La Gaspésie sert de...

(Suite de la première page)

"Le développement de l'éducation au Québec, a-t-il dit, qui se fait sous le signe de l'accessibilité libre et complète, de la gratuité scolaire, du développement maximum des talents de notre jeunesse, de la coordination avec les objectifs économiques de la nation, a besoin d'une direction clairement définie, d'une impulsion en termes de formation des maîtres et d'investissements immobiliers."

La région de la Gaspésie, aux fins de la planification provinciale, comprendra les comités provinciaux de Bonaventure, Gaspé-nord, Gaspé-sud, Îles-de-la-Madeleine, Matane, Miramichi et Rimouski.

M. Gérin-Lajoie a expliqué que son ministère avait choisi cette région comme région-pilote afin de coordonner son travail avec les études pour l'avenir par le Conseil d'orientation économique et les autres ministères, dans le cadre du programme d'aménagement agricole (ARDA). Il a tenu à souligner qu'il est pleinement conscient que les investissements scolaires peuvent avoir des incidences considérables sur le développement économique.

Le bureau de planification du ministère de la jeunesse a remis, mardi, au ministre un rapport sur la planification scolaire en Gaspésie qui prévoit, pour les dix prochaines années, les populations scolaires de la Gaspésie, selon les âges et les degrés d'étude, en tenant compte du taux idéal de scolarisation, ainsi que les équipements scolaires qui seront essentiels à ces groupes de jeunes.

M. Gérin-Lajoie a affirmé que son ministère s'est arrêté à la Gaspésie comme région-pilote, entre autres raisons, parce qu'une étude effectuée il y a quelques années démontrait que le taux de persévérance scolaire après la 7^e année, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, était le plus bas au Québec.

La Gaspésie soulève le problème particulier de la grande dispersion de la population sur le territoire. Le ministère de la jeunesse avait fixé à 50.000 habitants, en règle générale, la population minimum pour l'établissement d'une commission scolaire régionale. En Gaspésie, cependant, il a fallu abaisser le minimum à 40.000, et on prévoit qu'il y aura cinq commissions scolaires régionales dans cette partie de la province.

M. Gérin-Lajoie a rappelé qu'autrefois, les écoles se construisaient et s'ouvraient, selon les demandes et les pressions

locales. Désormais, elles le seront d'après un plan qui tiendra compte des projections démographiques et économiques.

Le plan scolaire de la Gaspésie n'a pas été élaboré en vase clos, souligne M. Gérin-Lajoie. Les spécialistes du ministère ont travaillé en collaboration, notamment avec le Conseil d'orientation économique.

M. Gérin-Lajoie a affirmé que la commission, une fois nouvelle est ouverte dans le domaine de l'éducation au Québec. Jusqu'à maintenant, a-t-il dit, tout se décidait d'en haut, au niveau des comités catholiques et protestants. Désormais, non seulement les groupements intermédiaires seront appelés à jouer un rôle organique dans la direction de l'enseignement, mais le rôle d'occasional qu'on leur attribuait autrefois, mais au surplus le ministre et ses fonctionnaires s'efforceront de constater périodiquement sur place les besoins de l'éducation et les réclamations des responsables de l'éducation au niveau local.

M. Gérin-Lajoie rencontrera en Gaspésie les instituteurs, les commissaires d'écoles, les parents, les autorités religieuses, bref tous ceux qui s'intéressent à l'éducation.

Comme dans ses tournées précédentes, il prendra également contact avec les associations libérales locales, mais à ces réunions les représentants des syndicats ouvriers locaux seront également invités.

M. Gérin-Lajoie a fait savoir que le bureau de planification de son ministère prépare actuellement des plans scolaires semblables à celui qu'il a mis au point pour la Gaspésie, pour les régions de l'Abitibi et du Lac-Saint-Jean.

G. Lajoie demande...

(Suite de la première page)

membres, notamment à la réunion du 13 août.

Le ministre a également invité les représentants des associations d'étudiants et de jeunes à prendre part aux délibérations du 13 août. Il a fait remarquer qu'à son avis les mouvements de jeunesse ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la société québécoise et qu'ils ont déjà fait preuve de sérieux qu'ils peuvent apporter aux choses qu'ils entreprennent.

Il ajoute que sa décision de consulter les mouvements de jeunesse au sujet du ministère de l'éducation et de la jeunesse est une décision d'importance majeure.

Il a ajouté que sa décision de consulter les mouvements de jeunesse au sujet du ministère de l'éducation et de la jeunesse est une décision d'importance majeure.

Il a ajouté que sa décision de consulter les mouvements de jeunesse au sujet du ministère de l'éducation et de la jeunesse est une décision d'importance majeure.

Une session...

(Suite de la première page)

M. Gérin-Lajoie a insisté sur ce refus du gouvernement d'accepter un "délai supplémentaire" et a ajouté que ce la signifiait qu'il y aurait une session "rapidement".

Le gouvernement profitera peut-être de cette session d'automne pour soumettre à la Chambre un projet de loi universelle de retraite sous contrôle provincial. Il importe que le Québec agisse rapidement dans ce secteur éducatif, avant que le fédéral introduise son projet de loi de retraite. Or, M. Pearson a déclaré récemment qu'Ottawa agirait sur cette question avant la fin de l'année.

Au sujet des amendements qui seront apportés au Bill 60, M. Gérin-Lajoie a déclaré que le gouvernement n'avait reçu que deux documents de suggestions jusqu'à maintenant, il a ajouté cependant qu'il est au courant du travail qui se fait dans certains groupements intéressés à l'éducation, et que le gouvernement attend d'autres suggestions après la réunion québécoise conjointement par l'AEQ et l'ICQA pour le 13 août. Il s'est dit heureux de constater, d'après les informations qu'il détient que les amendements suggérés ne touchent aucunement au principe de la création d'un ministère de l'éducation.

ONU...

(Suite de la première page)

possible d'obliger l'Union sud-africaine à renoncer à "l'apartheid".

M. Douglas Fisher (NPD, Port-Arthur) a suggéré au premier ministre de soumettre la question à la commission (Laurier-Dunton) d'enquête sur le bilinguisme et la biculturalisme "puisque elle comporte, en réalité, un aspect bicultural". M. Pearson a promis d'examiner sa demande.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration, en plus de contredire les propos de M. Gourdau, les a jugés inconvenants, "il est injuste, a-t-il dit, qu'un fonctionnaire provincial, nous accuse au nom de son gouvernement de retarder le développement à propos d'un délai d'un mois quand 24 ans se sont écoulés depuis que Québec a perdu ses droits dans ce domaine."

Il a réaffirmé qu'il était prêt à de nouveaux pourparlers. "Le ministre des Affaires du Nord et moi-même sommes à la disposition du ministre provincial, nous sommes prêts à discuter, sous réserve de ce que nous souhaitons fixer une réunion le plus tôt possible."

Le juge Roland Paquette est décédé

Le juge en chef de la Cour municipale Roland Paquette est mort subitement hier à sa demeure à l'âge de 56 ans.

Nommé à cette cour en 1946, il devenait juge en chef en 1949.

Il avait été nommé secrétaire de l'ancienne Commission des ligueurs en 1939 et procureur chef de cette commission en 1944.

Le juge Paquette avait présidé une commission d'enquête sur les problèmes métropolitains à Montréal.

Il laisse dans le deuil sa femme, sa mère et une sœur.

Kennedy: La Chine est...

(Suite de la première page)

prochainement et n'a pas écarté la possibilité d'une nouvelle offre par Washington de partager avec Paris "certains secrets nucléaires" mais il a refusé de s'engager d'aucune façon.

Le président a d'autre part déclaré que la création d'un "missile anti-missiles" dépasse peut-être les capacités techniques et financières présentes des États-Unis aussi bien que de l'URSS. Beaucoup de spécialistes de ce domaine, après y avoir travaillé pendant plusieurs années, commencent à douter qu'il soit possible prochainement de mettre au point un efficace missile anti-missiles, a-t-il ajouté.

Avec la France

Repondant à une question, le président Kennedy a déclaré au cours de sa conférence de presse que les États-Unis avaient suggéré récemment à la France que la coopération nucléaire pourrait se développer de manière plus satisfaisante si les essais étaient interdits. "Mais nous n'avons reçu aucune réponse du gouvernement français, en dehors des déclarations du président de Gaulle lundi dernier", a-t-il ajouté.

Les États-Unis ont-ils envisagé de confier à la France quelques-uns de leurs secrets sur les armes nucléaires afin de rendre plus efficace l'accord d'interdiction partielle des essais? a-t-on demandé au président. Celui-ci a répondu que la France était une puissance nucléaire et que l'Amérique et la Grande-Bretagne étaient restées en contact avec les autorités françaises pour voir comment les intérêts des trois pays pourraient être mieux protégés grâce à un accord d'interdiction des essais nucléaires.

Nouveaux entretiens Rusk-Khrouchtchev

WASHINGTON. — Le secrétaire d'État américain M. Dean Rusk ne quittera pas l'Union soviétique immédiatement après la signature du traité anti-nucléaire, lundi prochain, mais prolongera son séjour de quelques jours pour s'entretenir avec le président du Conseil soviétique, M. Khrouchtchev sur la possibilité de signer de nouveaux accords entre l'Est et l'Ouest.

Des informateurs sérieux rapportent que M. Rusk cherchera avant tout à connaître les motifs qui ont amené le chef soviétique à proposer la signature d'un traité de non-agression entrant l'OTAN et les pays liés au pacte de Varsovie, et l'échange d'observateurs pour prévenir toute attaque-surprise.

Les Soviétiques ont soulevé ces questions durant les récents entretiens tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires non-souterrains, mais le négociateur américain, M. Averell Harriman, n'avait pas été autorisé à exprimer le point de vue du gouvernement américain à cet égard. Les États-Unis ont décidé de consulter d'abord leurs alliés sur les questions soulevées par les Soviétiques, et il s'agit pour le moment de savoir ce que le Kremlin a précisément à présenter.

Mise en...

(Suite de la première page)

présenté aux autorités fédérales après une année d'enquête sur la dispute ouvrière sur les Grands Lacs, les commissaires devraient congédier le président du Syndicat international des garçons de mer, M. Hal C. Banks, et ses principaux lieutenants.

En annonçant hier aux Communales le projet du gouvernement de mise en tutelle des syndicats maritimes, le ministre du travail, M. Allan MacEachen, a déclaré que le cabinet était prêt à ordonner la tenue d'une session d'urgence durant l'été "si la situation sur les Grands Lacs ou ailleurs justifiait une pareille action".

Le projet que M. MacEachen a annoncé a été approuvé par les porte-parole des trois partis représentés aux Communales, y compris le parti néo-démocrate, qui tire sa force

Election...

(Suite de la première page)

Ce successeur sera peut-être M. Carrier Fortin, ministre d'Etat et député de Sherbrooke. Les observateurs ont noté au cours des débats du comité parlementaire des relations industrielles sur le projet de Code du travail en juin dernier, que M. Fortin prenait une part active aux discussions, plus active que le ministre du travail lui-même.

La mise en tutelle des syndicats maritimes, selon le projet ébauché en Chambre par le ministre du travail, ne durerait qu'un temps, soit le temps de nettoyer les syndicats de la corruption dénoncée dans le rapport Norris.

AVIS PUBLIC

LA CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE DE SAINT-FRANÇOIS (LAVAL) P.Q.

Aux contribuables de la susdite municipalité: avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

Les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la Loi des Cités et Villages, au lieu ordinaire ou au lieu d'enchères — soit au 10640 du boulevard d'Argenson, en la Ville de Saint-François, (Laval) P.Q. mardi le vingt-sept août 1963, à 11 heures de l'après-midi pour satisfaire aux taxes et redevances municipales avec intérêts, mentionnés ci-dessous ainsi que les frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

PROPRIÉTAIRE	N.°	C.A.S.T.R.E.	TAXES INTERET	TOTAL
Bellefleurie Donat	P. 117	\$ 17.65	\$ 0.46	\$ 18.11
Bolduc Ovide	P. 166	2.37	1.23	3.60
Donat Denis	P. 166	146.31	14.16	160.47
Wellenreim Laurette	P. 1-1	241.35	20.74	262.09
Desjardins Denis	P. 2-20, 2-46	122.45	10.65	133.10
Janeos & Logar Robert	P. 128, 2-91	160.39	14.28	174.67
Lieblin Helmut	P. 133	160.39	14.28	174.67
Légaré Hector	P. 180	19.84	0.66	20.50
Légaré Hector	P. 181, 2-115	19.84	0.66	20.50
Abraham Jean	P. 180-99	160.39	14.28	174.67
Bergeron Roger	P. 4-33	285.93	15.87	301.80
Bayard Albert	P. 4-34	86.64	8.12	94.76
Bernier Jacqueline	P. 4-35	86.64	8.12	94.76
Laframboise Jean	P. 4-36	259.66	26.89	286.55
Raymond Jean Guy	P. 4-37	312.18	39.11	351.29
M. & A. Ponton Desjardins	P. 4-38	23.61	83.35	106.96
Caron Paul Adélard	P. 4-39	11.33	1.00	12.33
Frant & Magna	P. 4-40	210.35	12.91	223.26
Morissette Bernard	P. 4-41	123.85	4.90	128.75
Arès & Frères Ltee	P. 4-42	143.22	11.82	155.04
Arès Inc.	P. 4-43	224.99	16.47	241.46
Arès & Frères Ltee	P. 4-44	82.29	7.39	89.68
Beauchesne Jean Guy	P. 4-45	97.39	9.81	107.20
Arès & Frères Ltee	P. 4-46	43.58	0.47	44.05
Arès Inc.	P. 4-47	74.34	0.43	74.77
Arès & Frères Ltee	P. 4-48	83.28	0.43	83.71
Arès Inc.	P. 4-49	14.58	0.61	15.19
Arès Inc.	P. 4-50	10.03	0.81	10.84
Chabouneau Paul	P. 4-51	329.68	38.50	368.18
Arès Inc.	P. 4-52	425.51	47.09	472.60
Arès Inc.	P. 4-53	338.60	39.19	377.79
Poro, Pietro & Adriano	P. 4-54	176.28	22.92	199.20
Nadeau Roland	P. 4-55	134.42	12.64	147.06
Arès Inc.	P. 4-56	10.03	0.81	10.84
Maison Moderne Ltee	P. 4-57	105.19	4.20	109.39
Arès Inc.	P. 4-58	209.25	23.65	232.90
Viger Robert	P. 4-59	300.87	33.73	334.60
Arès Inc.	P. 4-60	270.84	11.20	282.04
Brabant J. Alcide	P. 4-61	138.22	15.42	153.64
Roche Jean Jacques	P. 4-62	225.26	12.40	237.66
Simoni Marcel	P. 4-63	205.68	18.07	223.75
Arès Inc.	P. 4-64	243.32	19.66	262.98
La Maison Moderne Ltee	P. 4-65	133.82	11.52	145.34
Arès Inc.	P. 4-66	49.18	5.76	54.94
Arès Inc.	P. 4-67	129.39	9.84	139.23
Arès Inc.	P. 4-68	1,620.56	140.30	1,760.86
Cyr Albert	P. 4-69	118.92	4.18	123.10
Arès Inc.	P. 4-70	11.73	0.95	12.68
Morissette Ovide	P. 4-71	20.22	0.96	21.18
Perne St-François Inc.	P. 4-72	27.18	2.35	29.53
Trudeau Allie	P. 4-73	35.83	3.66	39.49
Charbon Ernest	P. 4-74	86.19	7.48	93.67
Arès Inc.	P. 4-75	180.30	18.19	198.49
Arès Inc.	P. 4-76	18.45	4.33	22.78
Dugay Marie Anne	P. 4-77	32.97	4.29	37.26
Arès Inc.	P. 4-78	72.30	4.17	76.47
Arès Inc.	P. 4-79	300.88	24.36	325.24
Michel Marie Assen	P. 4-80	25.11	1.89	27.00
Labin Edouard & Al.	P. 4-81	130.04	18.85	148.89
Labin Edouard & Al.	P. 4-82	103.97	8.43	112.40
Labin Edouard & Al.	P. 4-83	92.63	7.04	99.67
Simoni Marcel	P. 4-84	1,175.35	144.40	1,319.75
Jurkovic Roméo	P. 4-85	10.75	1.22	11.97
Unité Land & Housing Co.	P. 4-86	12.12	0.99	13.11
Simoni Marcel	P. 4-87	34.28	1.30	35.58
Spes Hans Ivo	P. 4-88	6.37	0.54	6.91
Unité Land & Housing Co.	P. 4-89	8.37	0.54	8.91
Parent Rodolphe	P. 4-90	12.86	1.09	13.95
Parent Rodolphe	P. 4-91	430.45	28.29	458.74
Caza René	P. 4-92	44.84	8.23	53.07
Progress Entr. Ltd.	P. 4-93	200.62	10.12	210.74
Mazuka Juozas	P. 4-94	17.33	1.40	18.73
Viger Robert	P. 4-95	341.43	36.66	378.09
Caza René	P. 4-96	118.40	11.64	130.04
Paquette René	P. 4-97	92.00	8.50	100.50
Geoffroy Jacques	P. 4-98	94.44	4.20	98.64
Lamarque J. A.	P. 4-99	91, 92, 93 et 94	16.12	1.79
MacKay Samuel F.	P. 4-100	16.12	1.79	17.91
Normandin Georges	P. 4-101	17.38	1.82	19.20

Petruska Joseph	94-6-1	12.21	1.34	13.45	191-360	7.15	0.51	7.66
Progress Entr. Ltd.	94-6-2	12.21	1.34	13.45	191-361	7.15	0.51	7.66
"	94-6-3	12.21	1.34	13.45	191-362	7.15	0.51	7.66
"	94-6-4	12.21	1.34	13.45	191-363	7.15	0.51	7.66
"	94-6-5	12.21	1.34	13.45	191-364	7.15	0.51	7.66
"	94-6-6	12.21	1.34	13.45	191-365	7.15	0.51	7.66
"	94-6-7	12.21	1.34	13.45	191-366	7.15	0.51	7.66
"	94-6-8	12.21	1.34	13.45	191-367	7.15	0.51	7.66
"	94-6-9	12.21	1.34	13.45	191-368	7.15	0.51	7.66
"	94-6-10	12.21	1.34	13.45	191-369	7.15	0.51	7.66
"	94-6-11	12.21	1.34	13.45	191-370	7.15	0.51	7.66
"	94-6-12	12.21	1.34	13.45	191-371	7.15	0.51	7.66
"	94-6-13	12.21	1.34	13.45	191-372	7.15	0.51	7.66
"	94-6-14	12.21	1.34	13.45	191-373	7.15	0.51	7.66
"	94-6-15	12.21	1.34	13.45	191-374	7.15	0.51	7.66
"	94-6-16	12.21	1.34	13.45	191-375	7.15	0.51	7.66
"	94-6-17	12.21	1.34	13.45	191-376	7.15	0.51	7.66
"	94-6-18	12.21	1.34	13.45	191-377	7.15	0.51	7.66
"	94-6-19	12.21	1.34	13.45	191-378	7.15	0.51	7.66
"	94-6-20	12.21	1.34	13.45	191-379	7.15	0.51	7.66
"	94-6-21	12.21	1.34	13.45	191-380	7.15	0.51	7.66
"	94-6-22	12.21	1.34	13.45	191-381	7.15	0.51	7.66
"	94-6-23	12.21	1.34	13.45	191-382	7.15	0.51	7.66
"	94-6-24	12.21	1.34	13.45	191-383	7.15	0.51	7.66
"	94-6-25	12.21	1.34	13.45	191-384	7.15	0.51	7.66
"	94-6-26	12.21	1.34	13.45	191-385	7.15	0.51	7.66
"	94-6-27	12.21	1.34	13.45	191-386	7.15	0.51	7.66
"	94-6-28	12.21	1.34	13.45	191-387	7.15	0.51	7.66
"	94-6-29	12.21	1.34	13.45	191-388	7.15	0.51	7.66
"	94-6-30	12.21	1.34	13.45	191-389	7.15	0.51	7.66
"	94-6-31	12.21	1.34	13.45	191-390	7.15	0.51	7.66
"	94-6-32	12.21	1.34	13.45	191-391	7.15	0.51	7.66
"	94-6-33	12.21	1.34	13.45	191-392	7.15	0.51	7.66
"	94-6-34	12.21	1.34	13.45	191-393	7.15	0.51	7.66
"	94-6-35	12.21	1.34	13.45	191-394	7.15	0.51	7.66
"	94-6-36	12.21	1.34	13.45	191-395	7.15	0.51	7.66
"	94-6-37	12.21	1.34	13.45	191-396	7.15	0.51	7.66
"	94-6-38	12.21	1.34	13.45	191-397	7.15	0.51	7.66
"	94-6-39	12.21	1.34	13.45	191-398	7.15	0.51	7.66
"	94-6-40	12.21	1.34	13.45	191-399	7.15	0.51	7.66
"	94-6-41	12.21	1.34	13.45	191-400	7.15	0.51	7.66
"	94-6-42	12.21	1.34	13.45	191-401	7.15	0.51	7.66
"	94-6-43	12.21	1.34	13.45	191-402	7.15	0.51	7.66
"	94-6-44	12.21	1.34	13.45	191-403	7.15	0.51	7.66
"	94-6-45	12.21	1.34	13.45	191-404	7.15	0.51	7.66
"	94-6-46	12.21	1.34	13.45	191-405	7.15	0.51	7.66
"	94-6-47	12.21	1.34	13.45	191-406	7.15	0.51	7.66
"	94-6-48	12.21	1.34	13.45	191-407	7.15	0.51	7.66
"	94-6-49	12.21	1.34	13.45	191-408	7.15	0.51	7.66
"	94-6-50	12.21	1.34	13.45	191-409	7.15	0.51	7.66
"	94-6-51	12.21	1.34	13.45	191-410	7.15	0.51	7.66
"	94-6-52	12.21	1.34	13.45	191-411	7.15	0.51	7.66
"	94-6-53	12.21	1.34	13.45	191-412	7.15	0.51	7.66
"	94-6-54	12.21	1.34	13.45	191-413	7.15	0.51	7.66
"	94-6-55	12.21	1.34	13.45	191-414	7.15	0.51	7.66
"	94-6-56	12.21	1.34	13.45	191-415	7.15	0.51	7.66
"	94-6-57	12.21	1.34	13.45	191-416	7.15	0.51	7.66
"	94-6-58	12.21	1.34	13.45	191-417	7.15	0.51	7.66
"	94-6-59	12.21	1.34	13.45	191-418	7.15	0.51	7.66
"	94-6-60	12.21	1.34	13.45	191-419	7.15	0.51	7.66
"	94-6-61	12.21	1.34	13.45	191-420	7.15	0.51	7.66
"	94-6-62	12.21	1.34	13.45	191-421	7.15	0.51	7.66
"	94-6-63	12.21	1.34	13.45	191-422	7.15	0.51	7.66
"	94-6-64	12.21	1.34	13.45	191-423	7.15	0.51	7.66
"	94-6-65	12.21	1.34	13.45	191-424	7.15	0.51	7.66
"	94-6-66	12.21	1.34	13.45	191-425	7.15	0.51	7.66
"	94-6-67	12.21	1.34	13.45	191-426	7.15	0.51	7.66
"	94-6-68	12.21	1.34	13.45	191-427	7.15	0.51	7.66
"	94-6-69	12.21	1.34	13.45	191-428	7.15	0.51	7.66
"	94-6-70	12.21	1.34	13.45	191-429	7.15	0.51	7.66
"	94-6-71	12.21	1.34	13.45	191-430	7.15	0.51	7.66
"	94-6-72	12.21	1.34	13.45	191-431	7.15	0.51	7.66
"	94-6-73	12.21	1.34	13.45	191-432	7.15	0.51	7.66
"	94-6-74	12.21	1.34	13.45	191-433	7.15	0.51	7.66
"	94-6-75	12.21	1.34	13.45	191-434	7.15	0.51	7.66
"	94-6-76	12.21	1.34	13.45	191-435	7.15	0.51	7.66
"	94-6-77	12.21	1.34	13.45	191-436	7.15	0.51	7.66
"	94-6-78	12.21	1.34	13.45	191-437	7.15	0.51	7.66
"	94-6-79	12.21	1.34	13.45	191-438	7.15	0.51	7.66
"	94-6-80	12.21	1.34	13.45	191-439	7.15	0.51	7.66
"	94-6-81	12.21	1.34	13.45	191-440	7.15	0.51	7.66
"	94-6-82	12.21	1.34	13.45	191-441	7.15	0.51	7.66
"	94-6-83	12.21	1.34	13.45	191-442	7.15	0.51	7.66
"	94-6-84	12.21	1.34	13.45	191-443	7.15	0.51	7.66
"	94-6-85	12.21	1.34	13.45	191-444	7.15	0.51	7.66
"	94-6-86	12.21	1.34	13.45	191-445	7.15	0.51	7.66
"	94-6-87	12.21	1.34	13.45	191-446	7.15	0.51	7.66
"	94-6-88	12.21	1.34	13.45	191-447	7.15	0.51	7.66
"	94-6-89	12.21	1.34	13.45	191-448	7.15	0.51	7.66
"	94-6-90	12.21	1.34	13.45	191-449	7.15	0.51	7.66
"	94-6-91	12.21	1.34	13.45	191-450	7.15	0.51	7.66
"	94-6-92	12.21	1.34	13.45	191-451	7.15	0.51	7.66
"	94-6-93	12.21	1.34	13.45	191-452	7.15	0.51	7.66
"	94-6-94	12.21	1.34	13.45	191-453	7.15	0.51	7.66
"	94-6-95	12.21	1.34	13.45	191-454	7.15	0.51	7.66
"	94-6-96	12.21	1.34	13.45	191-455	7.15	0.51	7.66
"	94-6-97	12.21	1.34	13.45	191-456	7.15	0.51	7.66
"	94-6-98	12.21	1.34	13.45	191-457	7.15	0.51	7.66
"	94-6-99	12.21	1.34	13.45	191-458	7.15	0.51	7.66
"	94-6-100	12.21	1.34	13.45	191-459	7.15	0.51	7.66
"	94-6-101	12.21	1.34	13.45	191-460	7.15	0.51	7.66
"	94-6-102	12.21	1.34	13.45	191-461	7.15	0.51	7.66
"	94-6-103	12.21	1.34	13.45	191-462	7.15	0.51	7.66
"	94-6-104	12.21	1.34	13.45	191-463	7.15	0.51	7.66
"	94-6-105	12.21	1.34	13.45	191-464	7.15	0.51	7.66
"	94-6-106	12.21	1.34	13.45	191-465	7.15	0.51	7.66
"	94-6-107	12.21	1.34	13.45	191-466	7.15	0.51	7.66
"	94-6-108	12.21	1.34	13.45	191-467	7.15	0.51	7.66
"	94-6-109	12.21	1.34	13.45	191-468	7.15	0.51	7.66
"	94-6-110	12.21	1.34	13.45	191-469	7.15	0.51	7.66
"	94-6-111	12.21	1.34	13.45	191-470	7.15	0.51	7.66
"	94-6-112	12.21	1.34	13.45	191-471	7.15	0.51	7.66
"	94-6-113	12.21	1.34	13.45	191-472	7.15	0.51	7.66
"	94-6-114	12.21	1.34	13.45	191-473	7.15	0.51	7.66
"	94-6-115	12.21	1.34	13.45	191-474	7.15	0.51	7.66
"	94-6-116	12.21	1.34	13.45	191-475	7.15	0.51	7.66
"	94-6-117	12.21	1.34	13.45	191-476	7.15	0.51	7.66
"	94-6-118	12.21	1.34	13.45	191-477	7.15	0.51	7.66
"	94-6-119	12.21	1.34	13.45	191-478	7.15	0.51	7.66
"	94-6-120	12.21	1.34	13.45	191-479	7.15	0.51	7.66
"	94-6-121	12.21	1.34	13.45	191-480	7.15	0.51	7.66
"	94-6-122	12.21	1.34	13.45	191-481	7.15	0.51	7.66
"	94-6-123	12.21	1.34	13.45	191-482	7.15	0.51	7.66
"	94-6-124	12.21	1.34	13.45	191-483	7.15	0.51	7.66
"	94-6-125	12.21	1.34	13.45	191-484	7.15	0.51	7.66
"	94-6-126	12.21	1.34	13.45	191-485	7.15	0.51	7.66
"	94-6-127	12.21	1.34	13.45	191-486	7.15	0.51	7.66
"	94-6-128	12.21	1.34	13.45	191-487	7.15	0.51	7.66
"	94-6-129	12.21	1.34	13.45	191-488	7.15	0.51	7.66
"	94-6-130	12.21	1.34	13.45	191-489	7.15	0.51	7.66
"	94-6-131	12.21	1.34	13.45	191-490	7.15	0.51	7.66
"	94-6-132	12.21	1.34	13.45	191-491	7.15	0.51	7.66
"	94-6-133	12.21	1.34	13.45	191-492	7.15	0.51	7.66
"	94-6-134	12.21	1.34	13.45	191-493	7.15	0.51	7.66
"	94-6-135	12.21	1.34	13.45	191-494	7.15	0.51	7.66
"	94-6-136	12.21	1.34	13.45	191-495	7.15	0.51	7.66
"	94-6-137	12.21	1.34	13.45	191-496	7.15	0.51	7.66
"	94-6-138	12.21	1.34	13.45	191-497	7.15	0.51	7.66
"	94-6-139	12.21	1.34	13.45	191-498			

Plusieurs centaines de personnes ont pris part, hier après-midi à l'Oratoire Saint-Joseph, au pèlerinage des malades à l'occasion de la première journée de la neuvième d'Action de Grâce qui se terminera le 9 août, jour de l'anniversaire de naissance du frère André. C'est le chanoine Eugène Dumontier, curé de la cathédrale de Joliette, qui présidait la cérémonie. Au pèlerinage d'hier après-midi, plusieurs malades vinrent du diocèse de Joliette. Son Exc. Mgr Edouard Jetté, administrateur apostolique du diocèse, prononça le sermon et célébra la messe, à 4 heures.

EDITORIAL

Un cadeau de fin de session?

En décidant de ne pas précipiter l'étude par le Sénat du projet de loi relatif à la hausse des traitements des députés et des sénateurs, le leader du gouvernement à la Chambre haute a sans doute voulu tenir compte des réactions désagréables engendrées dans l'opinion par le bill C-91.

Le bill porte le traitement des députés de \$10,000 à \$18,000 par an, celui des sénateurs de \$10,000 à \$15,000.

Depuis que les Communes, procédant avec une hâte inusitée, ont approuvé cette mesure, les députés sont inondés, dit-on, de messages de protestations.

Ces protestations sont-elles fondées?

En ce qui a trait au montant de l'indemnité que touchent bientôt les parlementaires, soyons réalistes. Ce montant aurait pu faire l'objet d'études plus minutieuses. Il a été déterminé sans trop d'étude préalable. Mais il n'est pas excessif.

Le lecteur moyen est naturellement frappé par le pourcentage de la hausse. Quatre-vingt pour cent d'augmentation en un seul coup, c'est fort.

Mais un fait brutal s'impose. Les sessions durent désormais des mois. Si l'on tient compte de l'étude et des contacts que sa fonction impose en plus au député, M. Pearson a raison de considérer que les députés accomplissent désormais un travail à plein temps.

On objectera que certains députés ne pourraient, par leur seul talent, gagner la moitié de ce montant dans le secteur privé. On rappellera également qu'un bon nombre de députés ne sont membres actifs du Parlement que du mardi au jeudi, consacrant le reste du temps à leurs affaires personnelles.

A ces maux particuliers, il faut ajouter des remèdes particuliers, non des sanctions générales. Que les partis et le Parlement lui-même vérifient plus sévèrement l'assiduité des députés. Que les électeurs renvoient chez eux les élus qui ne méritent pas leur traitement.

On aurait peut-être pu procéder par degrés, voter par exemple une augmentation de \$4,000 cette fois, puis une hausse additionnelle de \$4,000 dans deux ans. C'eût été mesquin et de peu de conséquence.

La fonction de député vaut-elle, oui ou non, un traitement de \$18,000? Dans les conditions actuelles du travail parlementaire, la réponse est: OUI.

Si l'adoption du bill C-91 par les Communes a soulevé de l'inquiétude, c'est

surtout à cause de la manière hâtive dont la Chambre a procédé.

Imitant en cela le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a paru offrir aux députés un cadeau de fin de session. Un cadeau rétroactif par-dessus le marché. Les députés, visiblement affamés, ont sauté sur le fromage avec une précipitation indigne de leur titre de représentants du peuple.

Il est trop tard pour corriger maintenant cette erreur. Il faudrait prévoir, pour l'avenir, une procédure plus régulière.

M. Diefenbaker a rappelé qu'à Londres, le parlement ne vote jamais une augmentation aux députés sans avoir d'abord soumis la question à un comité spécial qui est autorisé à entendre des témoins de l'extérieur.

La Gazette d'hier, évoquant une attitude prise en 1920 par Mackenzie King, suggérait qu'aucune augmentation votée par un parlement ne devrait entrer en vigueur avant le parlement suivant.

Les députés étaient trop voraces, ces jours derniers, pour prêter l'oreille à ces propositions raisonnables.

Pourquoi le Sénat n'ajouterait-il pas, dans le projet dont il est saisi, une clause prévoyant une procédure plus rigoureuse pour les augmentations futures de traitement?

A cause du cynisme que toute décision douteuse engendre inévitablement dans l'opinion publique, ne serait-il pas sage de protéger les députés contre la précipitation malsaine qui risque de les assaillir lorsqu'il est question de leur propre traitement?

Plutôt que de chicaner les députés sur le montant du traitement qu'ils touchent avant longtemps, appliquons plutôt notre énergie à surveiller de plus près la qualité du travail accompli aux Communes et au Sénat.

De l'avis général, il se perd, dans ces deux augustes corps, un temps considérable. Certains députés, que nous considérons aujourd'hui comme des nouilles, avaient du talent; ils ont été littéralement brûlés par un régime qui ne leur permettait aucunement de faire valoir leurs dons.

Une révision radicale des méthodes de travail parlementaire s'impose de toute évidence. Une telle réforme contribuera, plus que tout autre moyen, à l'élimination des parasites et à la justification des hausses de traitement envisagées.

Claude RYAN

Le Nouveau-Québec

Le conflit entre Québec et Ottawa au sujet de la juridiction administrative dans le Nouveau-Québec semblait devoir être plus facile à régler par suite de l'avènement du gouvernement Pearson. Les déclarations récentes de MM. René Lévesque et Eric Goudreau d'une part, et celles de MM. Guy Favreau et Arthur Laing, révèlent une résistance fédérale inquiétante qui doit être portée à la connaissance de l'opinion québécoise.

Nos lecteurs connaissent les données du problème. L'Etat du Québec veut faire reconnaître son autorité et sa juridiction sur le territoire qui lui appartient mais où les fonctionnaires fédéraux sont déjà installés. La première opération a porté sur la toponymie de la région, qui relève de Québec mais où il a fallu une dure lutte pour obtenir une victoire partielle qui reste à compléter.

Il faudra aussi résoudre un litige de frontière, non seulement au Labrador où la ligne de démarcation entre Québec et Terre-Neuve reste imprécise, mais aussi le long des côtes où pourtant la solution de la frontière naturelle s'impose et ne devrait soulever aucune difficulté. Néanmoins, le pouvoir fédéral s'est réservé une autorité injustifiable sur les côtes du Nouveau-Québec, au détroit et à la baie d'Hudson, à la baie James, et sur le littoral parfois étendu qui est dans la zone du balancement des marées. Il importe de régler cette question au moment où l'on prépare à Ottawa l'avènement de deux provinces dans les Territoires du Nord-Ouest; il ne faudrait pas qu'une nouvelle province domine toutes les côtes du Nouveau-Québec.

Les Esquimaux

La question la plus urgente, et qui a fait l'objet des protestations de M. Lévesque, c'est l'administration de cette vaste région et la juridiction du Québec sur la population qui s'y trouve, notamment les Esquimaux. Dans le passé, c'est le gouvernement fédéral qui s'est occupé du minimum d'administration qui existait dans cette immense région alors jugée sans valeur; Québec avait déjà, dans les années 1930, exprimé le désir de ne pas s'en occuper. La situation a beaucoup changé avec l'exploitation croissante des ressources naturelles de la région, et Québec veut légitimement y exercer ses droits.

Réforme urgente

Le temps presse, car avec une année de plus d'anglicisation, des enfants soumis à ce régime depuis trois ou quatre ans risquent de perdre leur propre langue et d'être des déracinés sur le plan linguistique et culturel. Québec a hâte les préparatifs pour prendre la relève et assurer l'enseignement en esquimaux. L'éducation relève sans aucun doute de l'autorité provinciale, et cette restauration culturelle est dans l'intérêt de la population.

P. S.

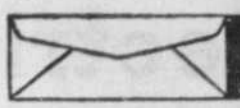
BLOCS NOTES

Or, après une première rencontre des ministres de Québec et d'Ottawa, et la rédaction de rapports pour préparer les négociations, les autorités fédérales ont retardé de nouveaux entretiens; en ce moment, un mois de retard apporte un obstacle grave pour le début de l'année scolaire dans une région où les difficultés du climat s'accroissent dès le début de l'automne.

Et voici que M. Laing réaffirme implicitement l'autorité d'Ottawa sur les affaires esquimaudes comme sur les affaires indiennes. M. Guy Favreau n'a sûrement aucune raison de s'étonner du mécontentement et des protestations de M. Lévesque. Une fois de plus, les fonctionnaires fédéraux semblent manœuvrer pour arriver à leurs fins, en dépit de la juridiction provinciale sur l'éducation, ils s'arrogent pour être encore là en septembre et continuer leur offensive de génocide culturel contre les Esquimaux.

Le programme du Québec, tel que formulé au ministère des richesses naturelles par un bureau spécial que dirige M. Goudreau, c'est que l'Esquimaux reste la clé d'une planification économique du Nouveau-Québec, basée sur la chasse et la pêche, l'artisanat et le commerce côtier, et que le développement se fasse en harmonie avec les valeurs culturelles des Esquimaux, qui doivent conserver leur langue, et qui pourront apprendre le français comme langue seconde puisqu'ils vivent dans une province française.

M. Favreau a invoqué la conférence fédérale-provinciale de la semaine dernière, et la déclaration de M. Lesage sur l'esprit de coopération du gouvernement fédéral. Il faut espérer que ce même esprit de coopération se manifestera dans les négociations pour le Nouveau-Québec, sans qu'on soit obligé de référer le conflit au sommet, c'est-à-dire à une négociation directe de MM. Lesage et Pearson.



lettres au DEVOIR

Les partis québécois doivent être indépendants

La controverse NPD-PSQ a opéré le clivage inévitable entre socialistes ultra-fédéralistes, et socialistes partisans d'un Etat du Québec véritable.

A notre avis, l'heure n'est plus à la compromission équivoque entre ces deux groupes. C'est avec joie que nous saluons la naissance du PSQ; celui-ci nous apparaît beaucoup plus conforme aux réalités socio-économiques du Québec que l'actuel NPD, qui subit trop difficilement ses traditions "célestes" des années '30.

Réalités socio-économiques? Evidemment, ce n'est pas d'aujourd'hui que date la constitution du Québec en tant qu'Etat national ayant ses institutions, sa culture, sa langue, ses traditions et son histoire propres. Cependant, on doit prendre en considération un phénomène nouveau extrêmement important: la conscience nationale, la conscience de soi de plus en plus lucide et aiguë qu'acquiert rapidement le peuple québécois.

Pour celui-ci, conscience de soi veut dire avant tout volonté d'obtenir sa libération économique, sociale et politique.

Or, au point de vue de l'émancipation économique du Québec, il est devenu parfaitement évident que seul le gouvernement—nous sommes d'accord avec M. René Lévesque—peut opérer notre libération, par la prise en charge vigoureuse et rationnelle de notre vie économique.

Mais alors, nous débouquons fatalement sur le plan des revendications sociales et politiques: l'Etat du Québec doit acquiescer un pouvoir de décision et de veto, un contrôle effectif sur le commerce canadien, la politique monétaire et financière, l'immigration, la politique étrangère et celle des transports, de

façon à pouvoir organiser un système de planification démocratique et efficace.

Surtout, l'Etat du Québec doit posséder des pouvoirs fiscaux extrêmement plus importants que ceux qu'il détiendrait actuellement. Les priorités que doit satisfaire le Québec doivent passer avant celles du fédéral, dont le gaspillage nous semble, à bien des points de vue, scandaleux.

Nous ne voulons souligner ici que le volume excessif des dépenses militaires. Depuis 1950, c'est de plusieurs milliards qu'Ottawa a saigné les contribuables canadiens pour doter le Canada d'armes ridiculement démodées. Dépenses vaines, puisque l'apport du Canada à l'équilibre des deux camps de la terreur est pour le moins négligeable. Les deux "Grands" ayant déjà assez de bombes "A" et "H" pour provoquer la fin de toute civilisation.

De plus, ces dépenses sont en train de donner naissance, comme aux Etats-Unis, à une caste arrogante de militaires, au service du Pentagone. Et inutile de mentionner les profits énormes qu'en retirent certaines entreprises monopolistiques, elles aussi vouées aux intérêts américains!

Si le Québec avait pu disposer du cinquième, par exemple, de ces sommes, est-ce que nos hôpitaux, nos commissions scolaires, nos universités, nos routes, nos écoles, ne seraient pas dans un état aussi déplorable?

C'est bien là une motivation fondamentale de notre engagement envers l'Etat du Québec. Libre au groupe anglo-saxon de continuer à jouer les seuls soldats du "God Save the Queen". Nous avons ici du travail plus sérieux à faire: cons-

truire une société humanisée, consciente de la dignité et de la justice, soucieuse du bien-être de tous, et débarrassée de l'esprit militariste.

Un Etat du Québec vigoureux et largement autonome s'impose donc, d'autant plus qu'Ottawa passe actuellement par une crise aiguë de centralisme.

De toutes ces raisons découle la nécessité que nos partis québécois ne soient pas liés aux partis fédéraux, quels qu'ils soient.

Un autre état de choses milite en faveur d'un PSQ indépendant: les multiples déceptions apportées par le NPD fédéral.

Qu'en est-il de la dernière campagne électorale, le NPD s'était placé à l'avant-garde, en reconnaissant l'existence de deux nations égales au Canada et en refusant énergiquement la participation du Canada au club nucléaire. Cependant, ce même parti a sauvé—ou prolongé—la vie d'un gouvernement qui s'empresse de doter le Canada d'armes nucléaires, et qui a voté des dépenses militaires énormes.

Par ailleurs, ce NPD s'est aussi révélé l'adversaire le plus tenace du Québec, dans ses revendications actuelles, dont la satisfaction ne serait pourtant qu'un tout premier pas vers une reconnaissance concrète du Québec comme Etat national véritable.

Soyons réalistes: l'indépendance du PSQ s'impose. Si des hommes comme Michael Oliver ne s'entrent pas ce qu'ils pourraient faire dans un PSQ indépendant, qu'ils assument leur responsabilité dans la pesante orthodoxie, et qu'ils s'en tiennent à leur combat d'arrière-garde au sein du NPD fédéral.

Pour notre part, nous croyons qu'un PSQ indépendant a une tâche passionnante à remplir.

Pierre LAMONDE

Section Laval NPD.

Le monde francophone

Syrie et l'Egypte et ne comprennent pas la Russie, qui est géographiquement plus à l'est que ces pays... De nos jours cette région se nomme le Proche-Orient et encore mieux le Levant. Ne confondez donc pas le Levant qui est le berceau de la civilisation chrétienne (dite occidentale) avec l'Extrême-Orient.

Le plus prie de croire cher monsieur à ma très haute considération.

Joseph DEBASSE, 3102 Sunset Blvd, Houston, Texas.

Les chiffres que l'on donne ordinairement pour l'extension des grandes langues mondiales sont peu dignes de confiance. Le plus souvent, il semble qu'on les ait calculés en ajoutant aux chiffres de la population globale des colonies de chaque pays, sans distinction entre les colonies de rapport et les colonies de peuplement.

C'est ce que vient de faire, dans LE DEVOIR, M. Jean Marc Leger, qui désire nous faire substituer à l'image du petit groupe de cinq millions de francophones, submergés par les deux cents millions d'anglophones nord-américains, celle d'une nation parmi trente autres qui forment ensemble une communauté linguistique de plus de 150 millions d'hommes, répartis sur quatre continents.

C'est entendu, M. Leger est l'agent mandaté au Canada français de l'impérialisme culturel de la France. Il est, ma foi, encore plus impérialiste

français que nationaliste québécois, ce qui n'est pas peu dire. A ce double titre, il peut se permettre l'exagération, qui est, comme chacun sait, le mensonge des honnêtes gens.

Mais tout de même, "plus de 150 millions"! Cette fois, l'exagération me paraît exagérée.

M. Leger veut évidemment nous faire accroire que les anciennes colonies françaises d'Afrique et d'Asie étaient des colonies de peuplement, comme le furent pour l'Angleterre les Etats-Unis ou l'Australie, et pour la France le Québec. Or il n'en est rien. Seule

l'Algérie, et dans une moindre mesure la Tunisie et le Maroc, tendaient à devenir une colonie de peuplement; et ce qui en est advenu depuis, personne ne l'ignore, pas les Pieds-Noirs en tout cas.

En dehors de l'Europe, c'est-à-dire de la France, de la Wallonie, de la Suisse romande, et du Québec, la langue française n'est guère parlée dans l'ancien empire français que par une toute petite élite, absolument comme l'anglais aux Indes. Si l'on vous demandait, M. Leger, de faire le compte de la communauté linguistique formée par les anglophones dans le monde, y feriez-vous entrer les quatre cents millions d'Hindous avec et par-dessus les 250 millions d'Américains et de Britanniques, sous le vague prétexte que "tous ont en quelque sorte vocation" à parler anglais?

On affablit toujours ce qu'on exagère.

En élaguant toute exagération, il reste seulement vrai que le total des véritables francophones par toute la terre va tout au plus à soixante-dix millions. En 1961, une équipe de linguistes, à l'université de Georgetown, reconnaissait au français 65 millions de sujets. Montrons-nous bon prince et ajoutons cinq millions, pour faire plaisir à M. Leger.

Adélaïde DESJARDINS, Sainte-Agathe-des-Monts.

N.D.A. — Les quotidiens canadiens-français ont fréquemment l'honneur des lettres circulaires de M. Adélaïde Desjardins. Tout en applaudissant leur valeur les mérites de ce collaborateur bénévole, nous désirons relever cependant quelques assertions de nature à induire le lecteur en erreur.

"Pays à vocation francophone", cela veut simplement dire des pays qui, d'une part, ont choisi le français comme langue officielle, de l'autre entendent en faire progressivement la langue nationale. Ce n'est pas nous qui le disons mais la plupart des dirigeants des Etats africains francophones.

Tout en applaudissant leur valeur les mérites de ce collaborateur bénévole, nous désirons relever cependant quelques assertions de nature à induire le lecteur en erreur. "Pays à vocation francophone", cela veut simplement dire des pays qui, d'une part, ont choisi le français comme langue officielle, de l'autre entendent en faire progressivement la langue nationale. Ce n'est pas nous qui le disons mais la plupart des dirigeants des Etats africains francophones.

Tout en applaudissant leur valeur les mérites de ce collaborateur bénévole, nous désirons relever cependant quelques assertions de nature à induire le lecteur en erreur. "Pays à vocation francophone", cela veut simplement dire des pays qui, d'une part, ont choisi le français comme langue officielle, de l'autre entendent en faire progressivement la langue nationale. Ce n'est pas nous qui le disons mais la plupart des dirigeants des Etats africains francophones.

Tout en applaudissant leur valeur les mérites de ce collaborateur bénévole, nous désirons relever cependant quelques assertions de nature à induire le lecteur en erreur. "Pays à vocation francophone", cela veut simplement dire des pays qui, d'une part, ont choisi le français comme langue officielle, de l'autre entendent en faire progressivement la langue nationale. Ce n'est pas nous qui le disons mais la plupart des dirigeants des Etats africains francophones.

Une crise de régime

Par Michel LEGRIS

ATHENES. — Démocratique par certains côtés, autoritaire par d'autres, le régime grec devait fatalement atteindre un jour le point critique. C'est désormais chose faite...

Le souvenir des atrocités de la guerre civile et celui des crises gouvernementales qui se succèdent en cascade au cours des années qui suivirent firent sans doute apprécier à l'origine, à l'intérieur comme à l'extérieur, la stabilité assurée par le parti de M. Caramanlis. Celui-ci, disposant de la majorité absolue à la Chambre, n'eut d'abord en face de lui qu'une opposition morcelée: l'E.D.A., située à l'extrême gauche et isolée; l'Union du centre de MM. Papandréou et Venizelos, de tendance libérale et républicaine; le parti progressiste de M. Markezinis, groupement de peu d'importance numérique mais qui réunit des cadres et se signale par son dynamisme.

Ni l'Union du centre ni le parti progressiste ne se sentaient, au départ, l'âme d'adversaires fondamentaux du système politique de la Grèce. A la longue, cependant, l'Union du centre devait se livrer à des attaques de plus en plus violentes contre le parti au pouvoir.

Il ne s'agissait plus seulement de désamorcer la menace de l'inquiétude que celui-ci faisait naître. L'homme de la rue identifiait M. Caramanlis à l'U.N.R. et à l'U.N.R. au parti officiel. L'importance que l'Union nationale radicale prenait au sein de l'appareil de l'Etat apparaissait de plus en plus redoutable. Détevant le monopole des faveurs et des "moyens de pression" sur l'électorat, elle ne laissait aux autres formations politiques que la perspective d'une lente élimination.

Les craintes que provoquait cet état de fait furent aussi partagées, semble-t-il, par la couronne. En devenant peu à peu une manière d'autorité nationale suprême, le parti risquait de priver le souverain de son rôle d'arbitre de la nation — le seul que lui confère la Constitution — puisqu'en principe il régnerait sans gouverner.

On peut donc penser que le roi Paul ne fut pas mécontent de saisir, à propos du voyage en Angleterre, une occasion de provoquer le départ de M. Caramanlis. Mais il semble aussi que des considérations de politique extérieure ont joué contre le chef du gouvernement.

La lutte d'influence qui oppose Américains et Anglais en Grèce est un des thèmes qui alimentent le plus ordinairement les conversations dans le pays. En gros, on considère que M. Caramanlis, dont les convictions sont pro-européennes, est hostile à un retour de la Grèce dans l'orbite anglaise. Les Français, l'Union du centre, le parti progressiste, sont tenus pour favorables à un rapprochement avec la Grande-Bretagne.

En fin de compte, alors qu'elle pensait préserver son rôle par le départ de M. Caramanlis, la monarchie risque de se trouver affaiblie.

Le Palais espérait qu'après la démission de M. Caramanlis on assisterait à un éclatement des partis, assez courtant jusqu'à la Grèce. Ainsi n'aurait sur la possibilité d'un regroupement autour de M. Pipinellis et de la royauté.

Mais, contrairement à ce qui était attendu, l'U.N.R. dans son ensemble est restée fidèle à son leader. A cette occasion, on devait découvrir non sans surprise que ce qui n'était il y a huit ans, qu'une simple coalition électorale est devenu aujourd'hui un parti organisé. La même évolution d'ailleurs est constatée au sein de l'Union du centre.

Aussi la désignation de M. Pipinellis comme chef du gouvernement a manqué l'objectif et le rôle du nouveau ministère se borne à la préparation des futures élections. Celles-ci sont prévues pour l'automne, mais la date et le mode de scrutin n'en sont pas encore fixés. L'U.N.R. s'efforcera d'avancer, de consulter les autres partis de la rue, car ils escomptent que le temps apportera la preuve que la stabilité et l'expansion économique peuvent se passer de M. Caramanlis.

Quel que soit le résultat du scrutin, la monarchie, en entrant en conflit avec l'U.N.R., s'expose au danger de s'allier avec l'un de ses principaux soutiens.

Après s'être attiré l'hostilité britannique, M. Caramanlis se voyait retirer aussi, pensait-on, le soutien de l'Amérique. Ce soutien n'était pas direct, mais les Etats-Unis s'é-

tout les groupes francophones du monde et notamment de la présence culturelle française en Egypte. Accordons-lui qu'il a partiellement raison encore que depuis une dizaine d'années le français ne sert guère plus dans les relations internationales et qu'il est temps de lui trouver une place dans l'enseignement en Egypte.

J.M.L.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'Information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, Allouin par porteur, Montréal, Québec, Lévis et autres villes du Canada. S'abonner: \$25. Edition du samedi: \$3. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Abonnements: Edition quotidienne, Allouin par porteur, Montréal, Québec, Lévis et autres villes du Canada. S'abonner: \$25. Edition du samedi: \$3. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Telephone: Victor 4-3261

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

Autant que tu le peux, fréquente ton prochain et rends conseil des sages.

Textes choisis par la Société catholique de la Bible.

Pékin multiplie les attaques contre l'URSS, accusée d'avoir partie liée avec l'impérialisme

PEKIN — Le conflit idéologique entre la Chine et l'Union soviétique continue de s'envenimer : c'est d'ailleurs le gouvernement et le parti communiste chinois ainsi que leurs porte-parole qui continuent d'attaquer Moscou avec une violence croissante.

Ainsi, hier, incident sans précédent, deux journalistes sovié-

tiques ont cru devoir quitter une réunion populaire devant la violence des attaques lancées contre l'URSS notamment à propos de l'accord d'interdiction partielle des expériences nucléaires. Kouo Mo-jo, président national du Comité d'action pour la paix, a qualifié le traité tripartite de "fraude gigantesque conçue par les impérialis-

tes avec l'aide des néo-révolutionnistes" (ce dernier terme est de plus en plus souvent appliqué aux Soviétiques par les communistes chinois).

Les correspondants de la "Pravda" et de l'agence Tass ont ostensiblement quitté la salle où 10,000 personnes envi-

ron assistaient à la manifestation que rehaussaient de leur présence le premier ministre Chou En-lai et le ministre des affaires étrangères, Chen Yi.

D'autre part, la presse chinoise a poursuivi ses attaques contre le traité tripartite, contre la politique générale et contre la politique étrangère de l'URSS. Ainsi, le "Quotidien du

Peuple", organe officiel du P.C. chinois, a consacré deux pages à publier les réactions hostiles au traité de Moscou sous le titre : "Ce n'est pas une victoire pour la cause de la coexistence pacifique; c'est une capitulation totale devant l'impérialisme américain".

le 31 mars 1964 Malte deviendra Etat indépendant

LONDRES — Le ministre des colonies, M. Duncan Sandys, a annoncé hier que l'île de Malte, colonie de la Couronne depuis plusieurs siècles, deviendra un Etat indépendant le 31 mai 1964. Malte compte environ 330,000 habitants.

Le ministre britannique a dit que le gouvernement et les délégations des divers partis et groupes maltais ont cherché à répondre aux deux questions suivantes : Malte doit-elle accéder à l'indépendance maintenant? Quelles procédures doivent être employées et quelle sera la constitution du nouvel Etat?

Dr. S. il est apparu assez clairement que la majorité des Maltais désirent l'indépendance, il est non moins évident que le désaccord persiste sur les autres questions.

Quel sera le statut de l'Eglise catholique romaine (très puissante à Malte)? Le nouvel Etat sera-t-il de type monarchique ou républicain? Adhèrera-t-il au Commonwealth? Quel sera le régime électoral et conviendra-t-il de convoquer de nouvelles élections avant l'indépendance? Les délégations n'ont pu faire l'accord sur ces diverses questions.

L'idée même d'un référendum sur l'indépendance a été écartée, a ajouté le ministre, parce que certains groupes importants entendaient le "boyco-

ter" avec le résultat que ce référendum n'aurait pas eu de valeur. Dans ces conditions, il est apparu plus simple d'accorder purement et simplement l'indépendance à Malte pour le 31 mai prochain. Le premier ministre maltais, Borg Olivier et les chefs des autres partis ont été priés de tout mettre en œuvre d'ici là pour s'entendre sur une constitution.

INDE

NOUVELLE-DELHI — Le premier ministre Nehru a prévenu ses concitoyens, hier, qu'il leur faudra consentir de nouveaux sacrifices dans la défense de leur pays. La Chine communiste concentre de puissants effectifs dans la région frontière de l'Inde et du Tibet; les chefs des Etats indépendants du Bhoutan et du Sikkim sont arrivés à la Nouvelle Delhi pour discuter la gravité de la situation.

GRANDE-BRETAGNE: LE PARLEMENT EST EN VACANCES

Macmillan va utiliser ce répit pour redresser sa situation et celle de son parti dans le pays

LONDRES. — Le premier ministre Harold Macmillan va pouvoir respirer. Il bénéficiera en effet d'une accalmie de trois mois avec l'entrée en vacances d'été du Parlement. A plusieurs reprises au cours de la session qui s'achève, le gouvernement a été secoué par des crises graves et a été menacé de s'effondrer. Les observateurs reconnaissent à M. Macmillan une habileté et un flegme qui lui ont permis de surmonter des crises où d'autres auraient succombé.

L'abandon sous la pression des Etats-Unis du programme Blue Streak, l'échec des négociations avec la Communauté économique européenne, et surtout le scandale Profumo ont tour à tour provoqué non seulement dans les rangs de l'opposition mais au sein même de la majorité une levée de boucliers. Des chroniqueurs politiques ont cru pouvoir an-

noncer ou prédire la démission du cabinet à plusieurs reprises.

Macmillan restera-t-il à la barre

Il faut dire que la récente signature de l'accord tripartite sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires a redonné quelque peu le blason de Macmillan dans son propre parti comme dans l'opinion publique. Cependant, la majorité des députés conservateurs continue de croire que si le parti veut tenter de remonter le flot de la dépression économique, il devra se donner un nouveau chef, jeune et dynamique.

Macmillan lui-même n'écarterait pas la possibilité de son retrait mais n'aurait encore pris aucune décision. Il est certain que la suite de la semaine d'interrompus dans une quinzaine d'élections partielles depuis dix-huit mois et les résultats des sondages de l'opinion publique laissent normalement présager la défaite du parti conservateur. Mais les stratégies du parti continuent d'espérer dans la possibilité de modifier cette situation d'ici un an, grâce à l'amélioration de la situation économique et à la détente internationale.

Le grand débat sur la cigarette

Qu'y a-t-il là-dessous? Quelle est la vérité sur les dangers de la cigarette? Lisez dans SELECTION du Reader's Digest d'août le tout dernier rapport — et le plus récent tableau de la teneur en goudrons et en nicotine des principales cigarettes canadiennes. Achetez Sélection d'août aujourd'hui même!

SELON LE PRÉSIDENT DE AMERICAN AIRLINES,

Les E.-U. doivent entreprendre sans délai la fabrication d'un prototype d'appareil supersonique

NEW-YORK. — Le président des American Airlines, M. C.R. Smith, a invité avec insistance hier le gouvernement américain et l'Office fédéral de l'aéronautique d'agir promptement pour doter les Etats-Unis d'un appareil supersonique. M. Smith, qui est l'une des principales personnalités d'industrie aérienne E.-U., a réclamé la construction dans les meilleurs délais d'un prototype d'avion supersonique volant à mach 2.5 (3 fois la vitesse du son) soit environ 1,700 milles à l'heure.

M. Smith a déploré les discussions en cours sur la nature et la vitesse de cet appareil, discussions qui risquent, selon lui, de retarder indûment la mise en route des travaux. "C'est le prestige des Etats-Unis qui est en jeu dans cette affaire", a-t-il dit. Il a ajouté que le Congrès acceptera plus aisément d'affecter \$300 millions à la fabrication d'un prototype que d'engager une somme de \$1 milliard dans de longues et coûteuses études.

Crainte du "Concorde" — Smith a aussi rappelé que les Français et les Anglais conjointement ont mis en route le projet "Concorde", avion

supersonique volant à mach 2 (1,400 milles à l'heure), et qui doit être construit en deux versions: long-courrier et moyen-courrier. Déjà, la Pan American Airlines a annoncé son intention d'acheter six "Concordes" et la Continental Airlines d'en acheter trois.

Au rythme où nous allons, a encore dit Smith, ce n'est pas avant 1970-71 que nous produirons en série un appareil supersonique de première qualité. Il croit qu'un prototype intermédiaire entre l'avion franco-anglais et l'avion mach 3 souhaité par certains pourrait être prêt fin 1965 et entreprendre ses essais en vol au cours de l'année 1966.

Stephen Ward est mourant

LONDRES — Le Dr Stephen Ward, frappé de pneumonie, était dans le coma, jeudi soir. Un inhalateur d'oxygène l'aidait à lutter contre la mort.

L'état de cet ostéopathe, âgé de 50 ans, a empiré, jeudi matin, après que les médecins aient pratiqué une petite intervention dans l'œsophage afin d'y insérer un petit tube d'inhalation.

Ward n'a pas repris connaissance depuis qu'il a absorbé une forte dose de somnifère, mercredi matin, quelques heures avant la dernière séance de son procès. Il ne sait pas qu'il a été déclaré coupable par le jury.

On a appris à l'hôpital que son cœur a cessé de battre à deux reprises mais qu'on l'a ravivé.

Sa chambre est surveillée constamment par la police. Cet homme, fils d'un ministre anglican, un homme dont le nom et ceux de ses nombreuses maîtresses font la manchette des journaux un peu partout à travers le monde depuis un mois, livre à son insu un dur combat à la mort.

Il a été déclaré coupable d'avoir vécu des fruits de la prostitution de Christine Keeler, âgée de 21 ans, de Marilyn (Mandy) Rice-Davies, âgée de 18 ans.

Les relations simultanées de Mlle Keeler avec le ministre de la Guerre de Grande-Bretagne, John Profumo et avec l'attaché naval soviétique, Ivanov, ont entraîné la démission du ministre et une grave crise ministérielle en Grande-Bretagne.

Quelques heures avant la dernière séance du procès, Ward a tenté de se tuer.

Il a été déclaré coupable d'avoir vécu des fruits de la prostitution de Christine Keeler, âgée de 21 ans, de Marilyn (Mandy) Rice-Davies, âgée de 18 ans.

On doute fort, maintenant, que Ward, même convalescent, puisse revenir devant la Cour, mercredi prochain, alors que le juge Sir Archie Marshall doit imposer la peine qu'il a décidée contre le coupable Ward.

Dans l'entre-temps, les autres personnes impliquées dans l'affaire de Ward continuent à faire parler d'elles. Christine Keeler a contrefaqué son départ pour le Danemark, jeudi soir, où elle devait entreprendre le tournage d'un film basé sur sa vie.

Mandy Rice-Davies a bu jusqu'aux petites heures du matin à l'hôtel Savoy après la première du film "Cleopâtre".

Plus tôt, un invité avait fait une scène parce qu'il était assis à la même table que cette jeune femme.

Un autre amant de Mlle Keeler, le chanteur des Antilles Aloysius (Lucky) Gordon vient de signer un contrat avec un club de nuit du west-end. Gordon a été acquitté par la Cour d'appel de l'accusation d'avoir battu Mlle Keeler. Ce ne fut là qu'un incident parmi tant d'autres qui ont soulevé le scandale Keeler-Profumo d'abord et le scandale Ward par la suite.

PERSÉCUTION

GLASGOW — Il y a un an, l'université de Glasgow, en Ecosse, avait élu comme recteur le Noir Albert Luthuli, titulaire du prix Nobel de la paix et président du Congrès national africain, mis hors la loi par le gouvernement de l'Afrique du sud. Ce gouvernement refuse à M. Luthuli la permission de sortir de l'Afrique du sud pour aller occuper le poste de recteur à l'université de Glasgow en octobre prochain.

PROFESSEURS DEMANDES

Pour 8e année générale, qualification requise, convention de travail.

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-LOUIS

3600, rue Beauséjour
Ville St-Laurent 9.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE POINTE-CLAIRE ET BEAUFIELD REQUIERT LES SERVICES DE:

- Deux sténos-dactylos françaises
- Deux sténos-dactylos anglaises pour agir comme secrétaires de principal d'école secondaire. Initiative, entretient, connaissance de l'organisation de bureau, filières, etc. Envoyer curriculum vitae à : Directeur Général des Ecoles (Education) 120 Ambassador, Pointe-Claire, P.Q.
- Deux commis-dactylos bilingues avec expérience pour aider au bureau du principal d'une école élémentaire. Doit être rapide, ponctuelle, avoir de l'initiative, de l'entregent et connaître le travail général de bureau. Envoyer curriculum vitae à : Directeur Général des Ecoles (Education) 120 Ambassador, Pointe-Claire, P.Q.



Skopje sera rasée puis reconstruite; 10,000 soldats fouillent les ruines.

(Photo Keystone)

Skopje: 21 secousses telluriques au cours des dernières 24 heures

SKOPLJE — Depuis 24 heures, 21 nouvelles secousses telluriques ont été ressenties dans la région de Skopje en Yougoslavie. Quelques-unes d'entre elles ont été presque aussi violentes que les tremblements de terre de vendredi dernier qui ont fait au moins 1,500 morts et plus de 2,000 blessés.

Depuis une semaine, cette région de la Yougoslavie a été secouée par plus de 200 secousses d'intensité variable. A Belgrade, les autorités déclarent que 120,000 citoyens de Skopje seulement pourraient continuer à vivre dans cette ville qui comptait 220,000

âmes la semaine dernière. C'est dire que 100,000 personnes devront être évacuées pour une période indéfinie.

Des scènes dramatiques se produisent jour après jour dans les débris des centaines de maisons et d'édifices détruits par les chocs sismiques. Hier, Mme Jeanine Le-rains, de Paris, a déposé une gerbe de roses rouges dans les ruines d'un hôtel; ses deux filles y ont trouvé la mort dans l'effondrement de l'édifice. Leurs corps n'ont pas encore

été retrouvés par les chercheurs. Elles étaient en vacances avec des amis en Yougoslavie au moment de la tragédie.

Les travaux de recherches se poursuivent jour et nuit dans les décombres, cimetières de quelque 800 personnes non encore retrouvées. Jeudi matin, une violente secousse souterraine a semé la panique dans la population et forcé les fouilleurs militaires à se tapir dans les ruines.

Offre d'emploi en relations extérieures

Journaliste d'expérience, bilingue, pour remplir le rôle d'attaché de presse et de publiciste dans une importante institution montréalaise. Le candidat doit bien connaître la presse montréalaise et provinciale, avoir l'esprit présent et être prêt au besoin à travailler le soir et en fin de semaine. Il s'agit d'un poste de confiance avec un bel avenir pour un journaliste apte à mettre ses talents à profit dans le domaine des relations extérieures.

Ecrire Case 502

LE DEVOIR

GERANT de PRODUCTION demandé

Capable d'assumer dans son entier le travail concret d'édition d'une revue mensuelle, y compris mise en page, disposition des matières éditoriales et des annonces, en somme de tous les éléments qui entrent dans la composition attrayante d'un magazine moderne. Doit être bilingue et bien versé dans le français. Connaissance de l'imprimerie et du tirage très utile. Demandes traitées en toute confiance. S'adresser à:

Robert Raynauld
La FERME

909 est, rue Mont-Royal

Tél. LA. 6-3327



AUX QUATRE COINS
DU MONDE

YÉMEN

BEYROUTH — L'ex-roi Mohammed Al-Badr, détrôné par une révolution républicaine au Yémen en 1962, a soutenu dans une émission radiophonique clandestine que ses partisans ont entrepris de marcher sur la capitale, Sana. Selon l'imam, ses troupes auraient tué 70 soldats égyptiens. Les Nations unies maintiennent un groupe de représentants au Yémen dans le but de faire respecter un accord, signé par l'Egypte et l'Arabie Saoudite, que ces deux pays ne participeraient point à une guerre civile au Yémen. Par ailleurs, le secrétaire général de l'ONU, U Thant cherche à approfondir le bien-fondé de l'accusation diffusée par l'imam que les Égyptiens auraient utilisé des gaz toxiques contre les partisans royalistes au Yémen.

UNITÉ AFRICAINE

DAKAR. — La première réunion du conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) créée lors de la conférence au sommet africain d'Addis-Abeba s'ouvre, aujourd'hui, à Dakar.

Déjà les délégations commencent à arriver dans la capitale du Sénégal. En tout, on attend l'arrivée des délégations de trente-deux nations indépendantes de toutes les régions du continent africain. Parmi les problèmes pratiques de l'établissement de l'organisation, se posent ce-

lui du choix d'un quartier général permanent pour le secrétariat de l'OUA et celui de la désignation de son premier secrétaire général.

PRÉSIDENTIE

BUENOS AIRES. — Le président élu de l'Argentine est le Dr Arturo Illia, un libéral modéré, inconnu sur la scène internationale. Il est âgé de 62 ans. Au Collège électoral, il a obtenu 261 voix, soit 22 de plus que le nombre requis. Des son élection assurée, le président temporaire de l'Argentine, Jose Maria Guido, désigné à la présidence en mars 1962 par une junte militaire, a libéré l'ancien président du pays, le Dr Arturo Frondizi. Celui-ci avait d'abord été emprisonné sur une île du fleuve Plata; depuis cinq mois, il était en résidence surveillée à San Carlos de Bariloche dans les Andes.

L'INVERSE

WASHINGTON — La préférence raciale jouerait à l'inverse depuis quelques mois dans les services d'embauche du gouvernement américain. Trois Noirs auraient obtenu des promotions par-dessus la tête de 54 Blancs dans le service postal à Dallas au Texas. Le comité des employés civils de la Chambre des Représentants a décidé de faire enquête à ce sujet et déterminer si, effectivement, la préférence raciale ne joue pas dans certains cas à l'inverse.

JAMBOREE

MARATHON — Le traditionnel défilé aux flambeaux à inaugurer hier et le 11e jamboree scout mondial dans la plaine historique de Marathon en Grèce.

Plus de 6,000 visiteurs se sont joints aux 14,000 scouts appartenant à 76 nations pour assister à l'ouverture, par le prince héritier Constantin de Grèce, du jamboree de 11 jours qui sera marqué de manifestations sportives, d'expositions, de concours et de prouesses scouts. Plus de 400 scouts canadiens assistent à ce jamboree.

COURROIES & POULIES EN

COURROIES V A MAILLONS
COURROIES CUIR, COTON,
CAOUTCHOUC, HAUTES
VITESSES, NYLON,
SANS FIN

DOMINION BELTING
977, St-Antoine
J.-C.-G. Benoit, pr. UN. 6-3885

SHEARER LUMBER CO. LTD.

36 BOUL. STINSON MTL
(angle Côte-d'Ile)

VOUS OFFRE PLUS
DE 50 MODELES DE
PORTES
EXTERIEURES

UNIK DE MARQUE
GARANTIE

LIVRAISON RAPIDE

RI. 8-6161

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE

2835 Chemin Gomin, Ste-Foy,
Québec 10, P.Q. tél.: 653-9359

DAVID, BAROTT,
BOULVA
ARCHITECTES

750, côte de la Place d'Armes
MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS et MATHIEU
ARCHITECTES

MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT
ARCHITECTE

4050, Chemin Trafalgar
MONTREAL — WE. 7-1388

LAROSE, LAROSE,
LALIBERTÉ & PETRUCCI
ARCHITECTES

1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 - RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE

59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775
RIMOUSKI — 723-8577

PAUL-O. TRÉPANIÉ
ARCHITECTE

GRANBY — FR. 2-5888
MONTREAL — 276-6013

RECEPTIONNISTE DEMANDE

Homme ou femme sachant français et anglais, connaissant la dactylographie, propre, de plaisante personnalité, poli. Tous renseignements gardés confidentiels. Position dès maintenant.

C. P. 504, LE DEVOIR

DERNIERES NOUVEAUTES

- S.A.I. Soraya: Ma vie \$4.80
- H. Bazin: Chapeau bas \$2.75
- F. Linarès: Sophie, mon coeur \$4.35
- F. Besson: Le désert perdu \$3.15
- Castillo-Navarro: Le charnier natal \$3.85
- G. Griffin: Lourde est la mer \$5.80
- N. Struve: Les chrétiens en U.R.S.S. \$6.25
- E.M. Remarque: L'île d'espérance \$4.35
- W. Heinrich: Le signe des damnés \$6.15
- P. Amiguel: L'âge d'or de la diplomatie \$4.80

CLASSICS LITTLE BOOKS

1327, Ste-Catherine ouest
849-2579



MON DEVOIR MES VACANCES

La meilleure nouvelle de l'année
je l'apprends toujours par Le Devoir
Je fais suivre mon journal et
je m'abonne pour mes vacances

LE DEVOIR
SERVICE DU TIRAGE

434 Est, Notre-Dame, Montréal 1 — VI. 4-3361

la Musique par Gilles POTVIN

Deux oeuvres de Mendelssohn

Si le programme dirigé par Boris Brott au Chœur du Mont-Royal mardi avait été donné par une de ces chaudes soirées dont le public montréalais a tant apprécié, il aurait été en ne peut plus approprié. Existe-t-il en effet plus belle musique estivale que la SYMPHONIE ITALIENNE de Mendelssohn et la suite tirée de la musique de scène pour UN SONGE DE NUIT D'ÉTÉ du même compositeur?

Ce qui, mardi, au centre de la ville, était un climat tempéré est devenu au sommet de la montagne, un climat presque rigoureux et la brise à certains moments prenait des aspects de rafale. Un auditoire fort nombreux a cependant gravi la montagne pour assister aux deuxièmes des quatre concerts présentés par un orchestre symphonique sous les auspices des magasins Dominion.

Boris Brott, le chef montréalais de dix-neuf ans nommé récemment au poste d'assistant-chef à l'Orchestre Symphonique de Toronto, a réussi à surmonter les handicaps de la température et il a présenté un programme d'excellente qualité, dirigé de main ferme, sans le secours d'aucune partition.

La musique de scène écrite par Mendelssohn pour accompagner la pièce de Shakespea-

re, UN SONGE DE NUIT D'ÉTÉ compte parmi les plus belles réussites du compositeur. L'ouverture (qu'il composa à dix-sept ans, plusieurs années avant le reste de la musique) demeure une oeuvre prodigieuse si l'on considère l'âge du jeune musicien. Lorsque jouée au concert, la suite comprend aussi le célèbre SCHERZO, le NOCTURNE avec son beau solo de cor, et la MARCHÉ NUPCIALE. Boris Brott a eu l'heureuse idée d'ajouter l'INTERMEZZO, qui est une page admirable, ainsi que le CHANT et le FINALE, qui font appel à deux voix de soprano solistes ainsi qu'à un chœur de voix de femmes.

Cécile Vallée et Joan Pate-naude ainsi que les voix de femmes du chœur des Jeunes Musicales du Canada se sont jointes à l'orchestre pour interpréter en anglais ces pages moins familières. Le talent des deux solistes ainsi que la belle qualité du chœur ont permis une exécution nuancée et bien en place. Il est dommage que Boris Brott se soit cru obligé de quitter la tribune à la fin de chaque morceau, de faire saluer les musiciens, etc. Cela n'a servi qu'à briser la continuité et à amoindrir l'effet de contraste qui existe entre les diverses parties de la suite.

Après l'entracte, Boris Brott a dirigé la célèbre SYMPHONIE NO 4, l'Italienne, de Mendelssohn. Cette musique légère et ensoleillée avait du mal à s'imposer, étant constamment entrecoupée de bourrasques. Elle a au moins contribué à rechauffer les esprits, sinon les corps, incommodes par un climat nettement défavorable. Mardi prochain, Alexander Brott reviendra au pupitre pour un programme entièrement consacré à Brahms. On y entendra la Première Symphonie ainsi que le Concerto pour violon et le concours de Madame Ida Haendel.

COTE MORALE DES FILMS

(Service de l'Office catholique national des techniques de diffusion)

AVVENTURA. L: Ce film fait ressortir le vide et la tristesse qui accompagnent une vie adonnée aux plaisirs du sexe. L'atmosphère sensuelle qui imprègne l'ensemble motive toutefois de nettes réserves. Adultes, des réserves.

A l'occasion du Festival international du film de Montréal qui s'ouvre ce soir avec "Le Guepard" de Visconti, "Le Devoir" publiera dans son édition de samedi quelques pages consacrées exclusivement au cinéma. Les collaborateurs de ce supplément sont: Pierre Juneau, Yvonne Baby, Massimo Caccopardo, Gilles Derome, Giacomo Cicirello, Michel Pailaude, Gilles Hénault, Nicole Charest. On y trouvera en outre des entrevues de Jean Basile avec Real Benoit, André Pepin, Jacques Giraldeau et Marcel Marlin.

sement suggestives motive une cote sévère. A déconseiller.

DEJEUNER SUR L'HERBE. L: Le sujet et son traitement dans une optique de naturalisme païen motivent de nettes réserves. Adultes, des réserves.

DIMANCHES DE VILLE-D'AVRAY. LES: Dans les limites d'un cas pathologique et dans un contexte poétique, le film présente une amitié pure aux prises avec l'incompréhension. La présentation indulgente d'une liaison motive des réserves. Adultes, des réserves.

DOMPTIER DE FEMMES. L: La vie très libre du héros motive des réserves. Adultes, des réserves.

HOW THE WEST WAS WON: Ce film rend hommage au courage et à la persévérance des pionniers de l'Ouest américain, sans écarter les défilés de certains d'entre eux. Adultes et adolescents.

HUIT ET DEMI: cote provisoire: Adultes, des réserves.

KING KONG VS GODZILLA: cote provisoire: Adultes et adolescents.

LAWRENCE OF ARABIA: Le caractère biographique du film atténue la portée de quelques actes de cruauté de la part du héros, qui d'autre part, a fait preuve de belles qualités humaines. Adultes et adolescents.

LONGEST DAY, THE: Ce film fait bien ressortir le côté humain de la guerre et le courage du combattant. La note religieuse n'est pas absente. Adultes et adolescents.

LOVE AND LARCENY: note provisoire: Adultes, des réserves.

LOVE IS A BALL: La légèreté avec laquelle on traite le mariage et les manières de séduction de l'héroïne font réserver le film aux adultes. Adultes.

MONSTRE AU MASQUE. L: Ce film macabre, centré sur un personnage sadique qui commet des crimes d'extermination. A déconseiller.

MONSTRE AUX YEUX VERTS. L: Cette histoire invraisemblable ne prétend guère à la consécration, mais on n'avait guère d'y insérer des scènes osées qui motivent des réserves. Adultes, des réserves.

PETIT VAGABOND. L: Le film présente le patron des offenses. Les allusions au passé de la mère de l'enfant restent d'une grande dimension et dépassent l'entendement des enfants. Tous.

POSTO IL: Cette peinture de l'adolescence face à la vie, pleine de délicatesse et d'optimisme, constitue une oeuvre saine et tonique. Adultes et adolescents.

RANCON DE LA PEUR. LA: La victoire est finalement du bon côté mais après des violences et des brutalités excessives. Adultes.

SHADOWS: Ce film condamne les préjugés raciaux. La conduite libre de l'héroïne motive des réserves. Adultes, des réserves.

SPARROWS CAN'T SING: cote provisoire: Adultes, des réserves.

SPENCER'S MOUNTAIN: cote provisoire: Adultes, des réserves.



Claire Gagnier et Yolande Guérard, deux membres de la distribution de "Werther" opéra de Massenet qui inaugurera la 28e saison des Festivals de Montréal, lundi soir prochain, 5 août, à 8h30, à la Comédie-Canadienne. En plus de ces deux artistes qui tiennent les rôles du Bailli et de Sophie, on entendra Richard Verreault dans le rôle-titre, Fernande Chiochio dans celui de Charlotte, Napoléon Bisson dans celui d'Albert, Claude Corbeil dans celui de Johann et André Lortie dans celui de Schmidt. Jacques Beaudry dirigera et Irving Guttman est responsable de la mise en scène. Il y aura représentation les 8, 10, 12, 15 et 17 août.

Le tromboniste Johnson de retour à Montréal

Après avoir participé au deuxième Festival de jazz de Montréal en 1962 et rempli un engagement à "Tête d'Art", l'hiver dernier, J. J. Johnson sera de retour à Montréal dans le cadre du troisième Festival du jazz qui se tiendra cette année au théâtre Loew's du 12 au 15 août.

Si J. J. Johnson est considéré comme étant actuellement le meilleur tromboniste de jazz ce n'est pas sans fondement. Les raisons sont sérieuses et nombreuses. Un de ses plus grands titres de gloire est certainement d'avoir été celui qui a pu transposer sur son instrument le langage du bebop. Avant lui aucun tromboniste n'avait pu transformer le style classique du trombone, style quelque peu baroque, souvent gros et "redondant", et le bebop qui pouvait déjà compter sur Charlie Parker, Dizzy Gillespie, Thelonious Monk ainsi que plusieurs autres, n'avait pu trouver un tromboniste qui sache s'intégrer parfaitement à cette nouvelle forme du jazz. Quant à l'orchestre de Count Basie, Johnson fut engagé par le maître du bebop, Charlie Parker: le bebop avait enfin un tromboniste.

Et ce n'était pas le moins doué, au contraire, Johnson pouvait déjà compter à cette époque sur une maîtrise parfaite de son instrument. Sa technique éblouissante... et elle continue de le faire. Sensible autant que raffiné, J. J. Johnson est un tromboniste qui "swingue" énormément; il a su vaincre les limites rythmiques de son instrument et lorsqu'il improvise sur un temps rapide, il joue surtout de petites phrases bien ponctuées, mais sans dureté qui confèrent à son jeu une touche exaltante.

J. J. Johnson est surtout connu comme instrumentiste et on a trop souvent tendance à oublier qu'il est aussi un compositeur de talent. Profondément marqué par sa rencontre avec le pianiste et compositeur John Lewis qui lui a fait connaître Hindemith et Ravel, Johnson a composé, outre un nombre incalculable de mélodies, des suites pour orchestre et des oeuvres de longue durée d'une facture surprenante. Mentionnons en particulier "Poem for Brass" composé en 1959 pour le grand saxophoniste John Coltrane.

En 1959, il écrivait deux autres oeuvres de longue durée commandées pour le Festival de Monterey: "El Camine Real" et "Sketch for Trombone and Band". Non content de jouer et de composer, J. J. Johnson a décidé en 1960 de se lancer dans l'enseignement à l'Ecole de jazz de Lenz au Massachusetts.

"Cleopatra" mal reçu à Londres

LONDRES — "Cleopatra" a fait l'objet d'une brillante première dans un cinéma du West-End de Londres décoré pour la circonstance... en temple égyptien! Mais le film a été loin de faire impression. Comme les critiques de New-York, les critiques de Londres ont trouvé que le film ne valait pas toute la publicité préalable dont il avait été l'objet. C'est Elizabeth Taylor, dans le rôle-titre, qui a reçu les critiques les plus sévères, et Richard Burton n'a guère été mieux favorisé en Jules César. Seul Rex Harrison en Marc-Antoine a obtenu des éloges. Néanmoins, malgré les critiques, l'intérêt pour le film reste grand parmi le public, alléché par l'idylle existant entre Elizabeth Taylor et Richard Burton.

Cependant ni l'un ni l'autre ne se sont présentés à la réception qui a suivi la première, dépassant le public et s'attirant la colère des producteurs, la 20th Century-Fox.

Téléselection

A CBF, à 4 heures de l'après-midi, André Paradis parlera à l'émission Arc-en-ciel, du livre de Philippe Sollers, l'Intermédiaire.

A 4h40, à Lettre d'amour, Tania Fedor et Gaëtan Labrecque liront des lettres de madame d'Epinay.

Au canal 2 à 5h30, les Croquignoles, théâtre pour les enfants. Une émission enregistrée à Lachute sous la grande tente de Radio-Canada.

A CBF, à 8 heures, l'émission Arts et sciences raconte l'actualité artistique et scientifique en Angleterre, en France et au Canada français.

A CBF, à 8h30, Récital d'orgue de Françoise Aubut-Pratte dans un choix d'oeuvres de Dupré.

A la même heure, à la télévision, Cinéma international présente une comédie satirique, Mission ultra-secrète.

A CBF, à 11h15, Les Portes de la nuit rendent hommage au regretté pianiste de renommée internationale, Dinu Lipatti.

Concerts au Camp musical des JMC

Le samedi 3 août à 8h30. CONCERT DES CAMPEURS: Concerto No 2 (premier mouvement), Beethoven, Anne-Marie Gendron pianiste; Concerto en do (premier mouvement), Mozart, Paul Berkowitz, pianiste; Concerto en ré (premier mouvement), Mozart, Nicole Delisle, pianiste; Concerto en sol (1er mouvement), Haydn, Wilfrid Fournier, violoniste; Concerto pour violoncelle, Vivaldi, Hélène Gagné; Elégie, Fauré, Marielle Gendron, violoncelle.

Les solistes et l'orchestre du Camp musical JMC seront sous la direction de Sylvio Lacharité.

Symphonie No 8 en si mineur, Schubert. Trois chansons pour chœur féminin, Bartok. Chœur sous la direction de Marcel Laurencelle.

Le dimanche 4 août à 8h30. HENRYK SZERYNG, violoniste; Charles Reiner, au piano. Sonate No 3 en mi majeur, Bach; Partita No 2 en ré mineur pour violon seul, Bach; Sonate en do mineur, opus 30 No 2, Beethoven; Danses Roumaines, Bartok.

Le mardi 6 août à 8h30 et le jeudi 8 août à 8h30 p.m., Conférence de JEAN VALLERAND: "Arts visuels, théâtre et musique de 1850 à 1950".

Le mercredi 7 août à 3h. MATINEE POUR ENFANTS: "Une aventure sur la lune" avec les marionnettes de Micheline Legendre.

Le mercredi 7 août à 8h30. CINEMA INTERNATIONAL: "Le Grand Secret" de G. Calderon (couleurs). EXPOSITIONS: Peintures de Gérard Tremblay; Sculptures de Sarah Jackson.

CBFT — Canal 2

1.30 Musique

1.35 Téléjournal

2.00 LONG METRAGE "Doute fatal" avec Marianna Happe et Karl Dicht

3.00 LONG METRAGE "Lili Marlene" avec Lisa Daniloff et Hugh MacDermott et John Bivitt

5.00 Les Croquignoles

5.30 La Petite Semaine

6.00 L'Aventurier et ses amis

6.30 Téléjournal

6.40 Edition métropolitaine

7.00 Nouvelles du sport

7.20 Aujourd'hui

7.30 Conférence de presse

8.30 CINEMA INTERNATIONAL "Mission ultra-secrète" avec Georges Wilson, et Ugo Tognazzi

10.00 Téléjournal

10.15 Commentaires

10.25 Edition métropolitaine

10.30 Nouvelles du sport

10.35 CINEMA "Le Petit chuchotier" avec Hans Moser

CFTM-TV, canal 10

17.00 Coquet musical

1.30 Nouvelles de chez

1.45 EN MATINEE "Feux de joie" avec

HORAIRES DE LA TELEVISION

Pay Ventura et ses collègues

3.30 Bon après-midi

4.00 Ma carrière

4.30 Chasse au crime

5.00 Zoo du Capitaine Bonhomme

5.00 Télé-Mémo

5.30 Dernière heure

7.15 Sport-images

7.15 Film-O-Dix

9.00 Aïda raconte

9.30 Voy populi

10.00 Hitchcock présente

10.30 L'été des artistes

11.00 La ronde des sports

11.10 CINEMA "Karnesse rouge" avec Albert Préjean et Jean Tissier

CBMT — Canal 6

1.32 Today on CBMT

1.35 News & Weather

2.00 Feature Film "Shoot First"

3.30 Four Feather Falls

3.45 Mischief Makers

4.30 Vacation Time

5.30 Web Of Life

4.00 Broadway Goes Latin

4.30 Metro

4.45 CBC TV News

4.55 Sports with D. Smith

7.01 Seven-O-One

7.30 Dickens and Penster

8.00 Hancock

8.30 True

9.00 Tommy Ambrose

9.00 Music Stand

10.20 Candid Camera

11.00 CBC National News

11.11 Viewpoint

11.21 Final Edition

11.31 Friday Premiere "The Killer is Loose"

CFCE — Canal 12

1.45 Meditation — News room 12

2.00 Liberal Arts

2.30 Liberal Arts — (Juniata)

3.00 CHANNEL 12 THEATRE

4.30 The Gay Cavalier

5.00 Surprise Party

5.30 The Johnny Jellybean Show

6.30 430 Pulse

7.00 Leave It To Beaver

7.15 Junior Theatre "The Last Outpost"

9.00 Sam Benedict

9.30 McHale's Navy

10.15 National News

10.45 430 Pulse

11.00 The Pierre Beron Hour

10.30 The Story Of "The Story Of Will Rogers"

12.00 Newsroom 12 — Meditation



Après l'éclatant succès du "Système Ribadier", de Feydeau, les deux directeurs du Centre d'art de l'Estrel, Guy Provost et Georges Groulx "boivent un coup" à la santé du prochain spectacle, "Le Cocotier", une comédie de Jean Guittou créée à Paris il y a une dizaine d'années. "Le Cocotier" prendra l'affiche au théâtre de Sainte-Marie-du-Lac-Masson le mercredi 7 août avec comme interprètes Robert Gadoaux, Roger Garceau, Andrée Lachapelle, Paul Hébert, Georges Groulx, Guy Provost, Nicole Filion, Monique Aubry et Denise Provost.

"Un miracle cinématographique... un chef-d'oeuvre!" — N.Y. TIMES

LES DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY

UN. 1.2697

Le Parisien

480 OUEST RUE STE-CATHERINE

Dernière semaine

AIR CLIMATISE

Emotions!

dimanche 2 h.15

Pas de courses le jeudi

8 h.15

PARC Richelieu

SELECTIONS: CKAC 6 h. 10 • CANAL 10: 6 h. 50

ELYSEE

cinéma d'essai

31, QUAI WEST

MTL-VI 2-4053

salle Eisenstein

DEJEUNER SUR L'HERBE

Film de Jean Renoir

derniers jours

CLEO

de 5 à 7

avec Corinne Marchand dans le film d'Agne Verde

Un film qui dépasse le genre des films à succès parce qu'il nous montre un homme et une femme seuls et seuls ensemble

FEDERICO FELLINI

Un film qui dépasse le genre des films à succès parce qu'il nous montre un homme et une femme seuls et seuls ensemble

UNIVERSITY-MONTREAL-CLAUDE CARLOTE

NOTTELA DRY BARBARA STELL

HOAIRES: 12.00 - 2.30 - 4.35 - 7.00 - 9.30

Information 864-3444

IL POSTO

Un film de ERMANNO OLMI

Parfois de la violence à Montréal

T. N. M. REPENTIGNY

CE SOIR A 9 H.

ARSENIC et VIEILLES DENTELLES

DERNIERE SEMAINE

dès mercredi, à 9h.

la Vengeance d'une Orpheline Russe

drame pour rire du douanier Rousseau

MI. 2-2611

Un théâtre unique au bord du fleuve. R.R. no 2, à un mille du pont de Repentigny.

CAMP MUSICAL JMC MT ORFORD

CONCERT DES CAMPEURS

le samedi 3 août à 8h30 p.m.

Concertos de Haydn, Mozart, Beethoven, Vivaldi

Symphonie No 8 de Schubert

HENRYK SZERYNG, violoniste

Charles Reiner au piano

le dimanche, 4 août, à 8h30 p.m.

MATINEE — MARIONNETTES

de Micheline Legendre

le mercredi, 7 août, à 3h.

CINEMA — LE GRAND SECRET

Film français en couleurs de G. Calderon

Le mercredi, 7 août, à 8h30 p.m.

CONFERENCES DE JEAN VALLERAND

le mardi, 6 août et le jeudi, 8 août, à 8h30

Reservations: Le Centre de Disques, 2000 Crescent, VI. 5-3541

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM

Cinéma Loew's

SECTION FILMS POUR LES JEUNES

5 et 7 août à 10h. a.m.

6 et 8 août à 10h. a.m.

LONGUES OREILLES (Bulgarie)

DINGO, CHIEN SAUVAGE (U.R.S.S.)

5 août: commentaires français

7 août: commentaires anglais.

LE PETIT CHAPERON ROUGE (Canada) commentaires français

SEARCH FOR A PARALLEL (Canada) commentaires anglais

LE PRODUCTEUR (Japon) sans commentaire

LE MARIAGE D'UNE SOURIS (Japon) sans commentaire

LE CIRQUE (Bulgarie) sans commentaire

LE PETIT SCAPHANDRIER (Bulgarie) sans commentaire

L'ENFANT ET LES MOUETTES (Bulgarie) sans commentaire

L'univers féminin

L'homme mannequin est-il à sa place?

LONDRES — Une journaliste de Londres est d'avis que la carrière de mannequin n'est pas faite pour un jeune homme et elle critiquait récemment, en termes assez violents, l'intérêt que marquent certains jeunes gens pour cette carrière.

Snorts Dee Wells, journaliste au "Daily Herald", écrivait à ce sujet: "Si c'est tout ce que peut faire un homme, alors je ne me demande plus pourquoi nous n'arrivons jamais à la lune".

Après avoir vu parader neuf

jeunes gens à l'allure fort élégante lors d'un défilé de modes masculines, organisée par l'Association des vêtements pour hommes, la journaliste se plaignait du fait que ces jeunes gens n'étaient pas à leur place en se promenant tout simplement pour porter des créations de la mode.

"Pourquoi des jeunes gens, qui me semblent intelligents, ne sont-ils pas intéressés à des problèmes d'hommes au lieu de perdre leur temps à paraître avec pantalons pastels, devant un groupe de femmes?"

En Angleterre, les mannequins masculins sont en petit nombre comparativement aux femmes qui exercent ce métier. Leur salaire, environ \$9,000 par année est considéré comme le tiers de ce que peut gagner une femme mannequin de carrière.

Dépendant le nombre d'hommes attirés par ce métier semble s'accroître. Il y a trois ans on manquait de modèles masculins, maintenant, il y a plus de 100 mannequins masculins qui travaillent à plein temps dans la seule ville de Londres.



S'il faut en juger par ce modèle, décidément, l'homme-mannequin n'a rien de très viril dans ce manteau de plage confectionné de tissu-éponge de coton. Manches aux coudes à larges poignets retournés et fixés par des boutons en cuivre. Modèle tout indiqué pour le voyageur qui aime faire la plongée et se rafraîchir. Il est lavable et ne requiert pas de repassage... il est évidemment question du manteau de plage!

Maillots de bain trop révélateurs

Plusieurs femmes remettent à plus tard le jour fatidique où elles devront porter des vêtements aussi révélateurs. Les pousces supplémentaires, lesquels sont facilement dissimulés sous les robes et les costumes, surgissent soudainement comme étant des imperfections de la silhouette lorsque survient la saison d'été.

Les costumes de bain ont beaucoup évolué depuis quelque temps: ils sont bien dessinés, ont du chic et de l'élégance. Les tissus et les couleurs sont soigneusement agencés et facilitent le confort et le bien-être des nageuses.

Bien entendu, une des premières exigences de tout costume de bain est la surface de bronzeage qu'il accorde ainsi que l'apparence et le support qu'il procure. S'il ne donne pas le support désiré, un bandeau sans bretelles contour ou moulet doit être porté. Le choix d'un costume de bain avec un corsage légèrement drapé, ou

moins ajusté, conviendra à celles qui portent en dessous un soutien-gorge de nylon ou coton.

Un ventre trop proéminent peut abîmer la ligne d'un costume de bain; alors c'est préférable de porter en dessous une culotte courte façonnée soit d'élastique Spandex qui sèche rapidement, de nylon élastique ou de caoutchouc moulant, pour plus de contrôle à l'abdomen et aux hanches. Essayez la culotte avec votre costume de bain (la plupart des magasins de costumes de bain ont un choix varié) et vérifiez ces points. La culotte courte doit être suffisamment courte car elle ne doit pas paraître à la ligne des jambes ou dans le dos, et elle ne doit pas être trop serrée.

Un peu plus d'attention lors que vous choisissez votre costume de bain peut faire toute la différence en ce qui concerne votre apparence sur la plage.

A l'ère atomique, mariage électronique

PASADENA — Une veuve de 62 ans, encore attrayante, Mme Gladys Coover, de Pasadena, Texas, trouvait bien lourde sa solitude, il y a quelque temps.

Elle dirigeait une maternelle pour occuper ses loisirs, tout en songeant au mariage. Mme Coover se rendit donc dans une agence qui suggère de futurs conjoints pour leurs clients, sur les conseils d'un appareil électronique.

Pendant ce temps, le Rev. Lemuel Conway, de Bayton, aux environs de Pasadena, un veuf et pasteur méthodiste à la retraite, âgé de 61 ans, qui cherchait également une compagne pour égayer sa solitude, vint consulter le cupid automate. On lui présenta cinq photographies d'aspirantes au mariage, et selon le procédé d'élimination, Mme Coover fut jugée "électroniquement la meilleure candidate".

De son côté, Mme Coover avait rejeté deux postulants, parce que la machine avait calculé qu'ils ne lui conviendraient pas. Un mois après, M. Conway passait la bague de fiançailles au doigt de Mme Coover, et leur mariage eut lieu dernièrement.

Monsieur, sachez choisir le parfum de Madame

Les fabricants de parfums sont d'avis que les hommes ne devraient jamais acheter l'un de ces produits, pour l'offrir à l'élue de leur cœur, sans l'avoir auparavant respiré eux-mêmes.

Les fabricants ont expliqué que les femmes marquent souvent une préférence pour des essences florales, épicées ou exotiques. Mais l'acheteur doit connaître à l'avance la préférence de celle à qui il offrira le parfum, avant même de s'approcher du comptoir des produits.

Les fabricants donnent aux hommes un conseil assez astucieux, à savoir qu'ils doivent d'abord complimenter la dame sur son parfum, tout en lui en demandant le nom, de façon habile. Fort de ces renseignements, un homme pourra alors acheter son flacon en toute confiance.

Message de "LA VOIX DES FEMMES" à MM. Pearson, Kennedy, McMillan et Krouchtchev.

"Les femmes du monde entier se réjouissent à la suite de la signature du traité sur l'interdiction partielle des armes nucléaires qui représente un premier pas concret vers la diminution de la tension internationale et la réalisation des aspirations de tous les peuples — un monde libéré de la guerre et de la menace de guerre. Nous vous prions, monsieur, de faire tout ce qui est possible pour prendre d'autres mesures qui conduiront au désarmement général et à une meilleure entente entre les peuples du monde."

Tout en étant d'accord avec le président de Gaulle que "la seule formule efficace pour éliminer le danger d'une guerre nucléaire... c'est la destruction de tout l'arsenal nucléaire et la disparition du club nucléaire", la Voix des Femmes regrette vivement que la France ne s'associe pas aux autres nations en ajoutant son nom à ce traité, ce qui constituerait un pas de plus vers l'idéal à atteindre, le désarmement total."

Kay Macpherson, présidente

Vibrant plaidoyer en faveur des associations féminines

EDMONTON — La présidente de la Fédération des femmes rurales du monde, a déclaré récemment à Edmonton, que son association cherche la paix mondiale grâce à des connaissances et une grande compréhension.

Mme Gerda Van Beekhoff qui s'adressait à 150 déléguées de l'Institut féminin d'Edmonton, et de l'Union des femmes rurales de l'Alberta, a dit que la Fédération n'exerce aucune pression. "Nous travaillons en utilisant la porte de côté", d'expliquer Mme Beekhoff.

Elle a mentionné également que l'Association, qui compte six millions de membres, est composée de 159 sociétés autonomes.

Ces groupements individuels sont libres de faire pression sur leur propre gouvernement, mais, a-t-elle ajouté "ils ne peuvent agir de la sorte au nom de toutes les femmes rurales du monde."

Tournée au Canada

Mme Van Beekhoff, qui habite à Zoelen, en Hollande, fait actuellement une tournée au Canada, pour visiter les sociétés affiliées à son organisation.

En prenant la parole samedi devant un auditoire de 200 femmes, à Red Deer, en Alberta, la présidente a souligné que l'association offre des possibilités de joindre leurs efforts à des femmes qui autrement n'en auraient pas l'occasion.

"Une femme seule est limitée dans ce travail, alors que l'élément féminin en tant que groupe peut réaliser de grandes choses pour son entourage, son pays, et le monde entier", de commenter Mme Van Beekhoff.

■■■■■■■■■■

La couture chez soi



9323

Pour ou contre la pratique des timbres-prime?

NEW YORK — Le président de la société américaine des timbres-prime, M. William Preis, est d'avis que ce procédé sort vainqueur d'une longue lutte pour son acceptation dans le grand public.

M. Preis, dont la société compte 42 compagnies affiliées aux États-Unis, offre d'impressionnantes statistiques comme preuves à l'appui. Il déclare que cinq sur six familles américaines, soit environ 40 millions de personnes, collectionnent les timbres-prime.

En récompense du mal qu'ils se donnent, ces gens ont échan-

gé leurs timbres cette année, pour des marchandises d'une valeur de quelque 800 millions de dollars, des voyages durant leurs vacances, des diners gastronomiques dans des chics restaurants, et autres plaisirs du genre. Les timbres - prime avaient été acceptés en 1950.

Innovation

Depuis, des milliers d'autres commerçants qui tiennent des établissements de nettoyage à sec, boulangerie, ferronnerie, service automobile, et autres, se sont joints à cette imposante parade.

La dernière innovation dans la manière d'échanger les timbres-prime a été mise au point récemment dans un centre de Fair Lawn, au New Jersey.

Les clients qui viennent en automobile n'ont qu'à présenter leur livret rempli de timbres et réclamer leur prime, sans même avoir à sortir de leur voiture.

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG.

Nos services d'enquête, d'étude des goûts et caractères et de rencontres, s'adressent aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous agissons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains quel que soit votre âge; tout se passe comme si seul le bonheur grâce à nos services d'une efficacité prouvée et reconnue. Pour informations, écrire en mentionnant: Nom, adresse, tél., âge, occupation, en incitant \$2.00 à l'agence.

EXCELSIOR ENRG.

Casier postal 156, Station Hochelaga, Montréal, 45, rue Saint-Jacques, 525-7861

Votre grain de sel

Soupe chaude par temps froid, soupe froide par temps chaud... c'est délicieux, c'est rafraîchissant. Certaines requièrent une longue préparation, d'autres se font en deux temps, deux mouvements — c'est de celles-là dont nous voulons vous parler aujourd'hui.

De la France, nous connaissons la célèbre "vichyssoise", des Russes nous avons emprunté le "bortsch" d'été. Mais les soupes aux fruits sont moins connues chez nous. L'autre jour, une amie polonaise nous a servi, bien froide, une soupe aux cerises, excellente, légère, haute en couleur et si facile à préparer, nous dit-elle. Voici sa recette pour six portions.

Les ingrédients:

2 btes de 15 onces de cerises rouges dénoyautées
1 c. à thé de jus de citron
le reste d'un demi-citron
1/2 tasse de crème sure
1/2 tasse d'eau, plus ou moins selon la consistance.

La préparation:

Passer les cerises à la passoire fine - deux fois valent mieux qu'une. Mouiller la pulpe avec la crème sure délayée dans l'eau. Ajouter le jus et le reste de citron. La consistance doit être celle d'une crème légère — si c'est encore trop épais, ajoutez de l'eau, mais allez-y en petite quantité à la fois pour ne pas noyer le goût des cerises. Préparer plusieurs heures à l'avance, cette soupe typiquement d'été attendra bien au frais le bon plaisir de votre famille ou de vos invités. Avant de verser, mettez un cube de glace dans chaque bol.

Et pour changer du tout au tout, de l'Espagne, voici une GAZPACHO en gelée.

LES INGREDIENTS:

1 c. à table de gélatine
1 bte de 15 onces de jus de tomate
3 onces d'eau
2 c. à table de vinaigre de vin
2 c. à table d'huile d'olive

1/2 c. à thé de sel

quelques gouttes de sauce piquante
quelques grains de poivre
1 bte de 15 onces d'haricots verts coupés en morceaux
1 concombre pelé et taillé en dés
1/4 tasse de piment vert taillé en dés
1/4 tasse d'oignon émincé
5 onces de champignons émincés et tranchés en fines lamelles.

LA PREPARATION:

Dissoudre la gélatine dans l'eau. Chauffer le jus de tomate; ajouter la gélatine dissoute. Bien brasser pour faire fondre. Ajouter le vinaigre, l'huile et les assaisonnements. Laisser refroidir.

Dans un large bol, bien mélanger le reste des ingrédients. Ajouter le mélange de jus de tomate. Mettre au réfrigérateur 4 à 5 heures. Servir bien froid dans des bols à soupe posés sur un nid de glace ou comme variante, sur des feuilles de laitue dans des bols à salade individuels. Accompagner si vous le désirez, d'un plat de crème sure de ciboulette finement hachée.

Cette version américanisée de GAZPACHO est délicieuse et tout à fait rafraîchissante pour les jours de grande chaleur.



Voici les derniers décrets de la mode dans l'industrie du verre optique. Saviez-vous que les lunettes peuvent enjoliver un visage? Des verres profilés pour une apparence jeune; des montures carrées pour un nez trop allongé; des montures rondes "hibou" pour un visage allongé; des montures bleues ou vertes pour stimuler l'ombre sous les paupières. Presque toutes les lunettes dissimulent les cernes sous les yeux. A vous de savoir exploiter ce truc si vous en avez besoin pour paraître plus jolies.

Givenchy et Balenciaga remportent la palme de l'élégance et du chic parisien

PARIS — Les acheteurs et directeurs des grands magasins à rayons de Paris, ont écrit la nouvelle collection automne-hiver de Givenchy, comme un défilé de la suprême élégance. Contrairement à la plupart des autres maisons de haute couture, Givenchy et Balenciaga réservent leur présentation en avant-première aux acheteurs, plutôt qu'aux journalistes, lesquelles sont en mesure de voir les créations beaucoup plus tard.

La collection Givenchy, selon les spectateurs, n'offre aucune silhouette révolutionnaire, mais dans l'ensemble une note de "grand chic" grâce à la coupe savante et certains détails de maître. Tous les modèles sont de style contemporain, sans évocation du passé ou réminiscence historique. Givenchy met en valeur le tailleur ajusté avec la jaquette pincée à la taille.

Une autre silhouette comporte la veste qui descend aux hanches, avec une ceinture juste au-dessus. En contraste avec sa dernière collection, le couturier présente cette fois des costumes à petits cols taillés largement encochés. Certains ensembles comprennent la veste et la robe-fourreau non ceinturée, et on ne voit aucune blouse dans la collection.

Givenchy présente également le manteau à jupe pleine ampleur. Des redingotes ajustées suivent la ligne étroite au dos, avec une ceinture placée assez haut à l'avant. Quelques manteaux sont pourvus de demi-capes, alors que d'autres ont des petites capes qui enveloppent les épaules.

Le noir à la côte d'amour

A l'heure du cocktail, Givenchy voit les femmes élégamment vêtues de noir, souvent dans des modèles de soie damassée ou brocart. Les encolures sont remontrantes et en arrondi dans la section des robes du soir, que les acheteurs ont décrit comme étant plus ravissantes les unes que les autres. Givenchy utilise une quantité de dentelle. On voit par exemple une tunique de dentelle jaune pâle, recouvrant corsage sur une jupe unie, ou vice-versa, où soulève l'admiration des spectateurs à cette avant-première de mode.

L'homme et l'amour

Pourquoi les hommes se montrent-ils plus réticents que les femmes sur la question sexuelle? Est-il naturel que l'homme et la femme diffèrent d'attitude en ce qui concerne la tendresse et l'amour physique? Dans SÉLECTION du Reader's Digest d'août, les époux découvriront certaines vérités essentielles souvent méconnues et ils apprendront comment atteindre, dans l'amour, cette parfaite harmonisation qui aide à faire fonctionner sans heurts tous les autres rouages de la vie conjugale. Achetez votre Sélection d'août aujourd'hui!

Pour votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr. GUSTIN

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps.

L'eau bienfaisante et agréable à boire

INSTITUTRICES DEMANDEES

Pour classes maternelles, de préférence bilingues, qualifications requises.

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-LOUIS

3600, rue Beauséjour, St-Laurent 9.

La Galerie nationale du Canada à Ottawa

BIBLIOTHECAIRE

JUSQU'À \$6.540

Le candidat désigné sera appelé à diriger le travail qui s'accomplit de jour en jour à la Bibliothèque de la Galerie nationale et à surveiller le personnel de la bibliothèque. Entre autres fonctions particulières, il devra surveiller le travail de catalogage, aider le personnel du conservateur à faire des recherches et fournir un service de référence aux étudiants et au grand public.

Il faut avoir un baccalauréat en bibliothéconomie et compter, depuis l'obtention de son grade, plusieurs années d'expérience de sa profession. En outre, la priorité ira aux bibliothécaires professionnels qui ont une connaissance pratique du français, de l'allemand et de l'italien, qui ont des connaissances dans le domaine de l'art et de ce domaine intéressé.

Pour obtenir des précisions et des formulaires de demande, prière d'écrire SANS DELAI à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et de rappeler le numéro de concours 63-2052.

Bonne reprise à la Dominion Tar & Chemical durant le 2^e trimestre

potins financiers

Après avoir été survendus antérieurement, les gros stocks parurent mieux soutenus pendant 3 séances à Wall Street, puis, sur le milieu de cette semaine, ils étaient redevenus irréguliers. En fermeture, hier, la moyenne des industriels de DJ clôturait 0.56 point plus bas.

Les Bourses de Montréal et Canadienne paraissent radicalement à la baisse, hier, et, pourtant, il n'y eut guère de volume. On appréhendait, évidemment, les entretiens que notre Ministre des Finances doit avoir aujourd'hui à Washington.

Il y avait peu d'enthousiasme sur la Bourse de Londres, hier.

La nouvelle que les ventes au détail aux E.-U., durant la semaine terminée le 27 juillet, avaient excédé celles de la même semaine l'an dernier, pour la 10^e semaine consécutive, ainsi que l'annonce que, sur le milieu de juillet, le chômage avait baissé et l'embauchage atteint un chiffre record portaient à croire que la Bourse de N.Y. afficherait certaine résistance aujourd'hui aux pressions des ventes.

British Newfoundland Corporation Ltd. vient d'élire MM. Henry Borden, président de Brazilian T., le sénateur Maurice Bourget, orateur au Sénat, et Sam Harris, avocat de N.Y., comme membres de son conseil d'administration.

Il ressort du bulletin d'août de Bank Credit Analyst, publié par Bolton, Tremblay & Cie, "que les mesures fiscales prévues par Kennedy contre l'achat de valeurs étrangères ne peuvent qu'avoir une influence défavorable, à la longue, sur les marchés étrangers et même, en définitive, affecter le marché domestique américain, d'une manière temporaire. Comme la bourse serait en moins bonne position technique, la firme présente invite à la prudence, d'autant plus que les opérations auront plutôt le caractère professionnel pendant quelque temps."

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La Banque Provinciale et Savard & Hart Inc. ont obtenu l'émission de Matane

La ville de Matane, comté de Matane, a vendu, récemment, au prix de 97.63, une émission de 140,500 obligations à 5 1/2% remboursables en séries en dix ans, à un syndicat composé de Banque Provinciale du Canada et Savard & Hart, Inc. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.0111%. D'après le 1^{er} septembre 1963, les nouvelles obligations échoient en séries du 1^{er} septembre 1964 au 1^{er} septembre 1973 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour renouveler le solde non amorti sur un emprunt original de \$277,000, autorisé sur un terme de 25 ans, mais émis en 1948 pour un terme de 15 ans, seulement. L'évaluation impossible de la ville, pour 1963, s'élève à \$9,619,641, y compris \$675,800 pour les compagnies. Le 31 décembre 1962, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$854,700.

Bon premier semestre pour Du Pont de Canada Limited

Pour le premier semestre de 1963, les ventes de Du Pont de Canada Limited ont été de 12 pour cent plus élevées que pour la période correspondante de l'année dernière. Cette augmentation reflète l'amélioration de la situation des affaires sur les marchés intérieur et extérieur. Le bénéfice de 87 cents par action ordinaire pour cette période a dépassé de sept pour cent celui des six premiers mois de 1962, l'effet de l'accroissement des revenus des ventes ayant été partiellement contrebalancé par les frais de mise en production de deux nouvelles installations et la diminution des prix de vente de certains filés de nylon. L'amortissement a augmenté en accord avec l'accroissement des immobilisations. Comparativement à l'année dernière, les investissements pour l'expansion et l'amélioration des installations existantes ont plus que doublé et en conséquence l'encaisse a fortement diminué. Les encouragements d'ordre fiscal accordés pour l'accroissement des ventes et les recherches scientifiques ont permis de réduire quelque peu, dans son ensemble, la provision pour impôts bien que la partie applicable aux futurs impôts sur le revenu accuse une forte hausse en fonction de l'augmentation des investissements.

Canadian Breweries Limited ne met plus de conditions pour son offre à la Dow

Canadian Breweries Ltd prendra et paiera les actions de la Brasserie Dow Limited qui ont été déposées conformément à son offre du 14 juin 1963, apprenant. Cette dernière comportait le prix de \$60 l'action. Nous apprenons que la Canadian Breweries Ltd a retiré sa condition que l'offre la lierait, si seulement 90% des actions minoritaires de la Brasserie Dow Ltee étaient déposées avant le 31 juillet de cette année et qu'elle continuera d'acheter toutes les actions de Dow qui seront déposées jusqu'à l'expiration de l'offre précitée, soit le 14 octobre 1963. Le paiement pour lesdites actions sera fait dans les 10 jours qui suivront leur dépôt. Présentement, la Canadian Breweries contrôlerait environ 90% des actions en circulation de la Brasserie Dow Limited, après avoir tenu compte de celles déposées avant le 31 juillet de cette année. Comme on sait, la Canadian Breweries Ltd est reconnue, aujourd'hui, comme la brasserie la plus importante au pays et elle dessert le Canada de l'Atlantique au Pacifique, ayant des établissements répartis dans les principaux centres du Canada.

Notre marché des obligations tergiverse, faute de données précises sur les dernières exemptions de Washington

Le total des émissions d'obligations fédérales, provinciales, municipales et corporatives, lancées durant le mois terminé avant hier sur notre marché, atteignait \$109,247,464 contre \$356,238,833 durant la même période l'an dernier, selon la compilation rendue publique hier par la firme Wood, Gundy & Company Ltd. Incidemment, il y eut l'an dernier lancement en juillet d'une émission de \$200,000,000 d'obligations garanties par le Canada, au regard de rien en juillet de cette année, d'où la forte différence. Pour les 7 premiers mois de cette année, le total est de \$2,202,812,204, contre \$1,503,212,072 durant la même période de temps en 1962. Incidemment, l'exemption accordée récemment aux acheteurs américains de la taxe de 24% à 15% sur l'achat d'obligations échant en plus de 3 ans proposée par Kennedy il y a une quinzaine de jours, ne serait pas automatique, selon Credit Suisse (Canada) Ltd et elle ne s'appliquerait qu'à l'achat de nouvelles émissions et non aux émissions antérieures. Comme on ne sait même pas si elle s'applique uniquement aux émissions payables en dollars américains ou si elle s'applique également aux émissions payables en dollars canadiens, au dire de la firme précitée, il serait important que les dirigeants de l'IDAC s'efforcent d'obtenir des éclaircissements dans l'intérêt des investisseurs.

Marc CLÉMENT

Bourse de Montréal

La place locale a réagi fortement hier

MONTREAL — Les cours ont fléchi hier en Place locale au milieu d'une activité modérée.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 72 contre 56. Les banques ont fait piètre contenance. Montréal a cédé 1-1/4, Royale 5-8 et Impériale 3-4.

Les papeteries ont également décliné. Brown a perdu 3-4, Fraser 1-2 et MacMillan Bloedel 1-4. Consolidated a également cédé 1-4.

Dans le secteur des métaux communs, Asbestos a perdu 1-8, International Nickel 3-4 et Falconbridge 1-2.

Dans le compartiment des services publics, Québec Téléphone a gagné un point, Calgary et B.C. Power 1-4 et Brazilian 10 cents. Par contre, Bell Téléphone a perdu 1-8.

Dans le secteur des industrielles, Montreal Locomotive a cédé 3-8, Canada Steamship Lines 1-4, CIL et Massey-Ferguson 1-8.

Dans le secteur des matériaux de construction, Canada Cement a gagné 1-2, Dominion Bridge et Dominion Glass 1-4.

Les pétroliers ont fléchi. Imperial et Trans-Canada Pipe Lines ont cédé 3-8 et Trans-Mountain 1-8.

Dans le secteur des valeurs minières, South Duffield et Mount Pleasant ont gagné deux centimes, ce qui a perdu deux et Dumagami quatre.

Bourse de Toronto

Le marché minier redevient réactionnaire

TORONTO — Une légère reprise a été enregistrée hier en dernière heure en Place torontoise.

À la fermeture, l'indice des industrielles accusait une baisse de 1.49. L'indice des métaux communs a cédé plus d'un point.

Les banques ont été durement touchées par ce fléchissement. Montréal a perdu un point à 63, Canadienne Impériale de Commerce et Royale 3-4, Toronto-Dominion 1-2 et Nouvelle-Ecosse 1-4.

Par ailleurs, Moore Corporation a perdu 7-8, cependant que Imperial Tobacco et Dominion Bridge ont gagné 1-4.

Dans le compartiment des métaux communs, Falconbridge a cédé 1-1/8 à 36-1/2, International Nickel 3-4 et Noranda 1-4.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, Consolidated Northland a gagné six cents à 42 et Radiore deux cents à 50.

Triad Oil a cédé cinq cents à 15.55, cependant que Central Del Rio a gagné cinq cents à 37.35.

À noter...

Le département de la statistique de la Reserve Bank of India vient de demander à la Bourse de Montréal de lui faire connaître la méthode et les moyens employés pour la compilation de ses moyennes des prix des actions. Cette demande constitue une reconnaissance non équivoque de l'effort de travail, poursuivi sur la place locale par M. D. S. Hall.

Union Oil Co. of Canada Ltd. a accusé une perte nette de \$38,949 durant le 1^{er} semestre vs \$1,131,786 durant les mêmes 6 mois en 1962. Au dire du président, cette tendance à l'amélioration se poursuivrait d'ici la fin de l'année.

La Montreal Trust Co. vient de déclarer un dividende trimestriel de 40 cents, payable le 15 octobre aux actionnaires inscrits le 30 septembre.

Le village de Disraeli, comté de Wolfe, a vendu, récemment, à Oscar Dubé & Cie, Inc., au prix de 97.11, une émission de \$33,000 d'obligations à 5 1/2% remboursables en séries en quinze ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.9380%.

1,500,000 actions privilégiées, rachetables, convertibles, 4 1/4%, d'une valeur au pair de \$40 chacune, d'Aluminium Limited, toutes émises et en circulation, sont négociables sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal depuis son ouverture le 1^{er} août. Leur symbole sur le téléscripteur est "ALM pr 4 1/4%".

El Sol Mining Limited a notifié la Bourse Canadienne que l'option, consentie à Chino Gold Mines Limited, relativement à certains claims miniers de la compagnie au lac Avis, tel que stipulé dans un avis aux actionnaires se rapportant à l'assemblée générale spéciale tenue le 18 juin 1963, a pris fin le 3 juillet 1963.

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Stoneham, comté de Québec, ont vendu, récemment, à Laurent & Veillet, Inc., au prix de 98.38, une émission de \$97,500 d'obligations remboursables en séries en dix ans. L'émission comprend \$59,000 de titres à 5 1/4% 1964-68 et \$38,500 à 6% 1969-73. Ainsi, le coût moyen de la finance revient à 6.1804%. L'emprunt comporte un solde de \$29,500 à renouveler en 1973 pour un terme additionnel de dix ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de \$88,500.

90% de ses actionnaires sont des Canadiens

Après un premier trimestre très peu favorable, les affaires de la Dominion Tar & Chemical Co. Ltd. ont enregistré une excellente reprise durant le deuxième; c'est ce que communique le président, M. W. N. Hall, aux actionnaires. Les ventes des trois mois au 30 juin accusent une augmentation de 2% et le bénéfice net ressort à \$5,475,000, ce qui est très près du montant révisé de \$5,602,000 pour la période correspondante de 1962.

En 1962, la provision pour impôts apparaissant aux états provisoires s'est révélée trop élevée; conséquemment, les profits nets des six premiers mois de 1962 ont été révisés de \$1,428,000 en plus, montant de l'excédent de la provision.

Pour les six mois au 30 juin 1963, les ventes ont en hausse de 1% au chiffre de \$166,740,700, comparativement à \$164,630,748; toutefois, le bénéfice net s'est établi à \$7,785,639 ou 52 cents par action ordinaire en comparaison du montant révisé de \$8,755,300 ou 60 cents par action pour la même période de l'an dernier.

MacMillan, Bloedel & Powell River Co.

A pour \$55,000,000 de projets d'expansion en vue

La société MacMillan, Bloedel & Powell River vient d'annoncer un projet d'expansion de \$15 millions de son usine de Port Alberni.

Le projet consiste à augmenter de 70,000 tonnes par année la capacité de production de pâte à papier.

La compagnie exécute actuellement des travaux d'expansion de son usine de Harman visant à augmenter de

Jusqu'ici cette année, les ventes et les bénéfices des divisions des produits chimiques et des matériaux de construction sont plus élevés qu'en 1962 mais les ventes et les profits des divisions du papier sont en diminution, note M. Hall.

Le coût des ventes, y compris les frais de vente et d'administration, pour la première moitié de l'année est de \$141,725,589, contre \$138,167,206 l'an dernier, mais les revenus des placements et les revenus divers ont baissé de \$666,064 à \$424,026.

Le rapport aux actionnaires fait remarquer que la compagnie appartient à environ 40,000 actionnaires, dont presque 90% sont canadiens; l'actionnaire le plus important est Argus Corp. Ltd., avec 17.0% des actions.

Au prochain rapport annuel de la compagnie, apprend-on aux actionnaires, on projette d'annexer de cours rapports sur les opérations des six filiales d'exploitation; ces rapports feront aussi allusion aux tendances dans leurs domaines respectifs.

Rapport de la plus importante aciérie aux E.-U.

U.S. Steel publie un bon rapport trimestriel

U. S. Steel Corporation, la plus importante sidérurgie des Etats-Unis, a enregistré au cours du deuxième trimestre des bénéfices de \$73.2 millions, les plus élevés depuis les \$80.9 millions réalisés au cours du deuxième trimestre de 1960.

Les profits du deuxième semestre dépassaient presque de 2.5 fois les \$29.9 millions enregistrés au cours du premier.

Les bénéfices se répartissaient à \$123 l'action. Ceux-ci faisaient plus que doubler ce qui était requis pour fournir le dividende régulier de 50 cents sur les actions ordinaires.

Durant le deuxième trimestre de 1962 les bénéfices se sont élevés à \$40.2 millions, ou 63 cents l'action.

Trans-Canada Pipe Lines Limited

A pratiquement doublé son gain

La société Trans-Canada Pipe Lines Ltd. a obtenu des bénéfices nets de \$5,207,000, ou 89 cents l'action, au cours du semestre clos le 30 juin 1963, au regard de \$2,358,000, ou 40 cents l'action, au cours de la période correspondante de l'an dernier.

Les revenus d'exploitation se totalisaient à \$50,344,000 comparativement à \$44,262,000 durant la période correspondante de 1962.

Selon le président de la société, M. James W. Kerr, les bénéfices du premier semestre de l'année en cours comprennent des revenus de \$5,203,000 provenant du projet de pipeline pour le gaz naturel liquéfié et de l'établissement d'extraction, dont \$1,555,000 sont applicables à 1962.

Bon semestre pour les papiers fins

Production et expéditions, accrues

La production et les expéditions de papier fin ont été plus fortes pendant le premier semestre de l'année, mais ont faibli au cours du mois de juin.

Pendant le sixième mois de l'année, la production a été de 27,629 tonnes contre 27,937 en juin 1962, alors que la consommation domestique a été de 25,366 tonnes comparativement à 25,971 tonnes. Les expéditions à l'étranger ont été de 1,960 contre 2,508 tonnes.

La Mercantile Bank contrôlée à 50% par la First National City Bank de N.-Y.

Les ressources de la banque canadienne étaient de \$90,651,000.00 au 31 mai 1963

La First National City Bank, New York, et la Rotterdamse Bank, N.V. Rotterdam, ont annoncé aujourd'hui une entente par laquelle la première doit acquiescer par sa succursale, l'International Banking Corporation, un intérêt de 50 pour cent dans la Mercantile Bank of Canada. Jusqu'à maintenant, la Rotterdamse Bank était l'unique propriétaire de la Mercantile Bank. Cette entente est soumise à l'approbation du Federal Reserve Board.

La Mercantile Bank, fondée en 1953, est la plus petite des huit banques à charte au Canada. Du 31 mai 1963, elle possédait des fonds capitaux de \$5,003,000, et des ressources totales de \$90,651,000. En plus du bureau chef, la Banque a des succursales à Toronto et à Vancouver.

Parce que le Canada est une des premières nations en ce qui concerne le trafic commercial et qu'il a des liens très fermes avec les Etats-Unis, ses institutions bancaires ont depuis plus d'un siècle, maintenu des représentants, agences, succursales et possèdent plusieurs banques et compagnies aux Etats-Unis.

Cette nouvelle association bancaire assistera le monde des affaires Canadien en plus des individus, à développer

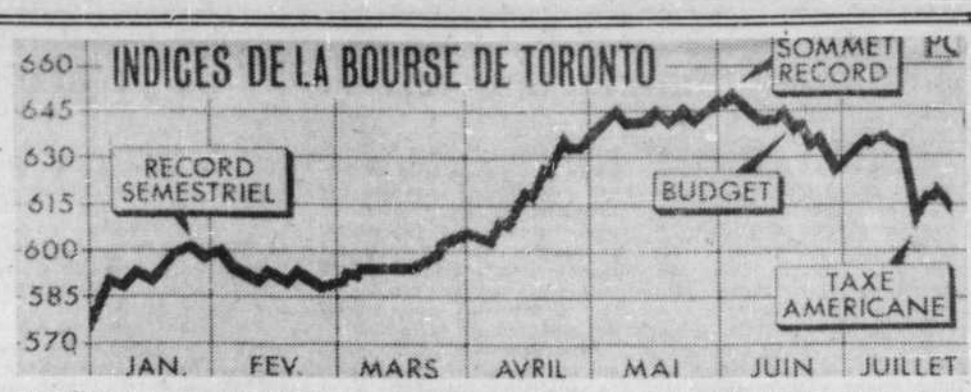
leurs commerces internationaux. Grâce à la Mercantile Bank, les firmes canadiennes auront un accès direct aux bénéfices universels et à l'expérience de la First National City Bank, qui opère 93 succursales dans 33 pays outre-mer.

Au congrès des courtiers en immeubles

Programme spécial pour les dames

Le Comité d'organisation du Congrès de la Corporation des Courtiers en Immeubles de la Province de Québec a porté une attention toute spéciale aux dames qui assisteront au Congrès. Elles auront quatre réceptions, deux au Manoir Richelieu, une à l'Hôtel Castel de la Mer, et un dîner gastronomique à l'Hôtel de la Roche Pleureuse à l'île aux Coudres, en face de Baie St-Paul, dans le fleuve St-Laurent.

M. Jacques Vézina, C.A., F.R.I. de Québec, président du comité féminin, met tout en branle pour rendre agréable le séjour des épouses des Courtiers en Immeubles lors de ce Congrès qui aura lieu les 11, 12 et 13 septembre prochain, au Manoir Richelieu.



FLUCTUATIONS DE L'INDICE. — La courbe indique les fluctuations de l'indice des valeurs industrielles à la Bourse de Toronto, jusqu'à la fermeture de vendredi 26 juillet. En janvier dernier, l'indice atteignait un record semestriel de 600.98, pour continuer ensuite à monter jusqu'à un sommet-record de 648.71 en juin. Tombé à la suite de la présentation du budget fédéral, le 13 juin, il s'est remis à la hausse lorsque ce dernier fut révisé. Les projets américains de taxes sur les exportations de capitaux ont fait à nouveau fléchir l'indice en juillet, mais à nouveau le marché s'est rétabli lorsque le Canada eût été l'objet d'adoucissements de la part des Américains.

(Graphique P.C.)

Bourse de New-York

Wall Street garde difficilement ses positions

NEW YORK — Les cours ont décliné hier en Place new-yorkaise.

L'ensemble de la cote a oscillé dans un faible rayon à la faveur d'une reprise de dernière heure.

Les transports aériens ont pris la vedette. Les caoutchoutiers et les matériaux de construction ont également progressé. Les sidérurgiques, les automobiles, les services publics et les pétroliers ont décliné. Les métaux communs et les chemins de fer ont varié dans les deux sens.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs était inchangée à 267.4.

Le virement a été de 3,410,000 actions au regard de 3,970,000 mercredi.

Chrysler a cédé 3-8 à 57 sur un déplacement de 188,600 actions. Par ailleurs, National Airlines a gagné 1-58 à 35-1/8 et Eastern Airlines 1-3-8 à 23-3-8.

Dans le secteur des automobiles, Ford a cédé 3-4, American Motors 1-8 et Studebakers 1-4.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Dome Mines a gagné 1-8, cependant que Aluminum Ltd., et Hudson's Bay Mining ont haussé de 1-4. Par contre, Pacific Can a di en et International Nickel ont cédé 1-4 et Walker-Gooderham a perdu 1-8.

Les cours ont décliné à la Bourse Américaine. Preston a gagné 1-16, cependant que Fargo Oil a cédé 1-16.

Bourse de Londres

Peu d'enthousiasme sur ce marché hier

LONDRES. — Il y avait peu d'enthousiasme hier à la Bourse de Londres. Dans les échanges, on n'a pas remarqué de tendance précise.

Les valeurs de tout repos ont fait des gains. Les titres négociés en dollars étaient généralement en baisse.

Du côté des titres canadiens, International Nickel a perdu 1-1/4 à 110-1/4, tandis qu'Algonia, Hiram Walker et Consolidated Mining ont tous perdu du terrain. Imperial Oil était ferme.

Les banques canadiennes ont gagné du terrain. Les industrielles étaient mixtes. Guernsey était ferme.

Les pétroles étaient irréguliers. Les thés ont fait des gains. Les autres étaient ternes. L'allure est restée irrégulière dans le compartiment des cuivres et des étains.

Rapports financiers

Le premier semestre de l'exercice financier en cours de Gecco Mines Limited se solda par un profit net par action de \$1.00, soit 67 l'action de moins que pour les premiers six mois de 1962. C'est ce que révèle le rapport financier intermédiaire de cette entreprise minière du district de Manitowadge, Ontario, affiliée au groupe Noranda.

Pour la période se terminant le 30 juin 1963, l'extraction de minerai a atteint un tonnage de 628,271, soit une légère diminution sur les 638,905 tonnes extraites au cours de la même période de l'année précédente. Le développement de la mine a progressé de façon satisfaisante et les préparatifs en vue de l'installation du puits No 4 vont bon train, a révélé le président M. N. C. Utquhart. La compagnie a annoncé également le paiement d'un dividende intermédiaire de \$0.25 l'action le 30 septembre 1963. Les actionnaires inscrits aux registres de la compagnie à la date du 30 août 1963 recevront ce dividende, le troisième à être versé cette année par la compagnie.

Bathurst Power and Paper Co. Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1963 : \$810,000 au regard de \$889,000 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes : \$110,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$96.152 et 3.43 pour cent. La semaine dernière, les conditions de vente ont été comme suit : \$99.156 et 3.41 pour cent.

Bons du Trésor à 182 jours : \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.234 et 3.60 pour cent. La semaine dernière, \$98.258 et 2.56 pour cent.

OTTAWA. — Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes : \$110,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$96.152 et 3.43 pour cent. La semaine dernière, les conditions de vente ont été comme suit : \$99.156 et 3.41 pour cent.

Bons du Trésor à 182 jours : \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.234 et 3.60 pour cent. La semaine dernière, \$98.258 et 2.56 pour cent.

OTTAWA. — Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes : \$110,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$96.152 et 3.43 pour cent. La semaine dernière, les conditions de vente ont été comme suit : \$99.156 et 3.41 pour cent.

Bons du Trésor à 182 jours : \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.234 et 3.60 pour cent. La semaine dernière, \$98.258 et 2.56 pour cent.

OTTAWA. — Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes : \$110,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$96.152 et 3.43 pour cent. La semaine dernière, les conditions de vente ont été comme suit : \$99.156 et 3.41 pour cent.

Bons du Trésor à 182 jours : \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.234 et 3.60 pour cent. La semaine dernière, \$98.258 et 2.56 pour cent.

OTTAWA. — Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes : \$110,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$96.152 et 3.43 pour cent. La semaine dernière, les conditions de vente ont été comme suit : \$99.156 et 3.41 pour cent.

Bons du Trésor à 182 jours : \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.234 et 3.60 pour cent. La semaine dernière, \$98.258 et 2.56 pour cent.

Cleveland Container (Canada) Ltd.

Passe aux mains de la Dominion Tar & Chemical Co.

La compagnie DOMTAR Packaging Limited vient d'acquiescer toutes les actions émises et en cours de Cleveland Container Canada Limited.

Cette dernière fabrique émet sur le marché un grand nombre de récipients en fibre, de types variés, munis de fermeture en métal, en plastique et en papier, et de doublures à l'épreuve du gras et de l'humidité. Elle produit aussi un assortiment complet de tubes, noyaux et bobines faits de carton et d'autres substances.

Cleveland Container Canada Limited exploite des usines à Prescott et à Toronto, en Ontario. Ces usines viennent compléter les installations actuelles de la division "Cacton Specialties" de DOMTAR Packaging Limited à Chatham dans l'Ontario.

Il résulte de cette acquisition que DOMTAR Packaging, une filiale de Dominion Tar & Chemical Company, Limited, exploite maintenant 15 usines, réparties à travers le Canada. Au Québec elle possède quatre établissements industriels, dont deux à Montréal, un à East Angus et un à Windsor Mills, et deux centres de vente et de distribution, à Montréal et à Québec.

Les arrivages se décomposent ainsi : 1,136 bovins, 1,143 veaux, 968 porcs, 170 agneaux et moutons.

Les bovillons de choix se sont vendus de \$25.25 à \$26.75, de bonne qualité de \$24 à \$25, de qualité moyenne de \$22 à \$23.75, de qualité ordinaire de \$15.50 à \$21.50.

Les vaches de bonne qualité se sont vendues de \$17 à \$18.75, de qualité moyenne de \$15 à \$18, de qualité ordinaire de \$12.50 à \$16.50, et celles pour être mises en conserve de \$7 à \$14.75.

Les génisses de bonne qualité se sont vendues de \$22, de qualité moyenne de \$18 à \$19.25 et de qualité ordinaire, de \$12 à \$17.50.

Les laitières de bonne qualité se sont vendues de \$19.50 à \$20, de qualité moyenne et ordinaire de \$13.50 à \$19.

La demande de porcs a été faible cette semaine et les ventes n'ont pas été nombreuses. Les porcs de catégorie "A" se sont vendus de \$23 à \$29, prix qui représentent une baisse de 50 cents sur ceux de la semaine dernière. Les truies se sont vendues à \$19.

Les agneaux de qualité ordinaire se sont vendus de \$20 à \$22 et les moutons

LA SÉGRÉGATION N'EXISTE PLUS!

Whirlrod ou Raceway ? C. Poulin ou C. Watters ?

La vive rivalité qui existe entre Claude Watters et de Charles Poulin au sujet de leurs ambleurs Whirlrod et Raceway va éclater à nouveau ce soir au parc Richelieu, où ces deux chevaux sont inscrits



M. Hughes regardant l'horloge à l'air de dire : "C'est l'heure d'un départ, allons-y !"

triomphe en 2:00.4 devant Raceway, qui s'est vu adjuer la cinquième position.

Claude Watters, le pilote de Whirlrod, a déclaré : "J'ai l'impression que Raceway va s'échouer en avant mais cela ne me fait pas peur, car j'ai ébauché un plan d'action qui rapportera à la fin de la course". Quant à Charles Poulin, qui n'a pas encore complètement digéré son récent échec, il déclare : "Quand Whirlrod a battu Raceway, c'était un accident. Raceway, qui a triomphé récemment, aux États-Unis, des Lehigh Hanover, Bux Hanover, Adora's Dream, va prouver une fois pour toutes, vendredi, qu'il est le meilleur ambleur au pays".

TROT NOTES... Harold Wilson, le souriant juge aux dépens, sera interviewé samedi soir au canal 12 par Albert Trotter, dans le cadre de la télémission "Saturday Night at the races". Claude Brissette, le président des juges, fêtera dimanche ses 40 ans... "Je suis né le 4 août, comme Maurice Richard et le père Aquin, dit Claude". Les amateurs de sensations seront servis ce soir alors que 12 dépens poulains et pouliches rivaliseront dans le "Futurité" de

SOUTH ORANGE, N.J. — Arthur Ashe, un joueur de 20 ans de l'université UCLA, est devenu le premier Noir dans les annales du tennis à être nommé à une équipe américaine de la coupe Davis. Ashe a été désigné en compagnie de trois autres joueurs jeudi pour jouer contre l'équipe mexicaine dans les semi-finales de la zone américaine à Los Angeles, les 16, 17 et 18 août. Les autres joueurs de l'équipe américaine sont Chuck McKinley, âgé de 22 ans, de San Antonio, Tex., champion de Wimbledon ; Dennis Ralston, âgé de 20 ans, de Bakersfield, Calif. et Martin Riessen, âgé de 21 ans, de Hinsdale, Ill. Il s'agit d'une des équipes les plus jeunes jamais mises en lice par les États-Unis.

Le choix de Ashe a causé une surprise à peu près générale, car le comité avait le loisir de nommer d'autres joueurs de calibre tels que Frank Froehling, Hamilton Richardson, Allen Fox et Gene Scott.

"Ashe a été désigné à cause de son habileté, et non pas à cause de la couleur de sa peau", a déclaré W. Harcourt

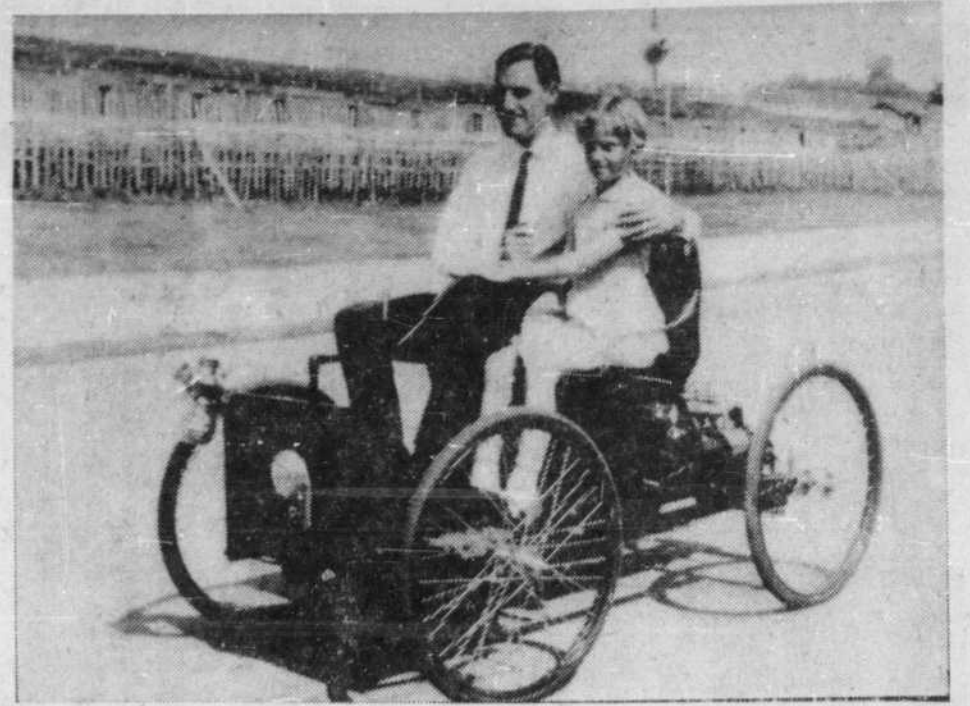
Woods, en faisant part de la nouvelle. Woods est président du comité américain de la coupe Davis. Ashe, un joueur modeste, s'est dit convaincu qu'il n'avait pas été choisi parce qu'il est noir.

"J'aime penser qu'on m'a désigné à cause de mon habileté, a-t-il déclaré. Je suis très fier et j'espère que j'aurai la chance de montrer qu'on ne s'est pas trompé en me faisant confiance".

\$8,780 présenté sous les auspices de l'United Harness Horse Association... eith Waples est arrivé de la piste de Greenwood pour conduire Northwood Billie, un des trois "Northwood" de la course... La ferme Herbert, de London, Ont., a inscrit Dean Herbert, Garry Herbert et Pierre Herbert... D'autres excellents jeunes ambleurs et ambleuses dans ce "stake" sont George Volo (Dr J. Findlay), Alexandra (Hon. Earl Rowe) ainsi que Mr Hughes, Janie Dale, David Volo et Cindy Herbert... Circo a été retiré du trot Ezra Blue de \$9,675, à l'affiche du programme de samedi soir...

Il est probable cependant que la grande partie de la tâche sera confiée à McKinley et à Ralston, détenteur du championnat national des courts intérieurs. Ralston souffre cependant de douloureuse ampoules à la main, et dans l'éventualité où il serait incapable de jouer, c'est Ashe qui le remplacerait, selon Woods.

Battu par McKinley à Wimbledon, Ashe s'était rendu dans les semi-finales des championnats de la Pennsylvanie à Merion et il avait auparavant remporté le championnat intercollegial du sud de la Californie, battant des joueurs de la trem-



Graham Hill, le roi de la vitesse en automobile, est ici à donner une leçon de conduite à la mignonne Rosemary Attwood de Londres dans un des quadricycles inventés par Henry Ford il y a exactement cent ans. Il est à noter ici qu'il n'est pas question d'inscription au Tour du St-Laurent !

pe de Ralston, Charles Pasarelli, et Rafael Osuna du Mexique. Ashe est classé 18e aux États-Unis. McKinley est classé premier, Riessen neuvième et Ralston n'est pas classé en raison du manque de compétition, ayant manqué une partie de la saison dernière en raison d'une blessure à une jambe.

Woods a déclaré que l'équipe américaine se réunira à Los Angeles au début de la semaine prochaine afin de commencer les préparatifs du match contre le Mexique. Le coach américain sera nul autre que Pancho Gonzales, ancien monarque du tennis professionnel.

L'équipe mexicaine avait triomphé de celle des États-Unis l'an dernier à Mexico et s'était rendue dans la finale contre l'Australie à Brisbane.

Les deux piliers de l'équipe mexicaine seront Raphael Osuna et Antonio Palafox, qui ont gagné les doubles de Wimbledon cette année. Jouant chez eux, les Américains seront légèrement favoris pour gagner et passer en finale de la zone américaine contre le Venezuela.

Le gagnant de la zone américaine devra ensuite triompher des champions de l'Europe et de l'Asie pour se mériter le droit de passer en finale contre l'Australie au mois de décembre.

Petite Ligue

Vaileyfield organise les tournois provinciaux-nationaux de baseball

La date se rapproche toujours davantage où auront lieu les tournois provinciaux et nationaux des petites ligues canadiennes de baseball. Les grandes dates sont en effet les 10, 13 et 15 août 1963. Cette année, pour la première fois, ces tournois d'importance se dérouleront en dehors de Montréal. C'est à Salaberry de Vaileyfield qu'échoueront les honneurs de préparer de tels tournois.

A cette occasion, de nombreux comités se sont formés en vue d'une préparation adéquate vis-à-vis ces tournois de baseball de renommée très grande. Salaberry-de-Vaileyfield, renommée depuis 25 ans pour ses fameuses régates internationales, a l'intention ferme de se frayer un nom enviable dans le domaine du baseball. Déjà, la Petite ligue de Salaberry-de-Vaileyfield, depuis son entrée dans la Petite ligue internationale, a gagné trois championnats canadiens dans son histoire et a représenté le Canada dans les compétitions internationales. Aujourd'hui, les organisateurs ont obtenu la permission d'organiser les tournois pour les championnats du Québec et du Canada tout entier, allant tous les jours de l'avant, ils espèrent avant longtemps obtenir à Vaileyfield le tournoi international des Petites ligues. Si possible pour l'Exposition universelle de 1967.

Un magnifique stade a été érigé au début de l'été 1963. Les connaisseurs qui ont eu

l'occasion de voir les plus beaux stades, qualifient le stade de Vaileyfield comme le plus beau et le plus pratique en Amérique du Nord, mis à la disposition d'une petite ligue. Les clubs visiteurs et les nombreux amateurs de baseball auront l'occasion de s'en rendre compte par eux-mêmes en se rendant à Vaileyfield, les 10, 13 et 15 août prochains.

Situé au cœur même du magnifique parc Sauvage, qui est lui-même entouré d'un côté de la baie St-François et de l'autre par l'ancien canal de Beauharnois, le stade de baseball de la Petite ligue de Salaberry-de-Vaileyfield n'en demeure pas moins un objet d'admiration pour et par lui-même. Pour accommoder les nombreux amateurs de baseball, le stade, à l'occasion de ces tournois, sera entouré de nombreux estrades. Tout a été prévu en vue d'enchanter les touristes.

Le public de Montréal et de toute la province est donc invité à venir assister et participer à ces manifestations

d'envergure. Le tournoi provincial qui aura lieu le 13 août promet beaucoup d'intérêt si on tient compte de la force de tous les clubs en compétition.

Le 15 août, lors de la grande finale canadienne, le champion de la province de Québec recevra le champion de l'Ontario. On s'attend à une foule imposante. Salaberry-de-Vaileyfield, renommée pour sa franche hospitalité sera heureux d'accueillir en ses murs tous ceux qui s'intéressent au baseball canadien et à son avenir.

Voici le programme tel que conçu par les organisateurs de ces tournois.

Le 3 août, à 3 heures, finales du district No. 1.

Le 10 août, à 3 heures, semi-finale provinciale.

Du 10 au 14 août, un "bingo" au profit de la Petite ligue.

Le 12 août, à 9h.30 p.m. présentation du film "Little League Moosier".

Le 13 août à 6h.15 p.m., finale provinciale.

Le 15 août, à 6h.15 p.m., grande finale canadienne.

Bruce Kidd démarre de nouveau

TORONTO — Le coureur torontois Bruce Kidd désire prouver qu'il est encore une des grandes vedettes internationales de la course à pied.

Le coureur de 19 ans, inactif depuis le 7 juin en raison d'une blessure à un talon, part aujourd'hui pour une tournée de l'Europe qui débutera par une course de deux milles au stadium White City, de Londres, lundi prochain.

Les observateurs se demandent si la blessure de Kidd

ne raccourcira pas sa carrière, mais le jeune coureur ne s'en fait pas. Il s'est inscrit dans cinq courses européennes en compagnie de Bill Crothers. Les deux Canadiens courront en Angleterre, en Suède et en Norvège sous la surveillance de l'instructeur Fred Foot.

Kidd courra dans les épreuves de deux milles et de 3,000 mètres et Crothers dans les épreuves du demi-mille, du 800 mètres et du 1,500 mètres.

La blessure de Kidd s'était aggravée au lendemain des Compton Relays, le 7 juin. Il a interrompu son entraînement pendant trois semaines et n'a pas encore repris toute sa condition.

Certains experts attribuent la blessure de Kidd à sa façon non orthodoxe de courir. Contrairement à la majorité des coureurs de longue haleine, il court sur ses arrières, ce qui impose un surcroît d'efforts à ses chevilles.



Inscrits au Richelieu

PREMIERE COURSE

TROT - Conditions - \$800

1 Half Song P. Robillard 3
2 Alice Lind P. Caldwell 7-2
3 Rose C. Lee G. Horton 9-2
4 Verna Walnut Bouvrette 6
5 Native Pick S. Seguin 6
6 Laeh Hanover R. Taylor 8
7 Gus The Great Lachance 9
8 Live Fast M. Gingras 10
9 Jummie Lee Guy Carmichael
10 Amble eligible

DEUXIEME COURSE

AMBLE - Conditions - \$800

1 The Tippler A. Hanna 3
2 Kitty Chips P. Sauvage 7-2
3 Chuck Peters P. Sauvage 4
4 Royal Pat G. Lachance 6
5 Rover Boy C. St-Jacques 6
6 Hal's Pride C. Kilian 8
7 Indian Hanover Lachance 8
8 Royal Brook P. Caldwell 10
9 Dream Haven P. Thibault 10
10 Amble eligible

TROISIEME COURSE

AMBLE - Conditions - \$800

1 Smith Rainbow Martineau 3
2 The L. Br. Derby Curran 4
3 Honest Pick A. Rogers 9-2
4 Famous Pick G. Lachance 6
5 Bracey P. Casey 6
6 Johnny John J. P. Sauvage 8
7 Gratian Diplomat Turcotte 8
8 Sandy Gallon Robillard 10
9 Amble eligible
10 Ring A Line G. Lachance

QUATRIEME COURSE

Lucky Seven R. Michelin 3
4 The Rocket R. Caldwell 4
5 Peter Up M. Turcotte 9-2
6 Kay Mac R. Bardier 6
7 Little Pointer J. Vachon 6
8 Le Marquis R. Gingras 8
9 The Saracen O. Beauvais 8
10 Hi Acres Valentine Desrosier 10
Amble eligible

CINQUIEME COURSE

TROT - Conditions - \$1,100

1 Intrusion M. Turcotte 9-2
2 Queen Valley R. Côté 2

5 Silvy F. Baise 5
6 Roy Hanover Her. Pilon 6
7 Wonder Bud Her. Pilon 6
8 First Frost P. Caldwell 8
9 Cloyd Hanover P. Caldwell 9
10 Mr Sampson P. Robillard 10

SIXIEME COURSE

AMBLE - Conditions - \$1,200

1 Tom Tally M. Doatie 3
2 Scotch Newport R. Caldwell 7-2
3 Fleet Hal A. Rogers 9-2
4 Sally Abe R. Rivard 6
5 Great Adios J. Giguère 6
6 Burton H. Lee P. Caldwell 8
7 Early Reaper J. Kopas 8
8 Indian Prince L. Pelletier 10
9 Amble eligible
10 Preda's A. Deguise

SEPTIEME COURSE

TROT - Conditions - \$800

1 Cornish Kid R. Snyder 3
2 Song Hi Lee M. Doatie 4
3 Mr Joe L. Bourgon 9-2
4 Mighty Pronto W. Martel 6
5 Isola Hanover T. Miller 6
6 Sunset Lee G. Horton 8
7 Queen Ronald W. Bourgon 8
8 Isola's Bomb V. Larove 10
9 Amble eligible
10 Gentleman A. Winger

HUITIEME COURSE

Futurité UHMA - 3 ans - \$8,780

1B Derek Herbert 12-2
2A Garry Herbert 12-2
3 Pierre Herbert 8-2
4 Northwood Billie Waples 7-2
5 Northwood Barbara 7-2
6 Northwood Butch 7-2
7 Mr Hughes Martineau 7-4
8 George Volo Dr J. Findlay 4-6
9 Alexandra Silliphant 3-6
10 Janie Dale Briere 12-15
11 Cindy Herbert Robillard 15-15
12 David Vol Robillard 8-15

NEUVIEME COURSE

Invitation Amble - \$5,000

1 Raceway C. Poulin 2-2
2 Whirlrod C. Watters 4-4
3 Starbound Her. Pilon 4-4
4 Starbound Her. Pilon 4-4
5 Tarport Jimmy B. Côté 4-4
6 Royal Ronald R. Snyder 8-8
7 Captain Bob A. Winger 8-8

DIXIEME COURSE

AMBLE - Conditions - \$800

1 Punch Herbert B. Hughes 2-2
2 Commander Pick A. Grist 4-4
3 Check Up L. Piedalue 4-4
4 Linda's Gun R. Snyder 3-3
5 Adios Jay C. Pelletier 8-8
6 Dennis Ike A. Deguise 8-8

Notre choix au Richelieu

- 1 Half Song
- 2 The Tippler
- 3 Smitty Rainbow
- 4 Lucky Seven
- 5 Intrusion
- 6 Tom Tally
- 7 Cornish Kid
- 8 Herbert Northw.
- 9 Raceway
- 10 Punch Herbert

...la preuve que le Québec a bon goût

Le jury international des Olympiades Mondiales de la Bière a attribué son Prix d'Honneur à la Brasserie Dow du Québec à ses assises tenues à Cologne en 1963. Ce prix — le seul remporté par une brasserie du Québec — confirme le choix d'une clientèle québécoise de plus en plus nombreuse.

Dow la bière couronnée de succès

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Lamentoso...

Je serais même tenté d'écrire "Allegro lamentoso" même si on peut sembler croire qu'un de ces deux termes exclut l'autre! car quand monsieur Cassius Clay — le poète-boxeur — ouvre le bec il ne peut que se lamenter vivement à grands renforts de lamentations. Sa dernière trouvaille ou plutôt celle du syndicat qui contrôle ses intérêts et ses moindres mots vient de décider que prochainement Cassius, le magnétophone humain, va enregistrer des disques. On voit d'ici, on entend surtout l'écho que va produire ce gosier célèbre maintenant quand il va trombonner à tous vents: "Oyez, oyez, je suis le plus grand de tous les boxeurs, je suis le meilleur d'entre les meilleurs!" Allez messieurs, à qui le tour, vous voulez le disque chanté par "Le Gosier", en stéréophonique, deux sillons, sur un rythme de "one-two" avec roulement de baguettes? ou! combien? un, deux... vous préférez toujours faire jouer le même? voilà, j'étais sûr que vous étiez aussi un fervent admirateur du "Bec Cassius"! à qui le tour maintenant? vous, peut-être? non?... pourquoi?... "Parce que mon nom c'est Sonny Liston et que je déteste la musique, surtout celle de Cassius..."

Molto vivace...

Mais que Liston aime la musique de Cassius ou non il ne pourra s'empêcher d'en entendre des bribes ici et là car on organise déjà la vente sur une haute échelle, de ce long-jeu historique. Comme il se doit la conférence de presse pour diffuser la bonne nouvelle a débuté par un cocktail où le disert Cassius s'est trempé le ténor avec gusto: "Les vieilles grand-mères sont assises aux bords de l'arène, chats ronronnant dans leurs jupons, quand je me bats; les p'tit vieux ronchonnants face à leur écran de TV trépidant d'impatience à l'idée que je vais attraper la raclée de ma vie... ça me fait toujours quelques billets de plus de vendus pour la prochaine rencontre! et le champion — pardon, me voici emballé à tout tour — l'aspirant champion de continuer à toute vitesse, molto vivace!" Je suis le "jet" des boxeurs interviewés; lorsque vous parlez aux autres qui ne savent que bredouiller, vous avez l'impression de retourner à Lindbergh et son monoplan! C'est moi le "jet" du jour! Vive le "phénomène Cassius"! allons, tout le monde, qui veut le disque chanté de Cassius l'enrêner? moi, répondez-moi quelque chose dans la foule, je voudrais entendre l'autre côté... mon côté à moi, le chant de Liston...

Il donna e mobile...

Malgré cette interruption inopportune d'un quidam L'exeur, Cassius élève le ton et y va maintenant toutes cordes (vocales) tendues: "Cooper, en Angleterre? j'étais tellement fatigué de donner des interviews à cœur de jour et de nuit que je n'ai donné que le quart de mon rendement; assez toutefois pour lui passer le K.O.! Doug Jones? je n'ai pas seulement connu une journée sérieuse d'entraînement avant de l'affronter et vous voyez, même avec ça, ce que je lui ai fait...! Imaginez un peu maintenant ce qui va arriver à ce Gros Ours laid de Liston quand j'aurai l'occasion pour la première fois de ma vie d'y mettre deux jours d'affilée à pratiquer le sac de sable...! imaginez-vous à quel point je serai devenu bon à la suite d'un tel entraînement! au grand air, pratiquant dans un camp d'entraînement comme un lion en cage qui s'aiguise les griffes avant de massacrer une pauvre petite inoffensive gazelle du genre de Liston? Ah! messieurs, féroce que je vous dis, féroce que je me sentirai!" A ce moment de la chanson de Clay on entendit la voix de Liston s'élever, qui turlutait: "Comme la plume au vent, Clay vient de s'envoler... et bien peu sage celui qui s'y fie un-un-un seul instant..."

Andrée Martin atteint la finale

Scott Dunlop d'Ottawa a remporté le championnat des garçons de 12 ans de la province en battant John Davis du Club Monkland par le compte de 6-3, 6-2 en finale, sur les courts de Ville Mont-Royal. Chez les garçons de 14 ans Normand Viau et Wes Spence ont atteint la finale, et se rencontrent à 11 heures ce matin.

Les Alouettes et les Tigers Cats



KEITH CARPENTER

FRANÇOIS GODOUT

Godbout et Carpenter brillent à Vancouver

VANCOUVER. — Le grand favori aux championnats de tennis du Canada, Antonio Palafox, a cédé son match de quart de finale par défaut à Keith Carpenter, de Montréal, hier, en apprenant que son père était mort. La nouvelle fut annoncée à une foule silencieuse au Lawn Tennis Club de Vancouver, au milieu d'un brillant match entre les deux hommes, membres tous les deux des équipes de leurs pays respectifs dans les compétitions de la coupe Davis.

Le capitaine de l'équipe mexicaine, Pancho Contreras, expliqua la situation à l'arbitre et escorta Palafox vers un téléphone. Palafox et Carpenter s'étaient livrés un duel serré dans le premier set, dont le Mexicain était finalement sorti victorieux par 12-10.

Carpenter était revenu à la charge et avait gagné le 2e set par 6-1, et Palafox menait par 4-1 dans le troisième set, lorsque le match fut interrompu. Contreras a déclaré qu'il ignore si Palafox pourra jouer dans la 2e ronde nord-américaine de la coupe Davis, contre les États-Unis, les 16, 17 et 18 août, à Los Angeles.

Techniques variées des forces de Trimble Oliver se révèle l'opportuniste du match Trimble se montre supérieur à Szazio Les quarts-arrière alternent de chaque côté

Les Alouettes de Montréal sont revenues de l'arrière hier soir au stade Molson pour vaincre les Tiger Cats de Hamilton au compte de 23 à 16 lors de leur dernière joute hors concours d'avant-saison, devant une foule enthousiaste de plus de 79,000 spectateurs.

Dans une explosion de dernière heure les Alouettes ont mitrillé les lignes des Tiger Cats au dernier quart pour s'assurer d'un triomphe bien mérité. Bob Jack Oliver s'est révélé le joueur utile par excellence de la joute en réussissant deux bottes de placements, marquant de plus deux conversions. Les deux touchés des Alouettes furent enregistrés par Mary Luster et Don Clark tandis que Fred Budket, obtenu récemment des Roughriders de la Saskatchewan, eut le crédit d'un simple. Ed Nickla scella l'issue de la joute alors que les Alouettes bénéficièrent d'un point de sûreté dû à son effort.

Tommy Grant et Jamie Calab marquèrent les deux touchés des Tiger Cats, les deux étant adroitement convertis par l'ex-

pert Don Sutherland qui récolta en plus deux simples sur des essais de bottes de placements. Les deux équipes qui se firent face en finale de l'Est l'an dernier, les Alouettes et les Tiger Cats, s'affronteront à nouveau lors de l'ouverture de la saison régulière le 10 août prochain à Hamilton.

La parade des quarts-arrière

Ce fut la soirée des quarts-arrière et des deux côtés. Chez les Tiger Cats Ralph Szazio employa constamment Bernie Faloney et Consentino, tandis que dans le camp des Alouettes Jim Trimble fit mieux encore en faisant jouer Sandy Stephens la plupart du temps mais le remplaçant de temps à autre par Francis Marriott, le nouveau quart-arrière obtenu récemment des Giants de New-York et par la recrue Ron Maddocks. Les débuts de Marriott cependant furent quelque peu gâtés comme il commit un échappé dès le premier jeu auquel il prit part et que par la suite il eut une couple de passes inter-

ceptées, dont une par Tommy Grant qui courut jusqu'à la ligne des Alouettes pour un des touchés des siens.

A la fin du premier quart, les Alouettes menaient par 9 à 0 à la suite d'un touché réussi par Mary Luster sur une passe de 13 verges de Stephens et du touché de sûreté de Nickla.

Les Tiger Cats, jouant leur première partie contre leur ancien pilote des sept dernières années y allèrent avec la pédale forte au deuxième quart dépendant et prirent une avance de 13 à 9 et menaient par 16 à 12 avant de commencer le dernier quart. C'est alors que la stratégie de Trimble porta les fruits attendus. Clark par un touché explosif dès le début du dernier engagement suivi d'un simple de Milton Crain scella à toute fin pratique l'issue de la partie.

Les Alouettes ont mené dans tous les engagements si l'on considère les statistiques finales. Ils ont gagné 86 verges par voie des airs contre

47, 194 au sol contre 79, réussissant 18 premiers essais contre 6. De plus, Stephens a complété 8 de ses 12 tentatives de passes avec une seule interception tandis que Faloney ne pouvait faire mieux que de réussir 3 passes en huit essais.

S O M M A I R E	
PREMIERE QUART	
1-Montréal: Touché (Luster)	7:18
2-Montréal: Conversion (Oliver)	
3-Montréal: Touché de sûreté (Nickla)	
DEUXIEME QUART	
4-Hamilton: Touché (Oliver)	3:48
5-Hamilton: Conversion (Sutherland)	
6-Hamilton: Simple (Sutherland)	10:31
7-Hamilton: Touché (Oliver)	14:28
TROISIEME QUART	
8-Hamilton: Conversion (Sutherland)	
9-Hamilton: Simple (Sutherland)	2:42
10-Montréal: Placement (Oliver)	9:28
QUATRIEME QUART	
11-Montréal: Touché (Clark)	2:00
12-Montréal: Conversion (Oliver)	
13-Montréal: Simple (Burket)	9:56
14-Montréal: Placement (Oliver)	12:00

Difficultés aplanies pour le combat Clay - Sonny Liston

s'est rendu hier au pénitencier d'Etat de Jefferson City, Missouri, afin de donner une exhibition de boxe.

La commission de la Pennsylvanie avait rejeté, mercredi, une demande de permis de Intercontinental Promotions à cause des intérêts de Liston dans l'entreprise. D'autre part, Jack Nilon, frère de Bob et de Jim, a consenti à abandonner ses fonctions de conseiller particulier de Liston, "afin, a-t-il déclaré, qu'il n'y ait pas de confusion d'intérêts". Il a cependant souligné qu'il devrait discuter la question avec le champion avant de prendre une décision finale.

Le gérant actuel de Liston est George Katz, qui a joué un rôle très effacé depuis un an et dont le contrat doit expirer le 23 octobre prochain.

La société Intercontinental Promotions a été formée dans le but surtout d'alléger le fardeau des taxes de Liston. Les frères Nilon possèdent un contrat exclusif de sept ans pour l'organisation des combats de Liston.

Nilon a déclaré que si Liston n'accepte pas le plan proposé, et que certains problèmes d'ordre légal s'interposent, la rencontre devra être tenue dans une autre ville.

Coupe Davis pour juniors

VANCOUVER. — L'Ouest l'a emporté sur l'Est par huit victoires contre deux hier dans les matches d'ouverture servant à déterminer le choix d'une équipe junior de la coupe Davis pour le Canada.

Il reste encore 15 matches à jouer. Cette série accompagne les 63e championnats canadiens de tennis sur gazon. L'équipe junior a été instituée dans le but d'encourager les jeunes joueurs et ne participe pas à des compétitions internationales. Les résultats d'hier sont les suivants: Tony O'Donnell, de Montréal, a défait Bob Moffat, de Vancouver, 7-5, 6-3. Dennis Crotty, de Montréal, a défait Don McCormick, de Victoria, 1-6, 6-4, 6-2. Bob Bardsley, de Vancouver, a défait O'Donnell, de Montréal, 6-3, 6-2. Moffat, de Vancouver, a défait Jean Laverdure, de Montréal, 6-4, 6-4. Bob Puddicombe, de Vancouver, a défait Barry Shakespeare, d'Halifax, 6-1, 6-2. Cam Dalgleish, d'Edmonton, a défait Crotty, de Montréal, 6-8, 6-4, 6-4. McCormick, de Victoria, a défait Brian Flood, de London, Ont., 1-6, 6-1, 6-1. Puddicombe, de Vancouver, a défait Flood, de London, 6-0, 6-3. Bardsley, Vancouver, a défait Shakespeare, Halifax, 7-5, 6-2. Dalgleish, Edmonton, a défait Laverdure, Montréal, 6-1, 6-2.

Willis champion

THURMONT, Maryland — Harry Willis, de Montréal, a mérité le titre de champion de la zone est de l'Amérique du Nord du tir à la trappe en gagnant le grand combiné avec un résultat de 886 sur 900.

Willis a battu Frank Little de New-York, dont le résultat a été de 877.

Le plan n'a pas encore reçu l'approbation de Liston qui

Willis champion

Willis a battu Frank Little de New-York, dont le résultat a été de 877.

L'équipe de Willis a décroché dans le handicap le résultat de 968 sur 1,000, ce qui représente un record mondial dans ce domaine.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du Code de Commerce, que la Banque Royale du Canada, en vertu de l'article 1571(d) du Code de Commerce, a été autorisée à transférer toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à la BANQUE TORONTO-DOMINION, dans la Province de Québec, en portant la date du 15ème jour de juillet, 1963, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 juillet 1963, sous le numéro 188192. Daté le 30 juillet 1963. LA BANQUE ROYALE DU CANADA

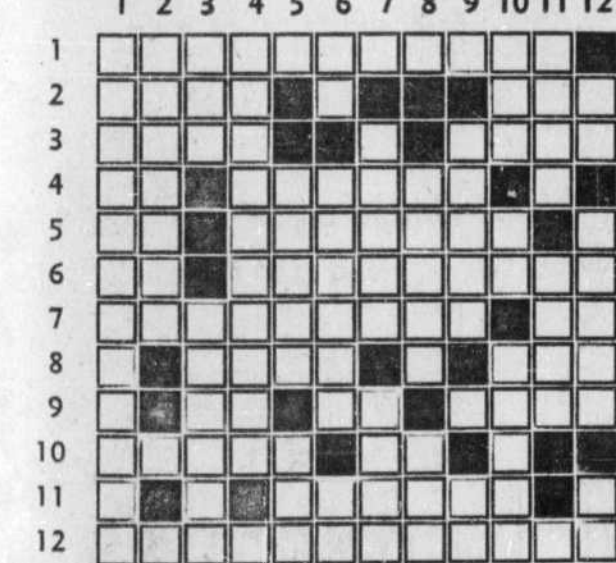
AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du Code de Commerce, que la Banque Royale du Canada, en vertu de l'article 1571(d) du Code de Commerce, a été autorisée à transférer toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à la BANQUE TORONTO-DOMINION, dans la Province de Québec, en portant la date du 15ème jour de juillet, 1963, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 juillet 1963, sous le numéro 188192. Daté le 30 juillet 1963. LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du Code de Commerce, que la Banque Royale du Canada, en vertu de l'article 1571(d) du Code de Commerce, a été autorisée à transférer toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à la BANQUE TORONTO-DOMINION, dans la Province de Québec, en portant la date du 15ème jour de juillet, 1963, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 juillet 1963, sous le numéro 188192. Daté le 30 juillet 1963. LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Les mots croisés du "DEVOIR"



- HORIZONTELEMENT**
- 1- Ils marquent l'essoufflement
 - 2- Traversent une âme — Cuit au four
 - 3- Période obscure — Regarde à travers un œuf
 - 4- Partie de charpente — Fit admettre de force son point de vue
 - 5- Note — Ils furent nombreux aux premiers temps de la Chrétienté
 - 6- Infinitif — Eprise
 - 7- Elle sort des choses ordinaires — Singulier
 - 8- Qui vit au monde le premier
 - 9- Grecque — Facilité l'imagination — Décision mise à exécution
 - 10- Centre de production — Initiales religieuses
 - 11- Plante décorative
 - 12- Ils font des transactions souvent hasardeuses
- VERTICALEMENT**
- 1- Qui amènent du prestige mais aucun avantage matériel
 - 2- Ira trop loin
 - 3- L'homme en question — Orifice d'aération indispensable
 - 4- Evaluation
 - 5- L'être le plus cher aux enfants — Remués intérieurement
 - 6- Infinitif — Victimes souvent faciles — Personnel
 - 7- Plante censée amener des horizons artificiels — Douce dans une pièce de théâtre
 - 8- Pays d'Orient — Récipient
 - 9- Mouvement marin — Pronom
 - 10- Séparation — Appris — Empreinte officielle
 - 11- Va dehors — Va derrière
 - 12- Pronom — Logique dans ce qu'il dit — Creux chez l'oiseau
- Solution d'hier**
- HORIZONTELEMENT**
- 1- PROTECTEURS
 - 2- UES — TAUPES — AN
 - 3- IVAN — PLI
 - 4- SE — AI — RAIE
 - 5- SILENCIEUSES
 - 6- ALIGNEMENT
 - 7- CLE
 - 8- MATIERES — AG
 - 9- ETES — ARIDITE
 - 10- NOUER — BEATES
 - 11- TUR — VENEL
 - 12- MOIS — SNE
- VERTICALEMENT**
- 1- PUISSANCE
 - 2- REVEL — ATOUT
 - 3- OSA — LICEUR
 - 4- EGLISE
 - 5- ET — ANNEE
 - 6- CALICE — RA — VI
 - 7- TU — IMBERBES
 - 8- PUREE — SIEN
 - 9- UE — AUNE — DAIS
 - 10- PISTE — ITEM
 - 11- SALEE — ATELE
 - 12- NI — SONGES

BASEBALL

Filles de 14 ans
Semi-finales:
Stephanie Brunelle bat Marie Lemieux, 6-4, 5-7, 6-1.
Filles de 16 ans
Semi-finales:
Andrée Martin bat Sue Power, 6-0, 6-3.
Nancy Green bat Diane Lasnier, 6-3, 6-0.
Double Dames Junior
Première ronde:
I. Dickson - B. Payson battent L. Kent - J. Willis, 6-1, 6-0; D. Lasnier-F. St-Amant battent K. Johnson-M. Kendrick, 6-4, 6-2; R. L. Monroe-S. Power battent S. Cushing-J.-A. Stewart, 6-1, 6-0.
Deuxième ronde:
A. Martin-F. Tourville battent L. Hills-N. Fair, 6-2, 6-2; R. L. Monroe-S. Power battent S. Brunelle-S. Power, 6-1, 6-2; I. Dickson-B. Payson battent D. Lasnier-F. St-Amant, 6-1, 6-1; N. Green-M. Seifred battent L. Gray-L. Milkman, 6-2, 6-1.

Garçons de 14 ans
Quarts de finales:
Wes Spence bat Kevin Page, 6-8, 6-3, 6-1.
Robert DuPaul bat Scott Dunlop, 6-3, 6-4.
Michel Boileau bat John Davis, 2-6, 6-3, 6-4.
Normand Viau bat Glen Tibbitts, 6-0, 6-1.
Semi-finales:
Wes Spence bat Robert DuPaul, 6-4, 6-2.
Fernand Viau bat Michel Boileau, 6-1, 6-1.
Garçons de 16 ans
Quarts de finales:
Pierre Lamarche bat Michel Leblanc, 6-0, 10-8.
Tommy Gavin bat David Willis, 11-9, 6-2.
Don Young bat Ross Harvey, 6-2, 6-3.
Terry Leach bat Michael Hammond, 6-1, 6-3.
Junior Hommes de 18 ans
Quarts de finales:
André Côté bat Bernard Holdup, 6-2, 6-3.
Pierre Lamarche bat Pierre Robillard, 6-1, 8-6.
Michel Hammond bat Pierre Brunet, 5-7, 6-4, 6-0.
Michel Leblanc bat Terry Leach, 6-1, 6-4.
Double Junior Hommes de 18 ans
Première ronde:
C. Killorim-K. Will battent G. Anderson-G. Naves, 6-2, 0-6, 6-1.
P. Henry-J. Smethurst battent T. Gavin-P. Robillard, 6-4, 3-6, 7-5.

CLASSEMENT
LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
Los Angeles	64	42	604	
San Francisco	63	47	561	43
St-Louis	60	47	561	43
Chicago	56	48	538	81
Cincinnati	57	52	533	86
Philadelphia	56	51	523	96
Milwaukee	54	53	505	114
Pittsburgh	52	53	485	119
Houston	41	67	380	24
New York	33	73	311	31

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff.
New York	66	37	641	
San Francisco	59	46	582	8
Baltimore	50	49	550	9
Minnesota	57	49	538	10
Boston	53	51	519	13
Cleveland	53	55	491	13
Los Angeles	53	55	477	17
Kansas City	48	57	457	19
Detroit	43	58	422	22
Washington	37	66	352	30

CITÉ DE MONTRÉAL
MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL DE LA CITÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT SUR LE DIT PLAN DE LIGNES HOMOLOGUES, pour une période de trois ans, requête pour réserver pour fins de ruelles certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues: Angers, Le Caron, Laurendu et Galt, telles lignes étant indiquées en couleur rouge et marquées des lettres ABCA, DEFG, HIJKL, MNOP, sur le plan No G-11 Saint-Paul, préparé par le Service des travaux publics et certifié par le directeur de service le 21 mars 1963, C.S.M. 546. Avis est par la présente donné que le 4 septembre 1963, à dix heures et trente du matin, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la cité par l'établissement des lignes homologues ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan No G-11 Saint-Paul préparé par le Service des travaux publics de la Cité et signé le 21 mars 1963 par le directeur dudit service, M. Lucien L'Allier lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville, et dont copie certifiée sera produite sur présentation de ladite requête. PARENTS, McDONALD & MERCIER, Procureurs de la Cité de Montréal, HOTEL DE VILLE, Montréal, le 2 août 1963.

CITÉ DE MONTRÉAL
MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL DE LA CITÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT SUR LE DIT PLAN DE LIGNES HOMOLOGUES, pour une période de trois ans, requête pour réserver pour fins de ruelle, certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues: Saint-Clement, Ontario, Theodore et les voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, telles lignes étant indiquées en couleur rouge et marquées des lettres ABCDEFGH, sur le plan No T-11 Maisonneuve, préparé par le Service des travaux publics et certifié par le directeur de service le 3 juillet 1963, C.S.M. 546. Avis est par la présente donné que le 4 septembre 1963, à dix heures et trente du matin, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la cité par l'établissement des lignes homologues ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan No T-11 Maisonneuve préparé par le Service des travaux publics de la Cité et signé le 3 juillet 1963 par le directeur dudit service, M. Lucien L'Allier lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville, et dont copie certifiée sera produite sur présentation de ladite requête. PARENTS, McDONALD & MERCIER, Procureurs de la Cité de Montréal, HOTEL DE VILLE, Montréal, le 2 août 1963.

CITÉ DE MONTRÉAL
MODIFICATION DU PLAN GÉNÉRAL DE LA CITÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT SUR LE DIT PLAN DE LIGNES HOMOLOGUES, pour une période de trois ans, requête pour réserver pour fins de ruelle, certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues: Saint-Clement, Ontario, Theodore et les voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, telles lignes étant indiquées en couleur rouge et marquées des lettres ABCDEFGH, sur le plan No T-11 Maisonneuve, préparé par le Service des travaux publics et certifié par le directeur de service le 3 juillet 1963, C.S.M. 546. Avis est par la présente donné que le 4 septembre 1963, à dix heures et trente du matin, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre no 31, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la cité par l'établissement des lignes homologues ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan No T-11 Maisonneuve préparé par le Service des travaux publics de la Cité et signé le 3 juillet 1963 par le directeur dudit service, M. Lucien L'Allier lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville, et dont copie certifiée sera produite sur présentation de ladite requête. PARENTS, McDONALD & MERCIER, Procureurs de la Cité de Montréal, HOTEL DE VILLE, Montréal, le 2 août 1963.

Transmissions automatiques
Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 MOIS pour payer
GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits
SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.
A L'OUEST 527-3641 A L'EST
6320, Chemin Upper Lachine Montréal 15, P.Q. 5529, rue Papineau Montréal 34, P.Q.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE
JEAN GAGNON & CIE, LEE-CONTIERS D'ASSURANCE
Etablie en 1929
200, rue Saint-Jacques, Montréal

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG VOUZ trouvez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dictionner, à dactylographer, horloges de temps, salles de montage, spectacles de meubles de bureau etc., etc. en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPH INC.
STATIONNEMENT
Nos bureaux téléphonent: 861-5771

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, rue DUMONT
MONTREAL 15

AVOCATS
RIEL, LeDAIN, BISSONNETTE & VERMETTE
Avocats et procureurs
Maurice Riel, c.r. Gerald LeDain, c.r.
Albert Bissonnette Clermont Vermette
Jean H. Lafleur
360 rue Saint-Jacques ouest, suite 1907, Montréal
Tél.: 849-4585

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL

SESSION Fédérale

Banques

OTTAWA. — Le cabinet fédéral étudie présentement le projet d'une banque de New York d'acheter la moitié des intérêts d'une banque canadienne. Le ministre des finances, M. Gordon, a précisé que le gouvernement cherche à établir ce qui pourrait être dans le plus grand intérêt du pays. Selon des informateurs de Montréal, la Banque Nationale City, de New-York, a complété mercredi l'achat de la moitié des intérêts dans la Banque Mercantile du Canada.

Bilinguisme

OTTAWA. — Le député crédiste de Lapointe, Gilles Grégoire, a annoncé aux Communes que la commission d'enquête sur le bilinguisme qu'il avait lui-même formée a été dissoute à la suite de la création de la commission Laurendeau-Dunton. Grégoire a également accepté que les 110 questions écrites qu'il avait fait inscrire à l'ordre du jour de la Chambre soient retirées.

Pêche

OTTAWA. — Les entretiens Canada-Japon-Etats-Unis sur la pêche dans le Pacifique reprendront probablement le 16 septembre à Tokyo, a déclaré aux Communes le ministre des pêcheries, M. Robichaud. La première rencontre a pris fin le 21 juin dernier: le Japon avait alors demandé au Canada et aux Etats-Unis de mettre un terme à l'interdiction qui frappe ses pêcheurs, intéressés à venir cueillir du saumon, du flétan et du hareng dans les eaux proches des côtes américaines et canadiennes.

Leja

OTTAWA. — Le major Walter Leja reçoit présentement le plein montant de la pension prévue pour les militaires et, à sa sortie de l'hôpital, pourrait toucher une allocation additionnelle dite d'invalidité. C'est ce qu'a déclaré aux Communes le ministre des anciens combattants, M. Teillet. Le major Leja, blessé par une bombe d'UFLQ le 17 mai dernier, est toujours à l'hôpital et c'est à cet endroit que M. Teillet lui a rendu visite ces jours-ci.

Retraite

OTTAWA. — Le ministre de la santé, Mme Judy LaMarsh, a nié en Chambre que le financement du régime contributif fédéral atteindra 15 p.c. des salaires des Canadiens.

Assurance-chômage

OTTAWA. — Le ministre du travail, M. Allan MacEachen, a souligné la possibilité, dans une déclaration écrite qui a été lue aux Communes, que le prêt de \$55 millions qui avait été consenti à la Caisse d'assurance-chômage soit complètement remboursé vers le 9 août.

Ce renseignement, fourni à la requête de M. William Howe, néo-démocrate de Hamilton-Sud, précise que la Caisse accusait un déficit de \$24,777,135.85 en date du 30 juin et de \$37,181,721.58, le 31 mai.

Cependant une somme de \$12 millions a été remboursée au cours du mois de juin à la faveur d'une baisse du chômage.

Agriculture

OTTAWA. — Pour son information, le député créditiste de Roberval, M. Charles-A. Gauthier, a voulu connaître combien il y a eu de ministres de l'agriculture canadiens-français depuis la Confédération.

Le ministre actuel de l'agriculture, M. Harry Hays, lui a fourni la liste des 13 ministres, y compris lui-même, assermentés depuis 1867.

M. Gauthier a pu y découvrir quatre Canadiens français, soit M. J.-C. Chapais, ancien député de Champlain, l'ancien sénateur L. Letellier de Saint-Just, sir C.-A.-P. Pelletier et sir A.-R. Angers, ancien député d'un ancien comté québécois, La Vallière.

Trois autres ministres de l'agriculture furent des Québécois de langue anglaise, soit MM. J. H. Pope, C. Dunlop et S. A. Fisher, tous anciens députés de comtés québécois.

Sénateurs

OTTAWA. — M. Lionel Chevrier, ministre de la justice, a assuré une délégation de sénateurs que le gouvernement fédéral étudiera la possibilité d'améliorer le régime de retraite de 160 juges qui se sont retirés à l'âge de 75 ans depuis 1960.

Le sénateur Farris, libéral de la Colombie-Britannique, a déclaré que M. Chevrier avait fait savoir à la délégation qu'il ne s'attend pas qu'on puisse résoudre ce problème cette année, et qu'il serait posé en 1964.

Les sénateurs approuvent la hausse des indemnités

OTTAWA. — Le Sénat canadien a ratifié hier le projet de loi approuvé plus tôt à la Chambre des communes, prévoyant l'augmentation des indemnités des députés fédéraux et des sénateurs.

Cette mesure porte les indemnités des députés de \$10,000 à \$18,000 par année, et celles des sénateurs, de \$10,000 à \$15,000. Elle a reçu au Sénat un appui unanime après que le sénateur Harland Molson, libéral de Québec, eut dit que les critiques contre les augmentations n'étaient pas générales.

"Je ne crois pas, a dit le sénateur Molson, que les augmentations soient si déraisonnables, comme certains l'ont prétendu." Le projet de loi prévoit que les augmentations seront rétroactives au 8 avril dernier, date des dernières élections fédérales. Pour devenir une loi, le bill n'a plus qu'à être entériné par l'autorité royale.

EMBAUCHE

WASHINGTON. — L'embauche s'est établie au chiffre sans précédent de 70,900,000 travailleurs en juillet tandis que le chômage offrait un appréciable déclin. On ne comptait plus que 4,300,000 chômeurs aux Etats-Unis en juillet.

Le gouvernement Bennett accepte de payer \$192,828,125 à la BCE

KELOWNA. — Le premier ministre W.A.C. Bennett a annoncé, jeudi, que le gouvernement de la Colombie-Britannique accepte de payer \$192,828,125 pour toutes les actions ordinaires de la compagnie British Columbia Electric Utility, montant déterminé par le juge en chef Sherwood Lett de la Cour suprême de cette province. Une loi sera proposée à la Législature en vue de ce déboursé. C'était la première fois que le premier ministre Bennett commentait officiellement le jugement déposé lundi dernier par la Cour suprême. Ce jugement déclarait que la saisie de l'entreprise d'électricité en 1961 par le gouvernement de la Colombie-Britannique était constitutionnellement illégale. Le jugement a alors déterminé la valeur de l'entreprise.

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non plus si la décision du gouvernement a été transmise à la B.C. Power Corporation qui a récupéré la British Columbia Electricity Utility par suite du jugement Lett.

Dans une déclaration écrite, remise à la Presse Canadienne, M. Bennett précise la position de son gouvernement.

Il rappelle qu'il y a deux ans, la Législature a approuvé à l'unanimité l'expropriation de la B.C. Electric et le prix de l'acquisition fixé à \$171,833,052. Tous les partis avaient voté en faveur de cette saisie.

"La valeur des actions ordinaires de l'entreprise était difficile à déterminer puisqu'elles étaient entièrement détenues par la B.C. Power Corporation", a dit M. Bennett.

"Ainsi, on ne pouvait faire d'offres à 51 p.c. des actionnaires comme l'a fait la province de Québec, où les actions des compagnies expropriées étaient détenues par des centaines d'individus."

Par conséquent, d'expliquer le premier ministre, la Législature de la Colombie-Britannique avait déterminé un prix à l'unanimité.

Ce prix englobait la valeur au livre des actions, tous les profits indivisibles plus \$31,000,000. "Nous voulions, dit M. Bennett, que le prix de l'expropriation soit équitable."

"Depuis, a-t-il poursuivi, cette question a été soumise à la Cour suprême de la province et le juge en chef Sherwood Lett a tenu des audiences au cours desquelles des représentations lui ont été faites par d'éminents évaluateurs internationaux. Après les avoir tous entendus, le juge en chef Lett a déterminé un prix de \$192,828,125 pour les actions ordinaires soit approximativement \$20,000,000 de plus que le prix déterminé par la Législature. Mon gouvernement accepte cette décision du juge Lett."

Le premier ministre a dit: "Mes conseillers financiers, mes conseillers juridiques et les membres de mon cabinet ont recommandé que le gouvernement accepte ce prix; et nous recommanderons qu'il soit accepté par la Législature."

La somme de \$192,828,125 est supérieure de quelque \$21,000,000 à l'offre "finale" faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique lors de la saisie le 1er août 1961. Le premier ministre a refusé de dire s'il songe à une convocation spéciale de la Législature pour régler au plus tôt ce problème monétaire. Il n'a pas dit non